

# Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

## PJ N°46 : Description du projet

### **Airbus Operations SAS** ***Jean-Luc Lagardère - Blagnac (31)***

Ce document comporte 131 pages  
et 1 annexes

|      |            |                                   |           |                            |
|------|------------|-----------------------------------|-----------|----------------------------|
| 4    | 12/03/2025 | Prise en compte des retours DREAL | R.GRYSON  | C.CHANSSARD                |
| 3    | 20/02/2025 | Prise en compte des retours DREAL | R.GRYSON  | C.CHANSSARD                |
| 2    | 29/11/2024 | Prise en compte des commentaires  | R.GRYSON  | C.CHANSSARD                |
| 1    | 12/11/2024 | Edition initiale                  | R.GRYSON  | C.CHANSSARD                |
| Rév. | Date       | Objet                             | Rédaction | Vérification & Approbation |



## Où suis-je dans le dossier ?

### Pièces de l'autorisation environnementale d'AIRBUS operations

Une **vision d'ensemble non technique** du projet est donnée par les pièces ci-dessous

Pour plus de détail =>

Présentation non technique du schéma directeur industriel

PJ 7

Pour plus de détail =>

Une **vision d'ensemble détaillée** du projet est donnée par les pièces ci-dessous

Description détaillée du schéma industriel

PJ46

### Pièces de l'évaluation environnementale

Résumé non technique de l'étude d'impact du projet d'aménagement

PJ4a

Pour plus de détail =>

Etude d'impact du projet d'aménagement

PJ4

Cette étude d'impact se compose de

Fascicule EAU

Annexe PJ4.1

Fascicule BIODIVERSITE

PJ 106 à 113

Annexe PJ4.8

Résumé non technique de l'étude de dangers du schéma directeur industriel

PJ49

Pour plus de détail =>

Etude de dangers du schéma directeur industriel

PJ49

Plan de situation AIRBUS

PJ 1

Pièces graphiques AIRBUS

PJ 2

Plans AIRBUS

PJ48

Autres pièces

Capacité techniques et financières AIRBUS

PJ47

Maîtrise foncière AIRBUS

PJ 3

## GLOSSAIRE

|                 |                                                                                                                                                                                              |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AM              | Arrêté Ministériel                                                                                                                                                                           |
| AOC             | Appellation d'Origine Contrôlée                                                                                                                                                              |
| AOP             | Appellation d'Origine Protégée                                                                                                                                                               |
| AP              | Arrêté Préfectoral                                                                                                                                                                           |
| APB             | Arrêté préfectoral de Protection de Biotope                                                                                                                                                  |
| APiIC           | Airbus Propulsion Integration & Innovation Center                                                                                                                                            |
| ARF             | Analyse de risques foudre                                                                                                                                                                    |
| ARS             | Agence Régionale de Santé                                                                                                                                                                    |
| ASM             | Aires de maintenance et/ou stockage avion                                                                                                                                                    |
| ATB             | Aéroport Toulouse Blagnac                                                                                                                                                                    |
| BF              | Belly Fairing / Ventre mou de l'avion                                                                                                                                                        |
| BRGM            | Bureau de Recherches Géologiques et Minières                                                                                                                                                 |
| CDR             | Critical Design review / Revue de design critique                                                                                                                                            |
| CLE             | Commission Locale de l'Eau                                                                                                                                                                   |
| CO              | Monoxyde de carbone                                                                                                                                                                          |
| CO <sub>2</sub> | Dioxyde de carbone                                                                                                                                                                           |
| CPB             | Customer Protection Board / Action de contenir un risque quand un problème est détecté sur un ou plusieurs avions et qui pourrait affecter d'autres avions sur les lignes d'assemblage avion |
| CPRE            | Cahier des Prescriptions Environnementales                                                                                                                                                   |
| Cross Dock      | Zone logistique où est réalisé de la livraison par flux direct                                                                                                                               |
| dB(A)           | Décibels acoustique                                                                                                                                                                          |
| DD              | Déchets Dangereux                                                                                                                                                                            |
| DDT             | Direction Départementales des Territoires                                                                                                                                                    |
| DIB             | Déchet Industriel Banal                                                                                                                                                                      |
| DND             | Déchets Non Dangereux                                                                                                                                                                        |
| DREAL           | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement                                                                                                                      |
| EDD             | Etude De Danger                                                                                                                                                                              |
| EI              | Etude d'Impact                                                                                                                                                                               |
| EIS             | Entry Into Service / Mise en service                                                                                                                                                         |
| EPCI            | Etablissement Public de Coopération Intercommunale                                                                                                                                           |
| ERC             | Eviter, Réduire et Compenser                                                                                                                                                                 |
| ERUF            | Engine Run Up Facilities / Zone d'essai point fixe A380                                                                                                                                      |
| FETT ODD        | Premier moteur sur portique                                                                                                                                                                  |
| FTD             | Flight Test Demonstrator / Plateforme essai en vol                                                                                                                                           |
| GRE             | Ground Refueling Equipment / Station service d'hydrogène                                                                                                                                     |
| HCT             | Hydrocarbures totaux                                                                                                                                                                         |
| HRS             | Hydrogen Refueling Station / Stockage d'hydrogène associé à la station-service                                                                                                               |
| HTP             | Horizontal Tail Plan                                                                                                                                                                         |
| ICPE            | Installation Classée pour la Protection de l'Environnement                                                                                                                                   |
| IED             | Directive relative aux émissions industrielles (Industrial Emissions Directive)                                                                                                              |

|                   |                                                                                                                                                                                     |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IGP               | Indication Géographique Protégée                                                                                                                                                    |
| INAO              | Institut national de l'origine et de la qualité                                                                                                                                     |
| INERIS            | Institut National de l'Environnement industriel et des RISques                                                                                                                      |
| INSEE             | Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques                                                                                                                       |
| iREP              | Registre français des Emissions Polluantes                                                                                                                                          |
| Jointure orbitale | Couture entre deux morceaux de fuselage                                                                                                                                             |
| ISDI              | Installations de Stockage des Déchets Inertes                                                                                                                                       |
| ITB               | Integration Test Bench / Banc d'essai sol                                                                                                                                           |
| KOM               | Kick-Off Meeting / Réunion de lancement                                                                                                                                             |
| MCA               | Main Constituent Assembly (Principaux Ensembles Constitutifs) : pièces avions apportées par le Beluga (pointe avant, pointe arrière, voilure, plan horizontal et vertical, moteur). |
| MLG               | Main Landing Gear                                                                                                                                                                   |
| MTD               | Meilleures Techniques Disponibles                                                                                                                                                   |
| NC                | Non Concerné                                                                                                                                                                        |
| ND                | Non Déterminé ou Non Disponible                                                                                                                                                     |
| NGF               | Nivellement Général de la France                                                                                                                                                    |
| NLG               | Nose Landing Gear                                                                                                                                                                   |
| OMS               | Organisation Mondiale de la Santé                                                                                                                                                   |
| OSW               | Oustansting Works / travaux restants                                                                                                                                                |
| PAN               | Plan d'Actions National                                                                                                                                                             |
| PAR               | Plan d'Actions Régional                                                                                                                                                             |
| PCAET             | Plan Climat Air Energie Territorial                                                                                                                                                 |
| PDR               | Preliminary Design review / Revue de design préliminaire                                                                                                                            |
| PEB               | Plan d'Exposition au Bruit                                                                                                                                                          |
| PL                | Poids Lourds                                                                                                                                                                        |
| PLU               | Plan Local d'Urbanisme                                                                                                                                                              |
| PM                | Particules en suspensions dans l'air                                                                                                                                                |
| PNR               | Parc Naturel Régional                                                                                                                                                               |
| PSU               | Personal Services Unit                                                                                                                                                              |
| PZ                | PiéZomètre                                                                                                                                                                          |
| RAT               | Ram Air Turbine                                                                                                                                                                     |
| RD                | Route Départementale                                                                                                                                                                |
| RIA               | Robinet d'Incendie Armé                                                                                                                                                             |
| RN                | Route Nationale                                                                                                                                                                     |
| SA                | Single Aisle (gamme A319/A320/A321) – avions mono couloir                                                                                                                           |
| SAGE              | Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux                                                                                                                                         |
| SANDRE            | Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau                                                                                                            |
| SAR               | Schéma d'Aménagement Régional                                                                                                                                                       |
| SCoT              | Schéma de Cohérence Territoriale                                                                                                                                                    |
| Scope 1           | Emissions directes de Gaz à Effet de Serre générées par les activités d'AIRBUS                                                                                                      |
| Scope 2           | Emissions indirectes de Gaz à Effet de Serre provenant de l'achat d'électricité, de chauffage, de vapeur et de refroidissement                                                      |

|               |                                                                                                                                     |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SDAGE         | Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux                                                                               |
| SDI           | Schéma Directeur Industriel                                                                                                         |
| SRCAE         | Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie                                                                                 |
| SRCE          | Schéma Régional de Cohérence Ecologique                                                                                             |
| Sroudbox      | Pièces destinées à fermer les zones de jonctions voilures                                                                           |
| Stations      | Partie du processus industriel (matérialisé par un poste de travail dans un hangar ou une partie du hangar) sur lequel est regroupé |
| SUT           | System under test / Système sous test                                                                                               |
| Taxiway       | Zone réservée à la circulation et/ou au stockage des avions                                                                         |
| TMJA          | Trafic Moyen Journalier Annuel                                                                                                      |
| TRI           | Territoire à Risque important d'Inondation                                                                                          |
| TRL           | Technology Readiness Level                                                                                                          |
| TVB           | Trame Verte et Bleue                                                                                                                |
| VL            | Véhicule Léger                                                                                                                      |
| VSM           | Finalisation à des fins de mise en vol                                                                                              |
| VTP           | Vertical Tail Plan                                                                                                                  |
| WB            | Wide Body (A350)                                                                                                                    |
| Waterways     | Canaux de collectes des eaux pluviales/Aménagement permettant la gestion des eaux pluviales                                         |
| Working Party | Groupe de travail constitué pour la réalisation d'opérations de maintenance                                                         |
| ZAC           | Zone d'Aménagement Concerté                                                                                                         |
| ZER           | Zone à Emergence Réglementée / Zone d'étude rapprochée pour la biodiversité                                                         |
| ZICO          | Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux                                                                                  |
| ZNIEFF        | Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique                                                                    |
| ZPS           | Zones de Protection Spéciale                                                                                                        |
| ZSC           | Zone Spéciale de Conservation                                                                                                       |

# SOMMAIRE

|                                                                                                                                         |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. INTRODUCTION .....</b>                                                                                                            | <b>12</b> |
| 1.1 CONTEXTE .....                                                                                                                      | 12        |
| 1.2 PRESENTATION DE LA SOCIETE.....                                                                                                     | 13        |
| 1.3 IDENTITE DU SIGNATAIRE.....                                                                                                         | 13        |
| <b>2. PRESENTATION DU SCHEMA DIRECTEUR INDUSTRIEL .....</b>                                                                             | <b>14</b> |
| 2.1 PRECISION SUR LES PERIMETRES D'IMPLANTATION DES PROJETS .....                                                                       | 14        |
| 2.1.1 <i>Délimitation géographique actuelle</i> .....                                                                                   | 14        |
| 2.1.2 <i>Délimitation géographique future</i> .....                                                                                     | 16        |
| 2.1.3 <i>Les abords de l'installation</i> .....                                                                                         | 17        |
| 2.2 LES CARACTERISTIQUES DU SCHEMA DIRECTEUR INDUSTRIEL.....                                                                            | 17        |
| 2.2.1 <i>Le Schéma Directeur Industriel (SDI)</i> .....                                                                                 | 17        |
| 2.2.1.1 Présentation succincte des différentes opérations d'assemblage final – associées à la montée en cadence .....                   | 17        |
| 2.2.1.2 Réfection et adaptation des infrastructures .....                                                                               | 18        |
| 2.2.1.3 Présentation des projets hors montée en cadence de l'A321 .....                                                                 | 18        |
| 2.2.1.4 Synthèse des différents projets .....                                                                                           | 19        |
| 2.2.2 <i>Propriété du terrain</i> .....                                                                                                 | 20        |
| 2.3 LES CARACTERISTIQUES DES PHASES DE CONSTRUCTION ET DE DEMOLITION .....                                                              | 20        |
| 2.3.1 <i>Les travaux de construction</i> .....                                                                                          | 21        |
| 2.3.2 <i>Les exigences en matière d'utilisation des terres</i> .....                                                                    | 21        |
| 2.3.3 <i>Phasage des projets du SDI</i> .....                                                                                           | 22        |
| 2.4 ORGANISATION DU TRAVAIL ASSOCIEE AU PROJET .....                                                                                    | 23        |
| <b>3. DESCRIPTION GENERALE DU SITE ACTUEL ET PROJETE .....</b>                                                                          | <b>24</b> |
| 3.1 AMENAGEMENT DU SITE ACTUEL .....                                                                                                    | 24        |
| 3.1.1 <i>Installations Airbus Operations SAS</i> .....                                                                                  | 24        |
| 3.1.2 <i>Moyens mis à disposition par l'AFUL sur le site Jean-Luc Lagardère</i> .....                                                   | 26        |
| 3.2 AMENAGEMENT DU SITE PROJETE .....                                                                                                   | 28        |
| 3.2.1 <i>Aménagement du site projeté</i> .....                                                                                          | 28        |
| 3.3 TYPES DE SURFACE.....                                                                                                               | 30        |
| 3.4 DESCRIPTION DES SUPERSTRUCTURES .....                                                                                               | 33        |
| <b>4. ACTIVITES SOUMISES A AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE .....</b>                                                                      | <b>40</b> |
| 4.1 ACTIVITES CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....                                                                       | 40        |
| 4.1.1 <i>Liste des arrêtés préfectoraux en vigueur</i> .....                                                                            | 40        |
| 4.1.2 <i>Situation actuelle</i> .....                                                                                                   | 40        |
| 4.1.2.1 Site Jean-Luc Lagardère .....                                                                                                   | 40        |
| 4.1.2.2 Site Saint-Elloi Satellite .....                                                                                                | 43        |
| 4.1.3 <i>Situation après projet</i> .....                                                                                               | 43        |
| 4.2 INSTALLATIONS, OUVRAGES, TRAVAUX ET ACTIVITES RELEVANT DE LA LEGISLATION SUR L'EAU (IOTA) MODIFIEES OU CREEES PAR LE PROJET 46      |           |
| 4.2.1 <i>Situation actuelle</i> .....                                                                                                   | 46        |
| 4.2.2 <i>Situation projetée</i> .....                                                                                                   | 46        |
| 4.3 SITUATION VIS-A-VIS DE LA DIRECTIVE SEVESO III (DIRECTIVE 2012/18/UE) .....                                                         | 47        |
| 4.3.1 <i>Situation actuelle</i> .....                                                                                                   | 47        |
| 4.3.2 <i>Situation future</i> .....                                                                                                     | 47        |
| 4.4 SITUATION VIS-A-VIS DE LA DIRECTIVE IED (DIRECTIVE 2010/75/UE).....                                                                 | 47        |
| 4.5 RAYON D'AFFICHAGE.....                                                                                                              | 47        |
| 4.6 SITUATION VIS-A-VIS DE LA DEMANDE DE DEROGATION « ESPECES PROTEGEES » INTEGREE (ARTICLE L.411-2 4° DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)..... | 47        |
| 4.7 AUTRES AUTORISATIONS NECESSAIRES AU SDI.....                                                                                        | 47        |
| 4.8 DEMANDE DE DEROGATION A L'ECHELLE DES PLANS.....                                                                                    | 48        |
| 4.9 PROCEDURE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE.....                                                                                      | 49        |

|                                                                                                                                    |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>5. PROJET VIS-A-VIS DE L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE (TABLEAU ANNEXE A L’ARTICLE R. 122-2 DU CODE DE L’ENVIRONNEMENT) .....</b> | <b>50</b> |
| 5.1 CATEGORIE DE PROJET 1 (ICPE) .....                                                                                             | 50        |
| 5.2 CATEGORIE DE PROJET 17 (DISPOSITIFS DE CAPTAGE ET DE RECHARGE ARTIFICIELLE DES EAUX SOUTERRAINES) .....                        | 50        |
| 5.3 CATEGORIE DE PROJET 39 (TRAVAUX, CONSTRUCTIONS ET OPERATIONS D’AMENAGEMENT) .....                                              | 51        |
| 5.3.1 Catégorie de projet 39 a) .....                                                                                              | 51        |
| 5.3.2 Catégorie de projet 39 b) .....                                                                                              | 51        |
| <b>6. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 25 : EXTENSION DU L80 .....</b>                                                              | <b>52</b> |
| 6.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES .....                                                                       | 52        |
| 6.1.1 Situation actuelle .....                                                                                                     | 52        |
| 6.1.2 Situation projetée .....                                                                                                     | 53        |
| 6.2 DESCRIPTION DES FLUX ASSOCIES AU PROJET .....                                                                                  | 54        |
| 6.2.1 Flux logistiques entrant au L80 .....                                                                                        | 54        |
| 6.2.2 Flux logistiques sortant du L80 .....                                                                                        | 55        |
| 6.3 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET .....                                                                              | 56        |
| 6.4 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET .....                           | 56        |
| <b>7. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 25BIS : AGRANDISSEMENT DE LA ZONE PARIF .....</b>                                            | <b>57</b> |
| 7.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES .....                                                                       | 57        |
| 7.1.1 Situation actuelle .....                                                                                                     | 57        |
| 7.1.2 Situation projetée .....                                                                                                     | 57        |
| 7.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET .....                                                                              | 58        |
| 7.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET .....                           | 58        |
| <b>8. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 1 : MODIFICATION HANGAR : SA .....</b>                                                       | <b>59</b> |
| 8.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES .....                                                                       | 59        |
| 8.1.1 Lignes d’assemblage .....                                                                                                    | 60        |
| 8.1.2 Description des flux associés au projet .....                                                                                | 60        |
| 8.2 GROUPES DE PRODUCTION .....                                                                                                    | 60        |
| 8.3 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET .....                                                                              | 60        |
| 8.4 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET .....                           | 60        |
| <b>9. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 16 : TRANSFORMATION DE 12 AIRES AVIONS A380 EN 24 AIRES AVIONS SA .....</b>                  | <b>61</b> |
| 9.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES .....                                                                       | 61        |
| 9.1.1 Situation actuelle .....                                                                                                     | 61        |
| 9.1.1.1 Localisation des aires extérieures .....                                                                                   | 61        |
| 9.1.1.2 Description des activités sur aires extérieures .....                                                                      | 62        |
| 9.1.2 Situation projetée .....                                                                                                     | 64        |
| 9.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET .....                                                                              | 65        |
| 9.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET .....                           | 65        |
| <b>10. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 4 : ASM1 : POSITIONS AVIONS 5+3*WB (WIDE BODIES) .....</b>                                  | <b>66</b> |
| 10.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES .....                                                                      | 66        |
| 10.1.1 Situation actuelle .....                                                                                                    | 66        |
| 10.1.2 Situation projetée .....                                                                                                    | 67        |
| 10.1.2.1 Description des activités .....                                                                                           | 67        |
| 10.1.2.2 Description des aménagements .....                                                                                        | 67        |
| 10.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET .....                                                                             | 68        |
| 10.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET .....                          | 68        |
| <b>11. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 3 : ASM2 : REFECTION DE DEUX BANDES DE TAXIWAYS 6* WIDE BODIES .....</b>                    | <b>69</b> |
| 11.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES .....                                                                      | 69        |
| 11.1.1 Situation actuelle .....                                                                                                    | 69        |

|            |                                                                                                                 |           |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 11.1.2     | Situation projetée .....                                                                                        | 70        |
| 11.1.2.1   | Description des aménagements .....                                                                              | 70        |
| 11.2       | MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET .....                                                               | 70        |
| 11.3       | INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET .....            | 71        |
| <b>12.</b> | <b>DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 2 : ASM3 : POSITIONS AVIONS 4+2*WB .....</b>                                 | <b>72</b> |
| 12.1       | DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES .....                                                        | 72        |
| 12.1.1     | Situation actuelle .....                                                                                        | 72        |
| 12.1.2     | Situation projetée .....                                                                                        | 72        |
| 12.2       | MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET .....                                                               | 73        |
| 12.3       | INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET .....            | 73        |
| <b>13.</b> | <b>DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 17 : ASM4 : POSITIONS AVIONS 9*SA (SINGLE AISLE) + NOUVEAU TAXIWAY .....</b> | <b>74</b> |
| 13.1       | DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES .....                                                        | 74        |
| 13.1.1     | Situation actuelle .....                                                                                        | 74        |
| 13.1.2     | Situation projetée .....                                                                                        | 74        |
| 13.2       | MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET .....                                                               | 75        |
| 13.3       | INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET .....            | 75        |
| <b>14.</b> | <b>DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 10 : POSITION AVION SUR LES AIRES A5/A6/A7 POUR 3*WB OU 6*SA .....</b>       | <b>76</b> |
| 14.1       | DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES .....                                                        | 76        |
| 14.1.1     | Situation actuelle .....                                                                                        | 76        |
| 14.1.2     | Situation projetée .....                                                                                        | 76        |
| 14.1.2.1   | Description des opérations .....                                                                                | 76        |
| 14.1.2.2   | Description des aménagements .....                                                                              | 77        |
| 14.2       | MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET .....                                                               | 79        |
| 14.3       | INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET .....            | 79        |
| <b>15.</b> | <b>DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 14 : POSITION AVION STOCKAGE.....</b>                                        | <b>80</b> |
| 15.1       | DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES .....                                                        | 80        |
| 15.1.1     | Situation actuelle .....                                                                                        | 80        |
| 15.1.2     | Situation projetée .....                                                                                        | 80        |
| 15.2       | MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET .....                                                               | 81        |
| 15.3       | INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET .....            | 81        |
| <b>16.</b> | <b>DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 6 : HALLS AVIONS POUR LA REALISATION D'OPERATIONS SUR AERONEFS .....</b>     | <b>82</b> |
| 16.1       | DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES .....                                                        | 82        |
| 16.1.1     | Situation actuelle .....                                                                                        | 82        |
| 16.1.2     | Situation projetée .....                                                                                        | 82        |
| 16.1.2.1   | Aménagements en phase chantier .....                                                                            | 82        |
| 16.1.2.1.1 | Base vie du chantier .....                                                                                      | 82        |
| 16.1.2.1.2 | Réseaux .....                                                                                                   | 83        |
| 16.1.2.1.3 | Parcelles concernées par la phase chantier .....                                                                | 84        |
| 16.1.2.2   | Aménagements en phase d'exploitation .....                                                                      | 86        |
| 16.1.2.2.1 | Description générale du projet .....                                                                            | 86        |
| 16.1.2.2.2 | Descriptions détaillées des halls .....                                                                         | 87        |
| 16.1.2.2.3 | Organisation des halls dédiés à la configuration client (Customer Line).....                                    | 88        |
| 16.1.2.2.4 | Organisation des halls dédiés aux opérations de finalisation à des fins de mise en vol (VSM).....               | 88        |
| 16.1.2.2.5 | Parcelles concernées par la phase d'exploitation .....                                                          | 88        |
| 16.1.2.3   | Opérations réalisées en phases d'exploitation .....                                                             | 89        |
| 16.2       | MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET .....                                                               | 89        |
| 16.3       | INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET .....            | 90        |
| <b>17.</b> | <b>DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 22 : CREATION DU HANGAR L34 BIS .....</b>                                    | <b>91</b> |
| 17.1       | DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES .....                                                        | 91        |

|            |                                                                                                     |            |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 17.1.1     | Situation actuelle.....                                                                             | 91         |
| 17.1.2     | Situation projetée.....                                                                             | 91         |
| 17.2       | MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET.....                                                    | 92         |
| 17.3       | INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET..... | 93         |
| <b>18.</b> | <b>DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 19 : CREATION D'UN HANGAR METALLO-TEXTILE L86 .....</b>          | <b>94</b>  |
| 18.1       | DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES.....                                             | 94         |
| 18.1.1     | Situation actuelle.....                                                                             | 94         |
| 18.1.2     | Situation projetée.....                                                                             | 94         |
| 18.2       | MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET.....                                                    | 95         |
| 18.3       | INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET..... | 95         |
| <b>19.</b> | <b>DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 9 : CREATION DE BATIMENTS DE BUREAUX (3*L14 ET 1*L17)</b>        | <b>96</b>  |
| 19.1       | DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES.....                                             | 96         |
| 19.1.1     | Situation actuelle.....                                                                             | 96         |
| 19.1.2     | Situation projetée.....                                                                             | 96         |
| 19.1.2.1   | Aménagements en phase chantier.....                                                                 | 96         |
| 19.1.2.1.1 | Base vie du chantier.....                                                                           | 96         |
| 19.1.2.1.2 | Réseaux.....                                                                                        | 97         |
| 19.1.2.2   | Aménagements en phase d'exploitation.....                                                           | 98         |
| 19.1.2.2.1 | Description générale du projet.....                                                                 | 98         |
| 19.1.2.2.2 | Parcelles concernées par la phase d'exploitation.....                                               | 99         |
| 19.2       | MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET.....                                                    | 101        |
| 19.3       | INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET..... | 101        |
| <b>20.</b> | <b>DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 13 : POSITION CAMPAGNE ESSAI ZEROE .....</b>                     | <b>102</b> |
| 20.1       | DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES.....                                             | 102        |
| 20.1.1     | Situation actuelle de l'aire d'implantation.....                                                    | 102        |
| 20.1.2     | Situation projetée.....                                                                             | 102        |
| 20.1.2.1   | L'approvisionnement en LH2 par camion.....                                                          | 104        |
| 20.1.2.1.1 | Opération.....                                                                                      | 104        |
| 20.1.2.1.2 | Equipements.....                                                                                    | 104        |
| 20.1.2.2   | Le stockage de LH2.....                                                                             | 104        |
| 20.1.2.2.1 | Fonctions.....                                                                                      | 104        |
| 20.1.2.2.2 | Opérations.....                                                                                     | 105        |
| 20.1.2.2.3 | Equipements.....                                                                                    | 106        |
| 20.2       | DESCRIPTION DES ZONES CONNEXES AUX OPERATIONS.....                                                  | 107        |
| 20.2.1     | La salle de contrôle.....                                                                           | 107        |
| 20.2.2     | Les locaux/zones techniques.....                                                                    | 107        |
| 20.2.3     | Zone déchets.....                                                                                   | 107        |
| 20.3       | MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET.....                                                    | 107        |
| 20.4       | INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET..... | 107        |
| <b>21.</b> | <b>DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 7 : ADAPTATION DU HANGAR L34 POUR LE PROJET ZEROE</b>            | <b>109</b> |
| 21.1       | DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES.....                                             | 109        |
| 21.1.1     | Situation actuelle.....                                                                             | 109        |
| 21.1.2     | Situation projetée.....                                                                             | 109        |
| 21.1.2.1   | Préparation de l'A380.....                                                                          | 109        |
| 21.1.2.2   | Opérations en amont de l'entrée au sein du hangar.....                                              | 109        |
| 21.1.2.3   | Equipements.....                                                                                    | 110        |
| 21.1.2.4   | Produits mis en œuvre.....                                                                          | 110        |
| 21.2       | MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET.....                                                    | 110        |
| 21.3       | INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET..... | 110        |
| <b>22.</b> | <b>DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 15 : TRAVAUX COMPAS SINGLE AISLE.....</b>                        | <b>111</b> |
| 22.1       | DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES.....                                             | 111        |
| 22.1.1     | Situation actuelle.....                                                                             | 111        |
| 22.1.2     | Situation projetée.....                                                                             | 111        |

|            |                                                                                                      |            |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 22.2       | MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET.....                                                     | 112        |
| 22.3       | INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET.....  | 112        |
| <b>23.</b> | <b>DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 23 : AGRANDISSEMENT D'UNE ROUTE.....</b>                          | <b>113</b> |
| 23.1       | DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES.....                                              | 113        |
| 23.1.1     | <i>Situation actuelle.....</i>                                                                       | <i>113</i> |
| 23.1.2     | <i>Situation projetée.....</i>                                                                       | <i>113</i> |
| 23.2       | MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET.....                                                     | 115        |
| 23.3       | INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET.....  | 115        |
| <b>24.</b> | <b>DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 21 : CREATION ROUTE PARKING P1 .....</b>                          | <b>116</b> |
| 24.1       | DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES.....                                              | 116        |
| 24.2       | MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET.....                                                     | 116        |
| 24.3       | INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET.....  | 116        |
| <b>25.</b> | <b>DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 5 : REFECTION DE TAXIWAYS ET MARQUAGES/CATADIOPTRÉS .....</b>     | <b>117</b> |
| 25.1       | DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES.....                                              | 117        |
| 25.2       | MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET.....                                                     | 117        |
| 25.3       | INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET.....  | 117        |
| <b>26.</b> | <b>DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 20 : CREATION D'UN PARKING SILO P76/P7 .....</b>                  | <b>118</b> |
| 26.1       | DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES.....                                              | 118        |
| 26.1.1     | <i>Situation actuelle.....</i>                                                                       | <i>118</i> |
| 26.1.2     | <i>Situation projetée.....</i>                                                                       | <i>118</i> |
| 26.2       | MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET.....                                                     | 118        |
| 26.3       | INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET.....  | 119        |
| <b>27.</b> | <b>DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 18 : AGRANDISSEMENT DE LA ZONE DE STOCKAGE DECHETS (PADI).120</b> |            |
| 27.1       | DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES.....                                              | 120        |
| 27.1.1     | <i>Situation actuelle.....</i>                                                                       | <i>120</i> |
| 27.1.2     | <i>Situation projetée.....</i>                                                                       | <i>120</i> |
| 27.2       | MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET.....                                                     | 122        |
| 27.3       | INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET.....  | 122        |
| <b>28.</b> | <b>DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 24 : APIIC AGRANDISSEMENT SES L03B .....</b>                      | <b>123</b> |
| 28.1       | DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES.....                                              | 123        |
| 28.1.1     | <i>Situation actuelle.....</i>                                                                       | <i>123</i> |
| 28.1.2     | <i>Situation projetée.....</i>                                                                       | <i>123</i> |
| 28.2       | MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET.....                                                     | 125        |
| 28.3       | INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET.....  | 125        |
| <b>29.</b> | <b>LES PRODUITS DANGEREUX MIS EN ŒUVRE.....</b>                                                      | <b>126</b> |
| <b>30.</b> | <b>FOURNITURE DES UTILITES .....</b>                                                                 | <b>127</b> |
| 30.1       | ALIMENTATION ELECTRIQUE .....                                                                        | 127        |
| 30.2       | LIAISONS TELEPHONIQUES.....                                                                          | 127        |
| 30.3       | RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU .....                                                                  | 127        |
| 30.4       | RESEAU AIR COMPRIME .....                                                                            | 127        |
| 30.5       | PRODUCTION DE FROID.....                                                                             | 127        |
| 30.6       | PRODUCTION DE CHALEUR .....                                                                          | 127        |
| 30.7       | SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS ET DES ACCES .....                                                    | 127        |
| <b>31.</b> | <b>CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION.....</b>                                  | <b>128</b> |
| <b>32.</b> | <b>CAPACITE TECHNIQUES ET FINANCIERES .....</b>                                                      | <b>129</b> |

|            |                                    |            |
|------------|------------------------------------|------------|
| <b>33.</b> | <b>ANNEXES .....</b>               | <b>130</b> |
| 33.1       | ANNEXE PJ46.1 : COMMODAT AFUL..... | 130        |

## 1. INTRODUCTION

Airbus Operations SAS projette la restructuration de son site de Jean-Luc Lagardère afin de l'adapter à l'assemblage de nouveaux appareils.

### 1.1 CONTEXTE

Le lancement du programme de commercialisation de l'A380 fin des années 1990 a rassemblé plusieurs pays pour la fabrication et l'assemblage de différents composants de l'avion : l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie. Parmi tous les sites prétendants à l'échelle européenne, Toulouse a été choisi pour l'assemblage final de ces ensembles dans les installations industrielles du site baptisé STAR (devenu Jean-Luc Lagardère) implanté sur une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à vocation aéronautique, la ZAC Aéroconstellation.

Cette ZAC, située sur les communes de Blagnac et Cornebarrieu, a fait l'objet elle-même d'une enquête publique selon les phases d'aménagement mises en place par les collectivités publiques. La ZAC et le site ont fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique en 2002.

Le projet de l'usine d'assemblage de l'A380 a fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées déposée en juillet 2001 et ayant abouti à l'obtention de l'Arrêté Préfectoral n°26 en date du 10 avril 2002. Par la suite, une mise à jour de cette autorisation a été actée au travers de l'Arrêté Préfectoral n°033 daté du 21 février 2008, puis par l'Arrêté Préfectoral Complémentaire n° 084 daté du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Ce site industriel est en exploitation depuis le milieu des années 2000.

Le site Airbus de Jean-Luc Lagardère est composé de grands halls et plateformes, de vastes aires ouvertes vers les pistes de l'aéroport de Toulouse. Le site a fait l'objet d'un Porter à Connaissance dans le cadre du projet de modification des aires A5/A6/A7 conduisant à l'arrêté préfectoral complémentaire du 27 octobre 2023. Un Porter à Connaissance relatif à la modification de l'approvisionnement des hydrants a été réalisé en 2022 et n'a pas fait l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire.

L'arrêt de l'assemblage des A380 a ouvert de nouvelles opportunités d'aménagement pour de nouveaux programmes d'appareils comme l'A320, l'A321 ACF et l'A321 XLR ou des projets d'innovation (ZEROe). Ce dernier projet a fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale déposée en juin 2023 ayant abouti à l'obtention de l'arrêté préfectoral complémentaire du 19 juillet 2024.

La société Airbus Operations SAS souhaite développer son activité future sur le site Jean-Luc Lagardère. Pour ce faire, une vingtaine de projets sont prévus sur le site sur la période 2024-2027. Cet ensemble de projet constitue ce qui sera nommé dans la suite du document le **schéma directeur industriel** (également noté **SDI**).

Dans cette optique, en juillet 2024 un Porter à Connaissance a été déposé concernant la création de halls avions (nommé projet 6 dans la suite du document) et de bâtiments de bureaux (nommé projet 9 dans la suite du document) et a abouti à l'obtention d'un arrêté préfectoral complémentaire N°152 le 12 novembre 2024.

En parallèle de cette montée en cadence, le site Airbus Operations SAS de Saint-Eloi Satellite, localisé au sud-ouest des limites actuelles du site Airbus Operations SAS Jean-Luc Lagardère et régi par un récépissé de déclaration en date du 03 mai 2018 au titre des rubriques 2560.2 et 2925 de la nomenclature ICPE sera fusionné avec le site Airbus Jean-Luc Lagardère.

Le Schéma Directeur Industriel s'inscrit également dans une feuille de route ambitieuse en s'engageant dans la transition énergétique et en renforçant la compétitivité de l'ensemble de la chaîne de valeur. La décarbonation est existentielle pour Airbus et le secteur du transport aérien.

Ce schéma directeur industriel relève de la procédure d'évaluation environnementale au titre de la rubrique 39-a) et 39-b) du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement.

Compte tenu des opérations de rabattement de nappes qui seront réalisées dans le cadre de certains projets prévus dans ce schéma directeur industriel, ces projets relèvent de l'autorisation environnementale selon nomenclature IOTA au titre de la rubrique 1.3.1.0 comme indiqué au 1°) de l'article L.181-1 du Code de l'Environnement. **La présente pièce constitue la PJ N°46 « Description » du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.**

## 1.2 PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Airbus Operations SAS est une filiale française du groupe AIRBUS, spécialisée dans la conception, l'assemblage et les essais des avions commerciaux de la marque.

AIRBUS est le plus grand groupe aéronautique et spatial européen, fournissant des produits, des services et des solutions pour les secteurs de l'aviation commerciale, des hélicoptères, de la défense et de l'espace. Le groupe emploie environ 150 000 personnes dans le monde. En France, sa filiale Airbus Operations SAS emploie environ 20 000 personnes. Airbus est un leader mondial de l'industrie aéronautique.

Le siège social d'Airbus Opérations est situé à Blagnac. Airbus Operations SAS est responsable de la gestion des principaux sites de production en Europe, notamment en France à Toulouse où se trouvent les principales installations d'Airbus pour l'assemblage des avions commerciaux.

L'entreprise conçoit, produit et fournit des solutions innovantes pour créer un monde mieux connecté, plus prospère et plus sûr. A Toulouse, elle est spécialisée dans les travaux de construction aéronautique et réalise des travaux d'assemblage final des Airbus A320, A321, A330, et A350. La société intervient aussi dans la fabrication des mâts réacteurs avec un bureau d'études et un service d'installation d'intégration.

La fin de la production d'A380 a ouvert de nouvelles opportunités d'activités sur les emplacements autrefois attribués à la chaîne de production de l'A380 et actuellement transformés pour accueillir une chaîne de production A321.

## 1.3 IDENTITE DU SIGNATAIRE

Le tableau ci-dessous présente les coordonnées et données générales d'activité des signataires.

|                                        |                                                                                                      |
|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Raison Sociale                         | <b>Airbus Operations SAS</b>                                                                         |
| Forme juridique                        | Société par actions simplifiée à associé unique (SASU)                                               |
| Siège social                           | 316 ROUTE DE BAYONNE<br>31060 TOULOUSE                                                               |
| Adresse de l'établissement             | Usine Jean Luc Lagardère<br>Avenue Franz-Joseph Strauss, 31700<br>Blagnac                            |
| N° SIRET                               | 420 916 918 00048                                                                                    |
| Code NAF                               | 3030Z / Construction aéronautique et spatiale                                                        |
| Activité                               | Assemblage d'aéronefs                                                                                |
| Représentant légal de l'établissement  | Christophe AGOSTINI,<br>Directeur de l'Etablissement de Toulouse                                     |
| Personne en charge du suivi du dossier | Thibault GUILLEM<br>Responsable environnement<br>Tel : 07 86 52 56 08<br>thibault.guillem@airbus.com |

Tableau 1 : Identité des signataires

## 2. PRESENTATION DU SCHEMA DIRECTEUR INDUSTRIEL

### 2.1 PRECISION SUR LES PERIMETRES D'IMPLANTATION DES PROJETS

#### 2.1.1 Délimitation géographique actuelle

La carte de situation du site ci-dessous présente les limites actuelles du site Airbus Operations SAS Jean-Luc Lagardère. Le périmètre défini en noir correspond au périmètre d'exploitation d'Airbus Operations SAS.



Figure 1 : Carte de la situation actuelle du site Airbus Jean-Luc Lagardère

Le site Airbus Jean-Luc Lagardère est localisé au sein de la ZAC AéroConstellation dont le périmètre est présenté ci-dessous.



**Figure 2 : Localisation du site Jean-Luc Lagardère au sein de la ZAC AéroConstellation**

La localisation du périmètre du foncier des membres de l'AFUL est présentée ci-dessous.



Figure 3 : Carte de situation du périmètre foncier des membres de l'AFUL

### 2.1.2 Délimitation géographique future

La carte de situation du site ci-dessous présente les limites projetées du site Airbus Operations SAS Jean-Luc Lagardère. Le périmètre défini en noir correspond au périmètre d'exploitation d'Airbus Operations SAS.



Figure 4 : Carte de la situation projetée du site du site Airbus Jean-Luc Lagardère

En situation projetée, les limites de la ZAC Aéroconstellation et de l'AFUL ne seront pas modifiées.

### 2.1.3 Les abords de l'installation

Le site est délimité :

- α Au nord par la route nationale N224
- α A l'est par la route départementale D920 Voie Lactée,
- α Au sud par la route départementale D1 et l'aéroport.

## 2.2 LES CARACTERISTIQUES DU SCHEMA DIRECTEUR INDUSTRIEL

### 2.2.1 Le Schéma Directeur Industriel (SDI)

#### 2.2.1.1 Présentation succincte des différentes opérations d'assemblage final – associées à la montée en cadence

Le principe de fonctionnement du site sera le suivant :

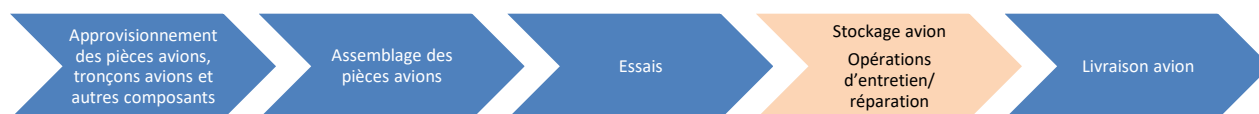


Figure 5 : processus d'assemblage de l'A321

Les opérations réalisées seront réalisées de la manière suivante :

1. Livraison des pièces avions en provenance des hangars logistiques ou d'autres usines au niveau du bâtiment L80 (projet 25) et des tronçons avions au niveau de la zone PARIF (projet 25bis).
2. Transfert de ces pièces au sein du hall d'assemblage (projet 1) pour assemblage des avions avant transfert sur les aires extérieures. Ce hall comporte une multitude de postes qui assurent l'assemblage successif des différentes pièces. L'aéronef ainsi assemblé sortira du hall pour rejoindre les aires extérieures afin de suivre les différents tests nécessaires à sa finalisation.
3. Au niveau des aires extérieures (projet 16), réalisation de tests sur avions fuelés.
4. Après validation de l'appareil suite à ces essais, réalisation des essais avec le client au niveau des aires avions localisées à proximité du bâtiment L14 (projet 9).
5. Les différentes étapes de ce processus peuvent en raison d'un contexte particulier ne pas être réalisées. Pour pallier ce genre de situation, Airbus Operations SAS prévoit la création d'aires extérieures dédiées au stockage et des aires extérieures et des halls dédiées à des opérations d'entretien / réparation. Ces aménagements visent aussi bien des avions Single Aisle de la gamme A320/A321 que des avions Wide Bodies de la gamme A350. Les options possibles sont :
  - a. En l'absence de nécessité d'opérations particulières, stockage des avions (fuelés) sur les aires extérieures ASM1 / ASM2 / ASM3 / ASM4 ou sur les aires A5 / A6 / A7 ou sur l'aire avion au niveau de la butte actuelle. Ces aires avions correspondent respectivement aux projets 4, 3, 2, 17, 10 et 14 ;
  - b. En cas de nécessité d'opérations de maintenance (working party), transfert des avions vers la zone des halls avions (projet 6), le hangar L34bis (projet 22) ou le Hangar Métallo-Textile (projet 19).

#### 2.2.1.2 Réfection et adaptation des infrastructures

Cette réfection et adaptation des infrastructures a pour objectif d'améliorer le fonctionnement futur du site au niveau des opérations des aéronefs (projet 15), de la circulation des véhicules (aéronefs, des véhicules d'exploitation) (projets 21, 5) ainsi qu'au niveau du stationnement du personnel (projet 20) et de la gestion des déchets (projet 18).

#### 2.2.1.3 Présentation des projets hors montée en cadence de l'A321

##### **α** Projet ZEROe

Le site initialement prévu pour accueillir le projet ZEROe (arrêté préfectoral complémentaire du 19 juillet 2024) accueillera l'installation du démonstrateur en vol et les opérations nécessaires à la préparation de ces essais. Il concernera l'aménagement de l'aire de lavage de l'A380 pour l'accueil d'un réservoir d'hydrogène liquide dédié au remplissage du réservoir du démonstrateur A380 (projet 13) et la réalisation des opérations au sol sur ce démonstrateur. Ce dernier sera préparé au niveau du hangar L34 (projet 7).

##### **α** Intégration des installations d'AIRBUS Saint-Eloi Satellite au sein de celles de Jean-Luc Lagardère

Il s'agit ici de fusionner deux entités administratives exploitées par la même structure juridique Airbus Operations SAS. Le SDI prévoit également une extension de bâtiment à ce niveau (projet 24).

##### **α** Création d'un hangar Wide body (A350/A330)

En marge des projets décrits ci-avant, il est prévu également la création d'un hangar en capacité d'accueillir un appareil de la gamme Wide body (A350/A330). Il s'agit du projet 22.

#### 2.2.1.4 Synthèse des différents projets

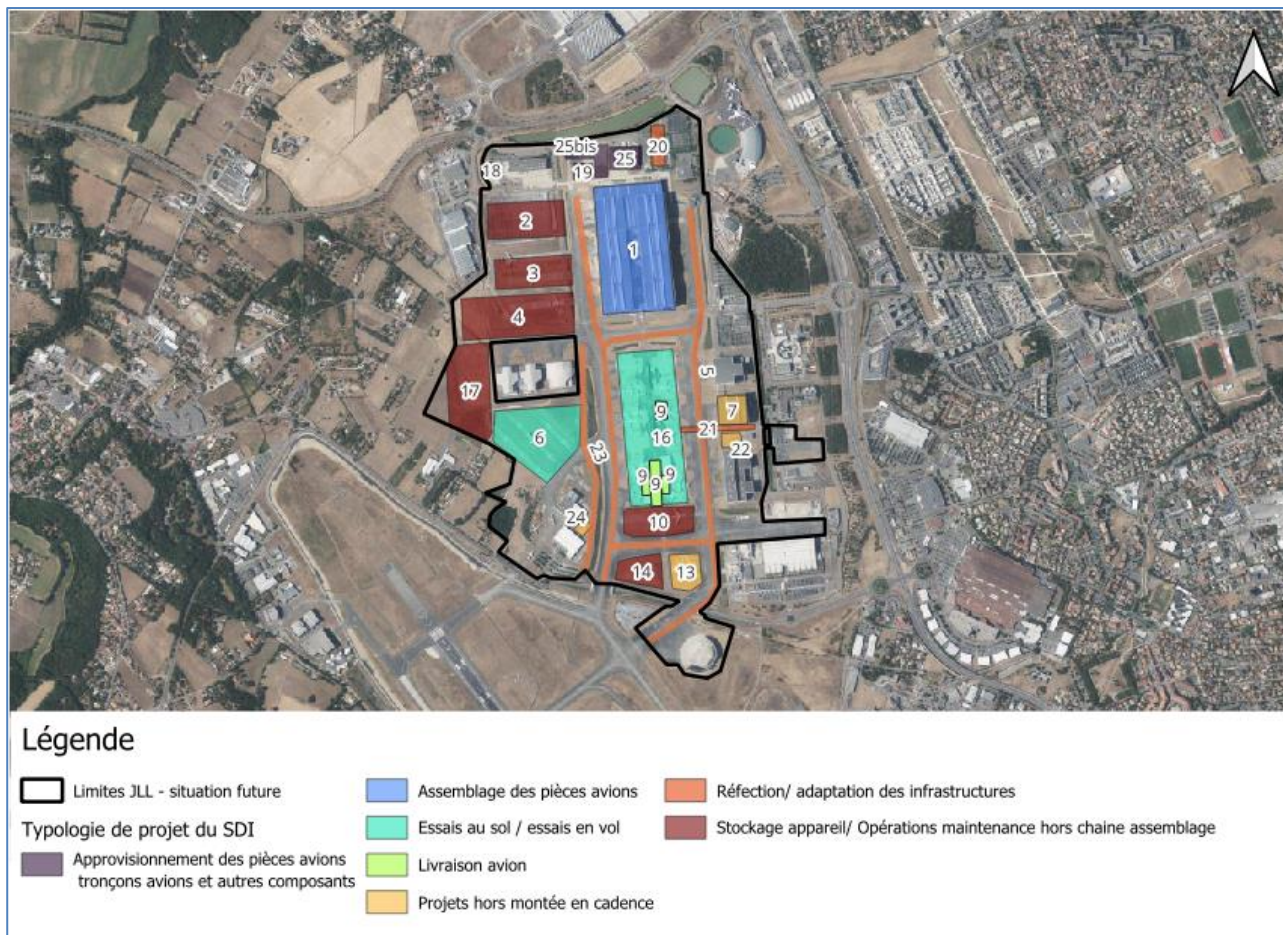
Les projets envisagés sur le site Jean-Luc Lagardère sont réalisés dans l'objectif de montée en cadence des livraisons d'A321. Ces projets sont présentés ci-dessous (en **gras** les projets pour lesquels un dossier à déjà été instruit) :

| Intitulé du projet                                                                                           | Numéro de projet |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Approvisionnement des pièces avions, tronçons avions et autres composants</b>                             |                  |
| Agrandissement du bâtiment L80 dédié à la logistique                                                         | 25               |
| Agrandissement de la zone PARIF pour le stockage temporaire de pièces avions                                 | 25bis            |
| <b>Assemblage des pièces avions</b>                                                                          |                  |
| Modification du hangar SA : transformation des halls d'assemblage A380 en halls A321                         | 1                |
| <b>Essais au sol / essais en vol</b>                                                                         |                  |
| Transformation des aires avions AC avec passage de 12 aires A380 à 24 aires A321                             | 16               |
| <b>Création de halls avions pour la réalisation d'opérations sur aéronefs</b>                                | 6                |
| <b>Livraison avion</b>                                                                                       |                  |
| <b>Création de bâtiments de bureaux (3*L14 et 1*L17)</b>                                                     | 9                |
| <b>Stockage appareil/ Opérations maintenance hors chaîne assemblage</b>                                      |                  |
| ASM3 : positions avions 4+2*WB                                                                               | 2                |
| ASM2 : réfection de deux bandes de taxiways 6*WB                                                             | 3                |
| ASM1: positions avions 5+3*WB (Wide Bodies)                                                                  | 4                |
| <b>Position avion sur les aires A5/A6/A7 pour 3*WB ou 6*SA</b>                                               | 10               |
| ASM4 : positions avions 8*SA (Single Aisle) + nouveau taxiway                                                | 17               |
| Aménagement d'un hangar métallo-textile L86 pour accueil de 2*SA                                             | 19               |
| Position avion au niveau de la butte existante                                                               | 14               |
| <b>Réfection/ adaptation des infrastructures</b>                                                             |                  |
| Remplacements de caniveaux au niveau de la zone Compas Single Aisle                                          | 15               |
| Réfection de taxiways et marquages/catadioptrés                                                              | 5                |
| Agrandissement du Parc A Déchets Industriels (PADI)                                                          | 18               |
| Création d'un parking Silo P76/P7 pour compensation de la perte de stationnement liée au projet ASM3         | 20               |
| Création de la route P1 connectant le parking P1 aux 24 aires avions                                         | 21               |
| Agrandissement d'une route longeant la branche ouest des waterways pour passage de simple voie à double voie | 23               |
| <b>Projets hors montée en cadence</b>                                                                        |                  |
| <b>L'adaptation du hangar L34 pour le projet ZEROe</b>                                                       | 7                |
| ZEROe : aire démonstrateur A380 dédiée aux opérations au sol                                                 | 13               |

| Intitulé du projet                                      | Numéro de projet |
|---------------------------------------------------------|------------------|
| Création d'un hangar L34bis pour des avions Wide Bodies | 22               |
| APIIC : Extension SES L03B                              | 24               |

**Tableau 2 : Projets liés à la montée en cadence du site Jean-Luc Lagardère**

La localisation de ces projets au sein du périmètre du site Airbus Jean-Luc Lagardère est présentée ci-dessous.



**Figure 6 : Localisation des projets sur le site Jean-Luc Lagardère**

### 2.2.2 Propriété du terrain

La maîtrise foncière des parcelles des projets est disponible au sein de la PJ N° 3 « Maitrise foncière ».

### 2.3 LES CARACTERISTIQUES DES PHASES DE CONSTRUCTION ET DE DEMOLITION

Les constructions envisagées sont les suivantes :

- α Agrandissement du bâtiment L80 (projet 25) ;
- α Construction des halls avions (projet 6) ;
- α Construction de bâtiments de bureaux (projet 9) ;
- α Construction du hangar L34bis (projet 22) ;
- α Construction du hangar métallo-textile L86 (projet 19) ;
- α Agrandissement du bâtiment L03B (projet 24).

Le projet L14 nécessite la démolition des bâtiments de type métallo textile LD08 et LD11.

### 2.3.1 Les travaux de construction

Les travaux de construction des projets se dérouleront sur la période 2024-2027 comme défini sur le planning présenté au §2.3.3.

### 2.3.2 Les exigences en matière d'utilisation des terres

Les travaux de construction des bâtiments et d'aménagements des aires avions nécessiteront un remaniement des sols détaillé au sein de chacun des chapitres dédiés aux projets.

Le tableau de synthèse du volume de terres excavé en phase chantier est présenté ci-dessous.

| N° Projet | Intitulé                                                                             | Surface<br>imperméabilisée (m²) | Volume de<br>déblais (m³)                              |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------|
| 25        | Agrandissement du bâtiment L80                                                       | 900                             | 1 278                                                  |
| 25bis     | Agrandissement de la zone PARIF                                                      | 1 400                           | 1 987                                                  |
| 1         | Modification du hangar SA : transformation des halls d'assemblage A380 en halls A321 | /                               | /                                                      |
| 16        | Transformation des aires avions AC pour passer de 12 aires A380 à 24 aires A321      | 7 638                           | 10 843                                                 |
| 4         | ASM1: positions avions 5+3*WB (White Bodies)                                         | 25 980                          | 36 882                                                 |
| 3         | ASM2 : réfection de deux bandes de taxiways 6*WB                                     | 3 230                           | 4 585                                                  |
| 2         | ASM3 : positions avions 4+2*WB                                                       | 22 000                          | 56 786                                                 |
| 17        | ASM4 : positions avions 8*SA (Single Aisle) + nouveau taxiway,                       | 22 830                          | 32 411                                                 |
| 10        | Position avion sur les aires A5/A6/A7 pour 3*WB ou 6*SA,                             | 17 610                          | 25 000<br>(actuellement stockés au niveau de la butte) |
| 14        | Position avion stockage (butte)                                                      | 13 220                          | 318 768 (dont 300 000 m³ de terres stockées)           |
| 6         | Halls avions pour la réalisation d'opérations sur aéronefs                           | 39 539                          | 49 150                                                 |
| 22        | Hangar L34bis                                                                        | 2 354                           | 2 926                                                  |
| 19        | Hangar métallo-textile L86                                                           | 4 930                           | 6 128                                                  |
| 9         | Création de bâtiments de bureaux (3*L14 et 1*L17)                                    | /                               | 7 915                                                  |

| N° Projet    | Intitulé                                                                                                           | Surface<br>imperméabilisée (m²) | Volume de<br>déblais (m³)                                                          |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| 13           | ZEROe : position maintenance A380                                                                                  | 3 820                           | 5 423                                                                              |
| 7            | L'adaptation du hangar L34 pour le projet ZEROe,                                                                   | /                               | /                                                                                  |
| 15           | Remplacements de caniveaux au niveau de la zone<br>Compas Single Aisle,                                            | /                               | /                                                                                  |
| 23           | Agrandissement d'une route longeant la branche<br>ouest des waterways pour passer de simple voie à<br>double voie, | 3 900                           | 5 537                                                                              |
| 21           | Création de la route P1                                                                                            | 1 010                           | 1 434                                                                              |
| 5            | Réfection de taxiways et marquages/catadioptrés,                                                                   | /                               | /                                                                                  |
| 20           | Création d'un parking Silo P76/P7 pour compenser la<br>perte de stationnement liée au projet ASM3,                 | /                               | 4 685                                                                              |
| 18           | Agrandissement de la zone de stockage déchets<br>(PADI).                                                           | /                               | /                                                                                  |
| 24           | APIIC : Extension SES L03B                                                                                         | 2 200                           | 3 124                                                                              |
| <b>Total</b> |                                                                                                                    | <b>172 561</b>                  | <b>569 862 (574 862<br/>m³ dont 5 000 m³<br/>réutilisés pour le<br/>projet 23)</b> |

**Tableau 3 : Utilisation des terres en phase chantier**

La valorisation de ces terres sera réalisée conformément au guide BRGM d'avril 2020 « Guide de valorisation hors site des terres excavées non issues de sites et sols pollués dans des projets d'aménagement ».

### **2.3.3 Phasage des projets du SDI**

Le planning de réalisation de ces différents projets est directement lié à la capacité actuelle du site. Ce dernier a été conçu pour l'assemblage final de l'A380. Les infrastructures sont dimensionnées pour des pièces et aéronefs de grandes dimensions comparées à celles d'un A321.

Certains aménagements se trouvent ainsi en sur capacité au démarrage du projet et leur réalisation peut se faire plus tardivement par rapport à l'évolution de la montée en puissance.

Le planning est rappelé ci-dessous :

| Typologie de projet                                          | 2024 |    |    |    | 2025 |    |    |    | 2026 |    |    |    | 2027 |    |    |    |
|--------------------------------------------------------------|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
|                                                              | Q1   | Q2 | Q3 | Q4 | Q1   | Q2 | Q3 | Q4 | Q1   | Q2 | Q3 | Q4 | Q1   | Q2 | Q3 | Q4 |
| Projets déjà autorisés                                       |      |    |    |    |      |    |    |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
| Projets nécessitant uniquement une construction              |      |    |    |    |      |    |    |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
| Projets nécessitant uniquement un aménagement                |      |    |    |    |      |    |    |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
| Projets nécessitant un aménagement et une construction       |      |    |    |    |      |    |    |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
| Projets de rénovation/adaptation d'un ouvrage existant       |      |    |    |    |      |    |    |    |      |    |    |    |      |    |    |    |
| Projets avec uniquement un aménagement intérieur du bâtiment |      |    |    |    |      |    |    |    |      |    |    |    |      |    |    |    |

Figure 7 : Planning des projets du SDI

Le planning des projets du SDI est décorrélié du séquençage de la fabrication d'un avion.

## 2.4 ORGANISATION DU TRAVAIL ASSOCIEE AU PROJET

En situation actuelle, le site Jean-Luc Lagardère comptabilise environ 2 700 salariés.

C'est plus de 4500 personnes qui vont travailler à terme sur ce projet, créant de la valeur pour l'ensemble de la Région.

### 3. DESCRIPTION GENERALE DU SITE ACTUEL ET PROJETE

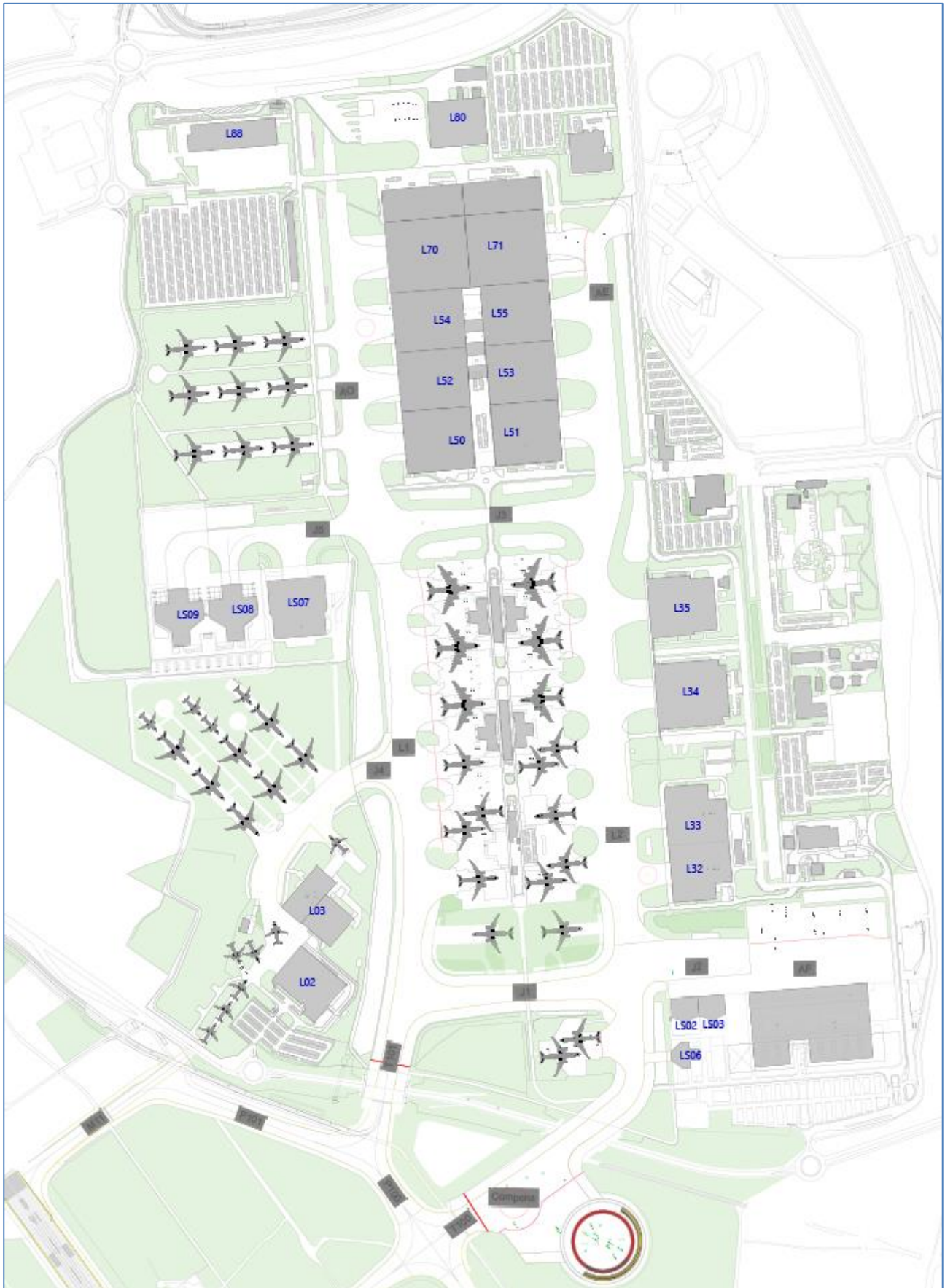
#### 3.1 AMENAGEMENT DU SITE ACTUEL

##### 3.1.1 Installations Airbus Operations SAS

Le site Jean-Luc Lagardère en situation actuelle est constitué des installations suivantes :

- α Un hall central appelé « grande arche » permet l'assemblage des différents tronçons d'avions sur les postes L70 et L71, et le montage des équipements intérieurs sur les six postes adjacents L50 à 55. Dans la zone L72 au nord de l'arche, se trouvent un atelier d'usinage à grande vitesse, une petite salle de peinture O59, un local de nettoyage des agrafes et un magasin de pièces détachées de matériel PO48 ;
- α Un bâtiment L35 dédié alternativement à des activités pistes ou à la peinture d'aéronefs ;
- α Un bâtiment L34 dédié aux essais en vue de l'homologation d'avions ou dédié aux essais fonctionnels ;
- α Un bâtiment L80 dédié à la réception des pièces en provenance des différents partenaires ;
- α Des locaux de charge d'accumulateurs ;
- α Un bâtiment L88 dédié à la préparation des convoyages des pièces avion équipé d'un local de charge spécifique.
- α Une réserve d'eau est présente à l'est du site (canal paysager).

Les installations actuelles du site sont présentées ci-dessous.



**Figure 8 : Installations actuelles du site Jean-Luc Lagardère**

### 3.1.2 Moyens mis à disposition par l'AFUL sur le site Jean-Luc Lagardère

Sur le site Jean-Luc Lagardère, Airbus Operations SAS opère également des équipements mis à disposition par l'AFUL :

- α Des équipements d'intérêt général (EIG) faisant l'objet d'un bail avec la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse devenue Toulouse Métropole :
  - ⇒ des aires extérieures permettent d'accueillir des avions susceptibles de contenir du carburant, approvisionné en carburant par camion, équipées de séparateurs hydrocarbures de grandes capacités et d'obturateurs automatiques ;
  - ⇒ 1 aire de lavage avions ;
  - ⇒ Un réseau de galeries enterrées ;
  - ⇒ Une aire d'essais moteurs (ERUF) ;
  - ⇒ Des voiries, éclairages et espaces communs.
- α Des équipements d'utilisation mutualisées :
  - ⇒ Trois postes d'accueil assurent le contrôle des accès des biens et des personnes au site ;
  - ⇒ Un Poste de Secours Aéroconstellation (PSA) centralisant toutes les alarmes au niveau du site.
- α Les waterways de la ZAC Aéroconstellation permettant de collecter les eaux pluviales de la zone, de réguler leur débit et de maîtriser les rejets dans le milieu naturel : le Garrossos. En amont, avant rejet dans le Garrossos, une vanne permet de bloquer tout déversement accidentel au milieu naturel. Ces waterways sont régis par un modèle hydraulique établi en 2005 et découpant le site en plusieurs bassins versants. Ce modèle est régulièrement mis à jour selon l'évolution des activités industrielles de la ZAC.

Le périmètre de l'AFUL est présenté ci-dessous.

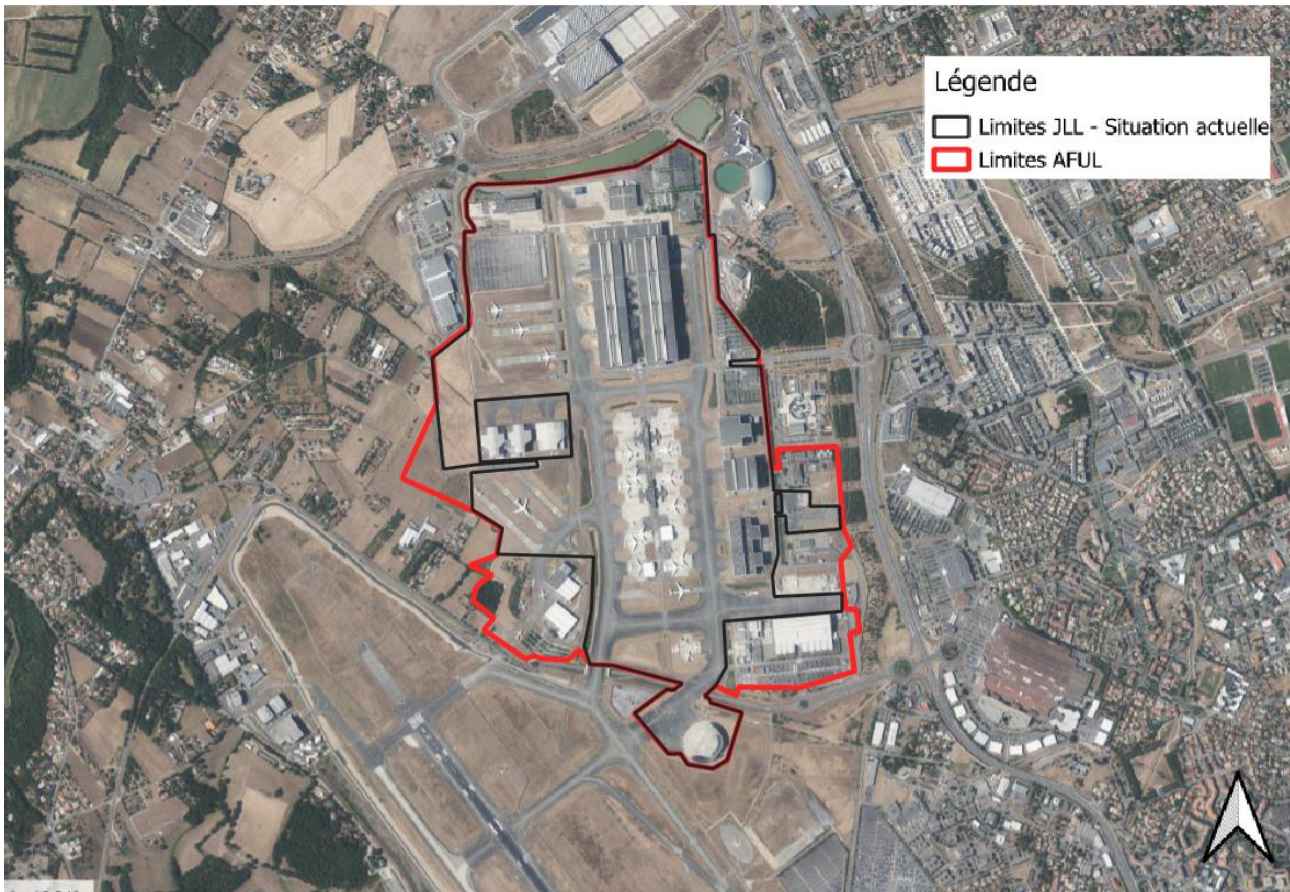


Figure 9 : Périmètre de l'AFUL

Depuis leur aménagement au moment de la création de la ZAC Aéroconstellation, jusqu'en 2023, les waterways sont restés la propriété de Toulouse Métropole. De même, leur gestion était réalisée par Toulouse Métropole. En février 2023, les waterways localisés dans les limites du périmètre du site sont devenus la propriété de STAR REAL ESTATE, filiale immobilière d'Airbus, qui les a mis à disposition de l'AFUL via un COMMODAT disponible en **annexe PJ46.1**. Toulouse Métropole reste propriétaire et gestionnaire des waterways localisées hors du périmètre sécurisé de l'AFUL, notamment les bassins W7 et B2 exutoire final du réseau de waterways avant rejet dans le milieu naturel, mais également de certains bassins à l'est du site, notamment ceux devant le parking PL2, la Leadership University et en face d'Aéroscopia.

La localisation du réseau de waterways est présentée ci-dessous.



Figure 10 : Localisation du réseau de waterways en situation actuelle (en bleu foncé sur la figure)

### 3.2 AMENAGEMENT DU SITE PROJETE

#### 3.2.1 Aménagement du site projeté

La cartographie ci-dessous définit le périmètre du site (en noir) en situation projetée.



**Figure 11 : Périmètre du site en situation projetée**

L'aménagement projeté du site est présenté ci-dessous.

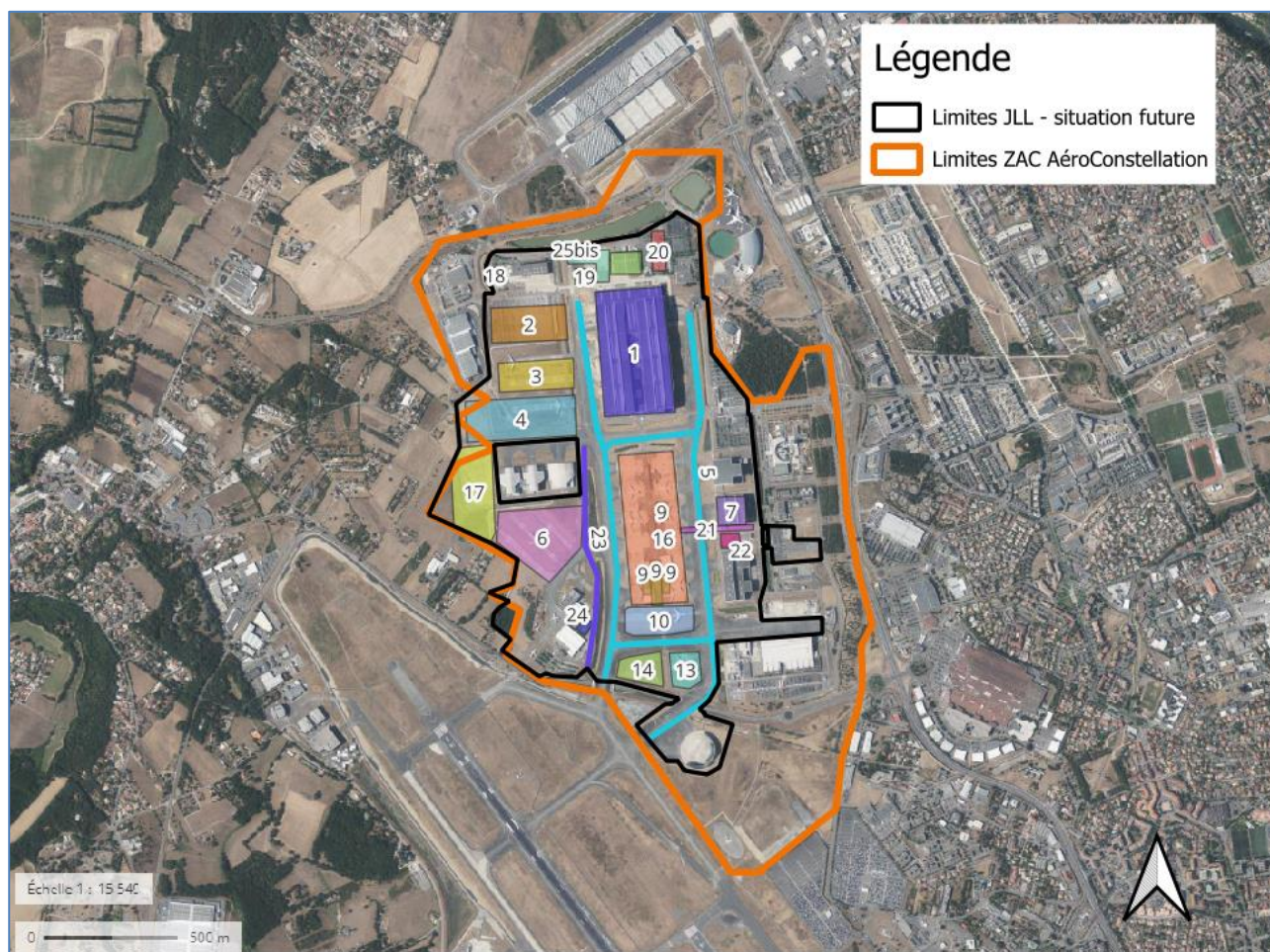


Figure 12 : Aménagement projeté du site

Les aménagements détaillés pour l'ensemble des projets sont présentés dans les chapitres 4 à 25.

La maîtrise foncière des parcelles du site est présentée au sein de la PJ3 « Justificatif de maîtrise foncière ».

### 3.3 TYPES DE SURFACE

Le SDI entraînera une artificialisation supplémentaire du site. Les superficies imperméabilisées par projet sont présentées dans le tableau ci-dessous.

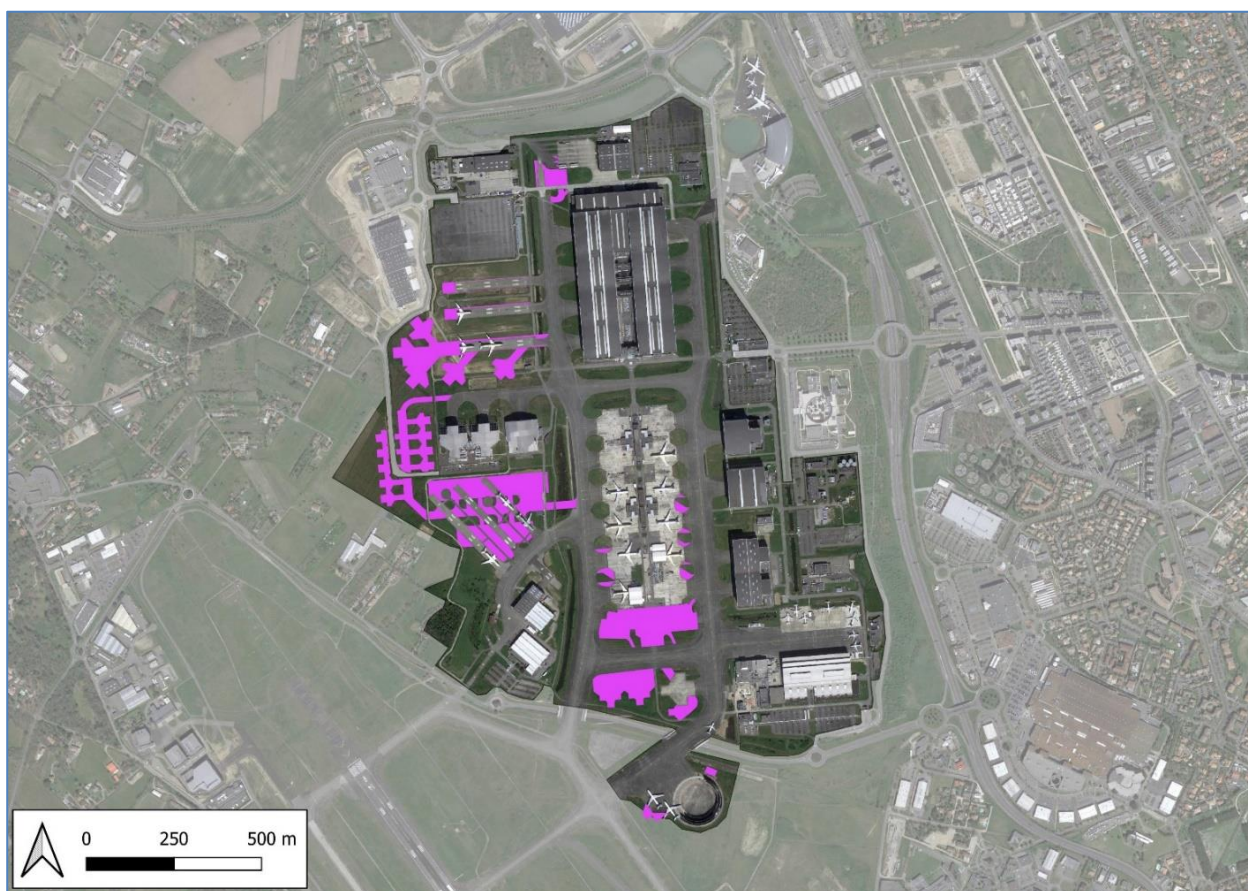
| N° Projet | Intitulé                                                                             | Surface imperméabilisée créée (m²) | Emprise de construction au sol créée (m²) | Surface de plancher créée (m²) |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------|
| 25        | Agrandissement du bâtiment L80                                                       | 900                                | 6 440                                     | 6 440                          |
| 25bis     | Agrandissement de la zone PARIF                                                      | 1400                               | /                                         | /                              |
| 1         | Modification du hangar SA : transformation des halls d'assemblage A380 en halls A321 | /                                  | /                                         | /                              |
| 16        | Transformation des aires avions AC avec passage de                                   | 7 638                              | /                                         | /                              |

| N° Projet | Intitulé                                                                                                     | Surface<br>imperméabilisée<br>créée (m²) | Emprise de<br>construction<br>au sol créée<br>(m²) | Surface de<br>plancher<br>créée (m²) |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------|
|           | 12 aires A380 à 24 aires A32                                                                                 |                                          |                                                    |                                      |
| 4         | ASM1: positions avions 5+3*WB (Wide Bodies),                                                                 | 25 980                                   | /                                                  | /                                    |
| 3         | ASM2 : réfection de deux bandes de taxiways 6*WB                                                             | 3 230                                    | /                                                  | /                                    |
| 2         | ASM3 : positions avions 4+2*WB                                                                               | 22 000                                   | /                                                  | /                                    |
| 17        | ASM4 : positions avions 8*SA (Single Aisle) + nouveau taxiway                                                | 22 830                                   | /                                                  | /                                    |
| 10        | Position avion sur les aires A5/A6/A7 pour 3*WB ou 6*SA                                                      | 17 610                                   | /                                                  | /                                    |
| 14        | Position avion au niveau de la butte existante                                                               | 13 220                                   | /                                                  | /                                    |
| 6         | Halls avions pour la réalisation d'opérations sur aéronefs                                                   | 39 539                                   | 29 925                                             | 29 925                               |
| 22        | Hangar L34bis                                                                                                | 2 354                                    | 2 354                                              | 2 354                                |
| 19        | Aménagement d'un hangar métallo-textile L86 pour accueil de 2*SA                                             | 4 930                                    | 4 930                                              | 4 930                                |
| 9         | Création de bâtiments de bureaux (3*L14 et 1*L17)                                                            | /                                        | 4 924                                              | 8 400                                |
| 13        | ZeroE : Aire dédiée aux opérations au sol du démonstrateur A380                                              | 3 820                                    | 600                                                | 600                                  |
| 7         | L'adaptation du hangar L34 pour le projet                                                                    | /                                        | /                                                  | /                                    |
| 15        | Remplacements de caniveaux au niveau de la zone Compas Single Aisle                                          | /                                        | /                                                  | /                                    |
| 23        | Agrandissement d'une route longeant la branche ouest des waterways pour passage de simple voie à double voie | 3 900                                    | /                                                  | /                                    |
| 21        | Création de la route P1                                                                                      | 1 010                                    | /                                                  | /                                    |

| N° Projet    | Intitulé                                                                                             | Surface imperméabilisée créée (m²) | Emprise de construction au sol créée (m²) | Surface de plancher créée (m²) |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------|
| 5            | Réfection de taxiways et marquages/catadioptres                                                      | /                                  | /                                         | /                              |
| 20           | Création d'un parking Silo P76/P7 pour compensation de la perte de stationnement liée au projet ASM3 | /                                  | 3 300                                     | 16 400                         |
| 18           | Agrandissement du Parc A Déchets Industriels (PADI)                                                  | /                                  | /                                         | /                              |
| 24           | APIIC : Agrandissement SES L03B                                                                      | 2 200                              | 2 200                                     | 2 200                          |
| <b>TOTAL</b> |                                                                                                      | <b>172 561</b>                     | <b>52 473</b>                             | <b>69 049</b>                  |

**Tableau 4 : Surfaces associées aux projets**

La localisation des surfaces nouvellement imperméabilisées au sein du site est présentée ci-dessous.



**Figure 13 : Localisation des surfaces imperméabilisées par le SDI (en rose)**

### 3.4 DESCRIPTION DES SUPERSTRUCTURES

Les structures en lien avec les projets sont présentées ci-dessous.

| N° Projet | Projet                                                                               | Structure du bâti - aménagement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Affectation                                                                                                                                                                                              |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 25        | Agrandissement du bâtiment L80                                                       | <p><b>Ossature et toiture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure poteaux / poutres métalliques</li> <li>- Désenfumage en toiture</li> <li>- Étanchéité toiture : métallique</li> </ul> <p><b>Façades :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bardage métallique double peau, isolation M0</li> </ul> <p>Aménagement prévu :<br/>Agrandissement de 6 440 m<sup>2</sup> du bâtiment existant et réorganisation du fonctionnement des surfaces existantes</p> <p><b>Hauteur du bâtiment : 11 m</b></p> | En phase d'exploitation, l'agrandissement de ce bâtiment permettra d'accueillir l'ensemble de la logistique nécessaire (pièces avions de type voilure stockées en masse et en rack, volets, cône trains) |
| 25bis     | Agrandissement de la zone PARIF                                                      | Aire extérieure bétonnée associée à un préau en bardage métallique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | En phase d'exploitation, cette aire permettra le stockage temporaire de tronçons avions (voilure stockée en extérieure).                                                                                 |
| 1         | Modification du hangar SA : transformation des halls d'assemblage A380 en halls A321 | Modification de la configuration interne du bâtiment sans impact sur la structure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | En phase d'exploitation, ce hangar, initialement prévu pour l'assemblage de A380 permettra l'assemblage de A321.                                                                                         |
| 16        | Transformation des aires avions AC avec passage de 12 aires A380 à 24 aires A321     | Division des 12 aires A380 actuelles en 24 aires avions A321                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | En phase d'exploitation, ces aires seront utilisées pour la réalisation d'essais avions                                                                                                                  |
| 4         | ASM1: positions avions 5+3*WB (Wide Bodies),                                         | <p>8 aires bétonnées pour le positionnement de 8 avions de type Wide Bodies.</p> <p>Surfaces totales des aires : 25 980 m<sup>2</sup></p> <p>Les aires sont énergisées au moyen de niches.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | En phase d'exploitation, ces aires avions permettront le stockage extérieur d'aéronefs de type Wide Bodies.                                                                                              |

| N° Projet | Projet                                                        | Structure du bâti - aménagement                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Affectation                                                                                                                 |
|-----------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|           |                                                               | Le réseau de collecte des aires sera équipé de séparateurs hydrocarbures et de d'obturateur.                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                             |
| 3         | ASM2 : réfection de deux bandes de taxiways 6*WB              | Réfection de bandes de taxiways pour le positionnement de 6 avions de type Wide Bodies.<br>Surfaces totales des bandes : 3 230 m <sup>2</sup><br>Le réseau de collecte des aires sera équipé de séparateurs hydrocarbures et de d'obturateur.                                                                                     | En phase d'exploitation, ces aires avions permettront le stockage extérieur d'aéronefs de type Wide Bodies.                 |
| 2         | ASM3 : positions avions 4+2*WB                                | 6 aires bétonnées pour le positionnement de 6 avions de type Wide Bodies.<br>Surfaces totales des aires : 22 000 m <sup>2</sup><br>Les aires sont énergisées au moyen de niches.<br>Le réseau de collecte des aires sera équipé de séparateurs hydrocarbures et de d'obturateur.                                                  | En phase d'exploitation, ces aires avions permettront le stockage extérieur d'aéronefs de type Wide Bodies.                 |
| 17        | ASM4 : positions avions 8*SA (Single Aisle) + nouveau taxiway | 8 aires bétonnées pour le positionnement de 8 avions de type Single Aisle + aménagement d'un nouveau taxiway pour l'accès aux aires.<br>Surfaces totales : 22 830 m <sup>2</sup><br>Les aires sont énergisées au moyen de niches.<br>Le réseau de collecte des aires sera équipé de séparateurs hydrocarbures et de d'obturateur. | En phase d'exploitation, ces aires avions permettront le stockage extérieur d'aéronefs de type Single Aisle.                |
| 10        | Position avion sur les aires A5/A6/A7 pour 3*WB ou 6*SA       | 3 aires bétonnées pour le positionnement de 3 avions de type Wide Bodies ou 6 avions de type Single Aisle.<br>Surfaces totales des aires : 17 610 m <sup>2</sup> .<br>Les aires sont énergisées au moyen de niches.<br>Le réseau de collecte des aires sera équipé de séparateurs hydrocarbures et de d'obturateur.               | En phase d'exploitation, ces aires avions permettront le stockage extérieur d'aéronefs de type Single Aisle ou Wide Bodies. |

| N° Projet | Projet                                                     | Structure du bâti - aménagement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Affectation                                                                                                        |
|-----------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14        | Position avion au niveau de la butte existante             | <p>Une aire bétonnée pour le positionnement de 4 avions de type Single Aisle.</p> <p>Surfaces totales des aires : 13 220 m<sup>2</sup>.</p> <p>Les aires sont énergisées au moyen de niches.</p> <p>Le réseau de collecte des aires sera équipé de séparateurs hydrocarbures et de d'obturateur.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | En phase d'exploitation, ces aires avions permettront le stockage extérieur d'aéronefs de type Single Aisle.       |
| 6         | Halls avions pour la réalisation d'opérations sur aéronefs | <p><b><u>Ossature et toiture :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure poteaux / poutre métallique ;</li> <li>- Désenfumage par l'ouverture des portails avion et éclairage naturel.</li> </ul> <p><b><u>Façade :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bardage métallique simple peau, isolation MO ;</li> <li>- Les halls accueilleront des avions plein de carburant. Ces halls seront regroupés par deux et séparés par des murs REI 120.</li> </ul> <p><b><u>Aménagement :</u></b></p> <p>Chaque hall s'organise autour de 2 principaux pôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un hall destiné aux avions ou zone d'exploitation ;</li> <li>- Une zone accueillant du personnel, avec des bureaux et des locaux sociaux.</li> </ul> | Durant la phase d'exploitation, ces halls seront utilisés pour des activités industrielles de working party avions |
| 22        | Hangar L34bis                                              | <p><b><u>Ossature et toiture :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure poteaux/poutre métallique</li> <li>- Désenfumage par l'ouverture des portails avion et éclairage naturel</li> </ul> <p><b><u>Façade :</u></b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Durant la phase d'exploitation, ce hangar sera utilisé pour des activités industrielles de working party avions    |

| N° Projet | Projet                                                           | Structure du bâti - aménagement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Affectation                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|           |                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bardage métallique simple peau, isolation M0</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 19        | Aménagement d'un hangar métallo-textile L86 pour accueil de 2*SA | <p><b>Ossature :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure poteaux/poutre métallique</li> </ul> <p><b>Parois et toiture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Textile</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Durant la phase d'exploitation, ce hangar sera utilisé pour des activités industrielles de working party avions                                                                                                                                          |
| 9         | Création de bâtiments de bureaux (3*L14 et 1*L17)                | <p><b>Ossature :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Façades pleines porteuses</li> </ul> <p><b>Façades :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M01 – Mur béton sur extérieur</li> <li>- M02 – Mur béton doublé sur extérieur</li> <li>- M03 – Mur bardage acier</li> </ul>                                                                                                                                                                                                 | Durant la phase d'exploitation, les activités prenant place au sein des ateliers permettent la réalisation des derniers tests avions, notamment la préparation des essais en vol ainsi que la livraison avions.                                          |
| 13        | ZeroE : Aire dédiée aux opérations au sol du démonstrateur A380  | Une position avion A380 comprenant un système de stockage et de distribution d'hydrogène liquide ainsi qu'une salle de contrôle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Durant l'exploitation, cette aire sera utilisée pour les opérations au sol (maintenance, vérifications, remplissage en hydrogène liquide et en kérosène).                                                                                                |
| 7         | Adaptation du hangar L34 pour le projet                          | <p><b>Ossature et toiture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure Poteaux/poutres métallique</li> <li>- Désenfumage par l'ouverture des portails avion et éclairage naturel</li> <li>- Étanchéité toiture : en bitume</li> </ul> <p><b>Façades :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bardage métallique double peau, isolation M0</li> <li>- des bandes vitrées de 1m de haut environ sont régulièrement disposées pour apporter de la lumière du jour</li> </ul> | <p>Durant l'exploitation du projet ZEROe, ce hangar sera entièrement dédié aux opérations de préparation de l'A380 et du démonstrateur volant.</p> <p>Les avions rentrant dans le hangar L34 seront systématiquement inerté (hydrogène) et défuellé.</p> |

| N° Projet | Projet                                                                                                       | Structure du bâti - aménagement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Affectation                                                                                                              |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|           | Locaux techniques associés au hangar L34                                                                     | <b>Ossature :</b><br>- Construction béton / parpaings<br><b>Façades :</b><br>- Construction béton / parpaings<br><b>Aménagement prévu :</b><br>A priori pas de local supplémentaire à l'exception d'un local incendie si ce dernier n'est pas situé à l'intérieur du hangar.                                                                                                                                  | /                                                                                                                        |
| 15        | Remplacements de caniveaux au niveau de la zone Compas Single Aisle                                          | /                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | /                                                                                                                        |
| 23        | Agrandissement d'une route longeant la branche ouest des waterways pour passage de simple voie à double voie | /                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | /                                                                                                                        |
| 21        | Création de la route P1                                                                                      | /                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | /                                                                                                                        |
| 5         | Réfection de taxiways et marquages/catadioptres                                                              | /                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | /                                                                                                                        |
| 20        | Création d'un parking Silo P76/P7 pour compensation de la perte de stationnement liée au projet ASM3         | <b>Fondations :</b><br>Réalisées par des semelles en béton armé, dimensionnées conformément aux hypothèses d'étude.<br><b>Ossatures :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poteaux en béton armé, carrés ou rectangulaires, selon localisation, section et hauteur en fonction des charges.</li> <li>Poutres en béton armé, selon localisation, section et retombée en fonction des charges.</li> </ul> | En phase d'exploitation, ce parking silo permettra de compenser en partie la perte de stationnement liée au projet ASM3. |

| N° Projet | Projet | Structure du bâti - aménagement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Affectation |
|-----------|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|           |        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Dalles de plancher en béton précontraint reposant soit sur les portiques poteaux poutres, soit sur les voiles porteurs, posées avec une pente permettant l'écoulement des eaux vers les siphons de sols situés sur les longs pans.</li> <li>Escalier principal constitué de : <ul style="list-style-type: none"> <li>volée d'escalier en béton armé préfabriqué en usine, largeur de passage 0,90 m (IUP),</li> <li>serrurerie pour garde-corps constituée d'une lisse haute formant main-courante, de potelets verticaux support d'un barreaudage acier galvanisé.</li> </ul> </li> <li>Deux escaliers secondaires d'issues de secours constitués de : <ul style="list-style-type: none"> <li>volées d'escalier en béton armé préfabriqué en usine, hélicoïdal, largeur de passage 0,90 m (1 UP),</li> <li>serrurerie pour garde-corps constituée d'une lisse haute formant main-courante, de potelets verticaux support d'un barreaudage acier galvanisé.</li> </ul> </li> <li>Une gaine d'ascenseur en béton armé préfabriquée en usine, avec inserts pour accessoires de pose et fixations, dimensionnés pour une cabine de 1 000 kg, y compris débord en marquise au dernier étage.</li> </ul> <p><b>Façade béton architectonique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Panneaux verticaux avec parement extérieur en gravillon de marbre concassé blanc formant bande horizontale, finition lave de teinte blanche.</li> </ul> |             |

| N° Projet | Projet                                              | Structure du bâti - aménagement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Affectation                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|           |                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Allèges en béton avec parement extérieur en gravillons de marbre concassés gris, finition lave.</li> <li>Habillages décoratifs des escaliers par tôles perforées en aluminium laqué cintré de teinte gris.</li> </ul>                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 18        | Agrandissement du Parc A Déchets Industriels (PADI) | Un séparateur hydrocarbure ainsi qu'une vanne de sectionnement seront aménagés au niveau du point de rejet des eaux pluviales.                                                                                                                                                                                                                                                        | En phase d'exploitation, la zone PADI permettra le stockage des déchets générés avant leur acheminement directement vers des sites de traitement dédiés ou vers la station déchets du C15 exploitée par Airbus Operations SAS sur le site de Clément Ader. |
| 24        | APIIC : Agrandissement SES L03B                     | <p><b><u>Ossature et toiture :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure poteaux/poutre métallique</li> </ul> <p><b><u>Façade :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bardage métallique simple peau, isolation M0</li> </ul> <p><b><u>Sols :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sol béton de classe minimale C40/50</li> </ul> | En phase d'exploitation, cette extension sera axée sur la production de mat avion de nouvelle génération.                                                                                                                                                  |

Tableau 5 : Types d'infrastructures prévues par les projets

## 4. ACTIVITES SOUMISES A AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

### 4.1 ACTIVITES CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### 4.1.1 Liste des arrêtés préfectoraux en vigueur

Le site actuel de Jean-Luc Lagardère est régi par plusieurs arrêtés préfectoraux, au titre de la réglementation des ICPE :

- α Arrêté préfectoral d'autorisation n°033 du 21 février 2008 ;
- α Arrêté préfectoral complémentaire n°084 du 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;
- α Arrêté n°31-2023-05 du 27 octobre 2023 portant dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées pour le projet d'aménagement des zones A5/A6/A7 (projet 10) ;
- α Arrêté préfectoral complémentaire du 19 juillet 2024 en lien avec le projet ZEROe ;
- α Arrêté préfectoral complémentaire n°152 du 12 novembre 2024 en lien avec le projet des halls avions (projet 6) et des bâtiments de bureaux (projet 9).

Le site de Saint-Eloi Satellite est régi par un récépissé de déclaration en date du 03 mai 2018, au titre de la réglementation des ICPE.

#### 4.1.2 Situation actuelle

##### 4.1.2.1 Site Jean-Luc Lagardère

La situation actuelle du site par rapport à la nomenclature ICPE est reprise dans le tableau ci-dessous sur la base des arrêtés préfectoraux mentionnés ci-dessus.

| N° rubrique | Nature de l'activité                                                                                                                                                                                       | Capacité autorisée                        | Capacité actuelle                                      | Régime situation actuelle | Rayon d'affichage (km) |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------|
| 4715.1      | Substances et mélanges nommément désignés : Hydrogène (numéro CAS 133-74-0)<br>La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : Supérieur ou égale à 1 t<br>1) Quantité seuil bas : 5 t | Zone de stockage et mise en œuvre : < 5 t | Projet ZEROe actuellement non mis en œuvre sur le site | A                         | 2                      |
| 2940.2a     | Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, revêtement, laquage, stratification, imprégnation, cuisson, séchage de) sur support quelconque à l'exclusion des                               | Bâtiment L35 : 600 kg/jour                | Bâtiment L35 : 600 kg/jour                             | E                         | /                      |

| N°<br>rubrique | Nature de l'activité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Capacité autorisée                           | Capacité actuelle                                      | Régime<br>situation<br>actuelle | Rayon<br>d'affichage (km) |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------|
|                | installations dont les activités sont classées au titre des rubriques 2330, 2345, 2351, 2360, 2415, 2445, 2450, 2564, 2661, 2930, 3450, 3610, 3670, 3700 ou 4801.<br>2. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le « trempé » (pulvérisation, enduction, autres procédés), la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre étant :<br>a) Supérieure à 100 kg/j                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Bâtiment L73 : < 10 kg/jour                  | Bâtiment L73 : < 10 kg/jour                            |                                 |                           |
| 1414.3         | Installations de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés.<br>3) Installations de remplissage de réservoirs alimentant des moteurs ou autres appareils d'utilisation comportant des organes de sécurité (jauges et soupapes)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Remplissage des réservoirs des bancs d'essai | Projet ZEROe actuellement non mis en œuvre sur le site | DC                              | /                         |
| 1185           | Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n°517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage).<br>1. Fabrication, conditionnement et emploi autres que ceux mentionnés au 2 et à l'exclusion du nettoyage à sec de produits textiles visé par la rubrique 2345, du nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces visés par la rubrique 2564, de la fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique d'hydrocarbures halogénés visée par la rubrique 3410-f et de l'emploi d'hexafluorure de soufre dans les appareillages de connexion à haute tension.<br>Le volume des équipements susceptibles de contenir des fluides étant :<br>2. Emploi dans des équipements clos en exploitation. | 5900 kg                                      | 1 277 kg                                               | DC                              | /                         |

| N°<br>rubrique | Nature de l'activité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Capacité autorisée                                                                                                             | Capacité actuelle                                                                                 | Régime<br>situation<br>actuelle | Rayon<br>d'affichage (km) |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------|
|                | a) Équipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg                                                                                                            |                                                                                                                                |                                                                                                   |                                 |                           |
| 2560.2         | Travail mécanique des métaux et alliages, à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 3230-a ou 3230-b.<br>La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant :<br>2) Supérieure à 150 kW, mais inférieure ou égale à 1000 kW                  | Bâtiment L73 : 250 kW<br>Zone modification A380 pour accueillir réservoir et démonstrateur en vol                              | Bâtiment L73 : 250 kW<br>Zone modification A380 pour accueillir réservoir et démonstrateur en vol | D                               | /                         |
| 2563           | Nettoyage-dégraissage de surface quelconque, par des procédés utilisant des liquides à base aqueuse ou hydrosolubles à l'exclusion des activités de nettoyage-dégraissage associées à du traitement de surface<br>La quantité de produit mise en œuvre dans le procédé étant :<br>2. Supérieure à 500 l, mais inférieure ou égale à 7 500 l | Bâtiment L73 : 1500 L                                                                                                          | Bâtiment L73 : 1500 L                                                                             | DC                              | /                         |
| 2925           | 1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 50 kW                                                                                                                                                                                          | Bâtiment L88 : 48 kW<br>Bâtiment L88 : 2,5 kW (auvent local) et 22 kW (auvent)<br>Bâtiment L72 : 44 kW<br>Bâtiment L80 : 38 kW | 2 326,6 kW                                                                                        | NC                              | /                         |

Tableau 6 : Classement prévu dans la nomenclature ICPE en situation actuelle pour le site Jean-Luc Lagardère

#### 4.1.2.2 Site Saint-Eloi Satellite

Le site de Saint-Eloi Satellite est soumis au régime déclaratif au titre des rubriques 2560-2 et 2925 de la nomenclature ICPE.

| N° rubrique | Nature de l'activité                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Capacité actuelle | Régime situation actuelle | Rayon d'affichage (km) |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------|------------------------|
| 2560.2      | Travail mécanique des métaux et alliages, à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 3230-a ou 3230-b.<br>La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant :<br>2) Supérieure à 150 kW, mais inférieur ou égale à 1000 kW | SES : 540 kW      | D                         | /                      |
| 2925        | 1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération <sup>(1)</sup> étant supérieure à 50 kW                                                                                                                                                             | SES : 96 kW       | D                         | /                      |

Tableau 7 : Classement prévu dans la nomenclature ICPE en situation actuelle pour le site Saint-Eloi Satellite

#### 4.1.3 Situation après projet

Le nouveau classement du site vis-à-vis du Code de l'Environnement, Livre V – Titre I – Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, est établi dans le tableau ci-dessous. Les activités associées au SDI sont mentionnées en **gras**.

| N° rubrique | Nature de l'activité                                                                                                                                                                                       | Capacité projetée                                                                                                                                                        | Régime situation projetée | Rayon d'affichage (km) |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------|
| 4715.1      | Substances et mélanges nommément désignés : Hydrogène (numéro CAS 133-74-0)<br>La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : Supérieur ou égale à 1 t<br>1) Quantité seuil bas : 5 t | <b>Zone de stockage et mise en œuvre hydrogène liquide :</b><br><b>981 kg avec :</b><br>- <b>HRS : 861 kg</b><br>- <b>Démonstrateur en vol/ aire extérieure : 120 kg</b> | D                         | /                      |

| N°<br>rubrique | Nature de l'activité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Capacité projetée                                                                                                                    | Régime situation<br>projetée | Rayon d'affichage<br>(km) |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------|
|                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>hydrogène gazeux : 15<br/>kg répartis sur le site<br/>entre l'aire A03 et L34</b>                                                 |                              |                           |
| 2940.2a        | Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, revêtement, laquage, stratification, imprégnation, cuisson, séchage de) sur support quelconque à l'exclusion des installations dont les activités sont classées au titre des rubriques 2330, 2345, 2351, 2360, 2415, 2445, 2450, 2564, 2661, 2930, 3450, 3610, 3670, 3700 ou 4801.<br>2. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le « trempé » (pulvérisation, enduction, autres procédés), la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre étant :<br>a) Supérieure à 100 kg/j           | Bâtiment L35 : 600<br>kg/jour<br><br>Bâtiment L73 : < 10<br>kg/jour<br><b>Halls avions – retouche<br/>peinture : &lt; 10 kg/jour</b> | E                            | /                         |
| 1414.3         | Installations de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés.<br>3) Installations de remplissage de réservoirs alimentant des moteurs ou autres appareils d'utilisation comportant des organes de sécurité (jauges et soupapes)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Remplissage du<br>réservoir du<br>démonstrateur                                                                                      | DC                           | /                         |
| 1185           | Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n°517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage).<br>2. Emploi dans des équipements clos en exploitation.<br>a) Équipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg. | <b>3 000 kg</b>                                                                                                                      | DC                           | /                         |
| 2560.2         | Travail mécanique des métaux et alliages, à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 3230-a ou 3230-b.<br>La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>790 kW</b> avec :<br><i>Bâtiment L73 : 250 kW</i><br>SES : zone modification<br>A380 pour accueillir                              | DC                           | /                         |

| N° rubrique | Nature de l'activité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Capacité projetée                          | Régime situation projetée | Rayon d'affichage (km) |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------|------------------------|
|             | 2) Supérieure à 150 kW, mais inférieur ou égale à 1000 kW                                                                                                                                                                                                                                                                                   | réservoir et démonstrateur en vol : 540 kW |                           |                        |
| 2563        | Nettoyage-dégraissage de surface quelconque, par des procédés utilisant des liquides à base aqueuse ou hydrosolubles à l'exclusion des activités de nettoyage-dégraissage associées à du traitement de surface<br>La quantité de produit mise en œuvre dans le procédé étant :<br>2. Supérieure à 500 l, mais inférieure ou égale à 7 500 l | Bâtiment L73 : 1500 L                      | DC                        | /                      |
| 2925        | 1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération <sup>(1)</sup> étant supérieure à 50 kW                                                                                                                                                                               | 2 326,6 kW                                 | D                         |                        |
|             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | SES : 96 kW                                |                           |                        |

Tableau 8 : Classement prévu dans la nomenclature ICPE en situation future

Le SDI n'implique pas la création d'une installation classée relevant du régime de l'autorisation.

L'affichage sera réalisé dans un périmètre conformément à la réglementation applicable.

## 4.2 INSTALLATIONS, OUVRAGES, TRAVAUX ET ACTIVITES RELEVANT DE LA LEGISLATION SUR L'EAU (IOTA) MODIFIEES OU CREEES PAR LE PROJET

### 4.2.1 Situation actuelle

Au titre de l'arrêté préfectoral complémentaire n°152 du 12 novembre 2024, le site Airbus Jean-Luc Lagardère est dans sa situation actuelle soumis à la nomenclature IOTA présentée dans le tableau suivant.

| N° rubrique | Nature de l'activité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Situation actuelle                                                                                                              | Régime situation actuelle |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| 1.1.1.0     | Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau                                                                                     | Déclaration (projet 6)                                                                                                          | D                         |
| 1.3.1.0     | A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-2, ont prévu l'abaissement des seuils :<br>1° Capacité supérieure ou égale à 8 m³/h<br>2° Dans les autres cas | Autorisation Temporaire en phase travaux (projet 6 et 9) :<br>le pompage de rabattement de nappe à un débit maximum de 80 m³/h. | A                         |

**Tableau 9 : Classement prévu dans la nomenclature IOTA en situation actuelle pour le site Airbus Jean-Luc Lagardère**

### 4.2.2 Situation projetée

La mise en œuvre du SDI conduit à la situation reprise dans le tableau ci-dessous.

| N° rubrique | Nature de l'activité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Situation projetée                                                                                                       | Régime situation actuelle |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| 1.1.1.0     | Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau | Déclaration (projet 2, 4, 6, 9, 13, 14, 17, 19 20, 22 et 24)                                                             | D                         |
| 1.3.1.0     | A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des                                                                                                                              | Autorisation Temporaire en phase travaux (projet 2, 4, 6, 9, 13, 14, 17, 19 20, 22 et 24) :<br>le pompage de rabattement | A                         |

| N°<br>rubrique | Nature de l'activité                                                                                                                                                                                                     | Situation projetée                                                                    | Régime<br>situation<br>actuelle |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
|                | mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-2, ont prévu l'abaissement des seuils :<br>1° Capacité supérieure ou égale à 8 m³/h<br>2° Dans les autres cas         | de nappe a un débit maximum de 80 m³/h.<br>Prélèvement total de 495 000 m³ sur 3 ans. |                                 |
| 3.3.1.0        | Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :<br>1° Supérieure ou égale à 1 ha (A)<br>2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D) | Imperméabilisation de 425 m² de Zones Humides.                                        | NC                              |

**Tableau 10 : Classement prévu dans la nomenclature IOTA en situation projetée pour le site Airbus Jean-Luc Lagardère**

#### **4.3 SITUATION VIS-A-VIS DE LA DIRECTIVE SEVESO III (DIRECTIVE 2012/18/UE)**

##### **4.3.1 Situation actuelle**

Le site dans sa situation actuelle n'est pas visé par la directive SEVESO.

##### **4.3.2 Situation future**

Le Schéma Directeur Industriel ne modifiera pas la situation du site vis-à-vis de la directive SEVESO.

#### **4.4 SITUATION VIS-A-VIS DE LA DIRECTIVE IED (DIRECTIVE 2010/75/UE)**

Le Schéma Directeur Industriel n'est pas concerné par une rubrique IED.

#### **4.5 RAYON D'AFFICHAGE**

L'affichage sera réalisé dans un périmètre conformément à la réglementation applicable.

#### **4.6 SITUATION VIS-A-VIS DE LA DEMANDE DE DEROGATION « ESPECES PROTEGEES » INTEGREE (ARTICLE L.411-2 4° DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)**

La réalisation du SDI sur le site implique des effets sur des espèces animales protégées et une espèce floristique protégée, pour quatre demandes de dérogation. Elles concernent la « destruction, altération ou dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées », la « capture et l'enlèvement » de spécimens d'espèces animales protégées, la « destruction potentielle de spécimens d'espèces animales protégées », la « destruction potentielle de spécimens d'espèces floristiques protégées ».

Le présent dossier de demande d'autorisation environnementale intègre une demande de Dérogation Espèces Protégées présentée en **annexe PJ4.7** et reprenant les éléments des **PJ106-113 indiquées au sein du Cerfa 15964\*03**.

#### **4.7 AUTRES AUTORISATIONS NECESSAIRES AU SDI**

Aucune autre autorisation n'est nécessaire à la réalisation du SDI. Seul des permis de construire (PC) seront nécessaires au titre du code de l'urbanisme pour :

- α** Les halls avions (PC 031 150 24 C0015 obtenu le 10/10/2024),
- α** Le hangar L34 bis,

- α** L'extension du bâtiment L03B,
- α** Les bâtiments L14 et L17 (PC déposé en cours d'instruction),
- α** L'extension du bâtiment L80,
- α** Le hangar métallo-textile L86 (PC 031 150 23 C0054 obtenu le 17/06/2024).

#### **4.8 DEMANDE DE DEROGATION A L'ECHELLE DES PLANS**

Conformément à l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement, Airbus Operations SAS souhaite pouvoir déroger à l'échelle des plans réglementaires à fournir. En effet, le plan d'ensemble à l'échelle de 1/200<sup>e</sup> au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants demandé au 9° du I), est fourni dans ce présent dossier, à l'échelle appropriée pour le plan d'ensemble après projet faisant apparaître l'ensemble des réseaux d'eau incendie et d'eau potable ainsi que pour l'affectation des terrains environnants.

Cette dérogation est demandée car fournir des plans distincts améliore la visibilité des réseaux et les échelles réduites permettent d'avoir une vue globale du site.

#### 4.9 PROCEDURE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le logigramme de la procédure d'autorisation environnementale est présenté ci-après.

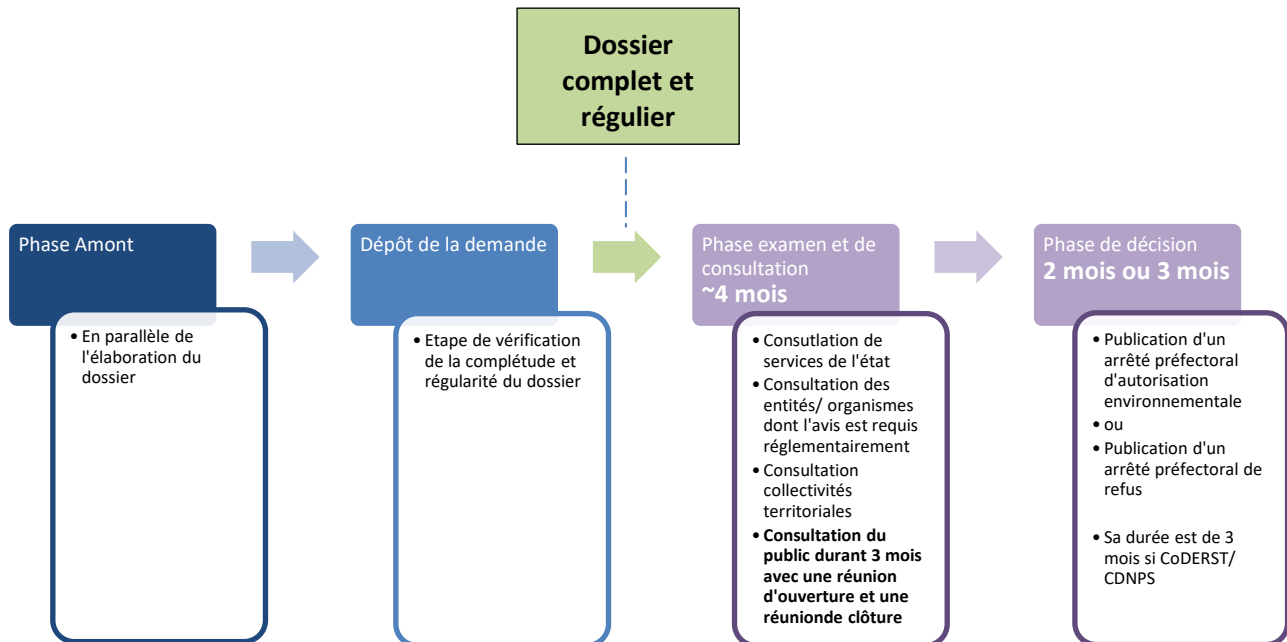


Figure 14 : procédure d'autorisation environnementale

## 5. PROJET VIS-A-VIS DE L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE (TABLEAU ANNEXE A L’ARTICLE R. 122-2 DU CODE DE L’ENVIRONNEMENT)

### 5.1 CATEGORIE DE PROJET 1 (ICPE)

Une activité de retouche peinture classée au titre de la rubrique 2940 sera réalisée au sein des halls avions (projet 6). Les quantités de peintures mise en œuvre seront inférieures au seuil déclaration de 10 kg/j. Le site étant déjà soumis à enregistrement au titre de cette rubrique, le SDI n’est pas concerné par la catégorie de projet 1 du R.122-2 du Code de l’Environnement.

Dans le cadre du projet 13, de l’hydrogène liquide classé au titre de la rubrique 4715 sera mis en œuvre et stocké au niveau de l’aire A03. La quantité maximale susceptible d’être présente au sein de l’installation sera inférieure à 1 tonne. Le projet 13 mettant en œuvre une quantité réduite d’hydrogène par rapport à celle autorisée au titre de l’arrêté préfectoral du 19 juillet 2024 pour le projet ZEROe, la mise en place de l’activité du projet 13 fera passer le site Jean-Luc Lagardère du régime d’autorisation au régime déclaratif pour la rubrique 4715.

Au regard des activités réalisées, les projets du SDI ne sont pas soumis à la catégorie de projet 1 du R.122-2 du Code de l’Environnement.

### 5.2 CATEGORIE DE PROJET 17 (DISPOSITIFS DE CAPTAGE ET DE RECHARGE ARTIFICIELLE DES EAUX SOUTERRAINES)

Durant la phase travaux des projets 2, 4, 6, 9, 13, 14, 17, 19, 20, 22 et 24, des opérations ponctuelles de pompage des eaux de nappe seront réalisées. Ces prélèvements seront de l’ordre de 80 m<sup>3</sup>/h durant la période chantier du site pour un prélèvement total de l’ordre de 495 000 m<sup>3</sup>.

Le site est localisé dans une zone de répartition des eaux (ZRE) comme indiqué ci-dessous.

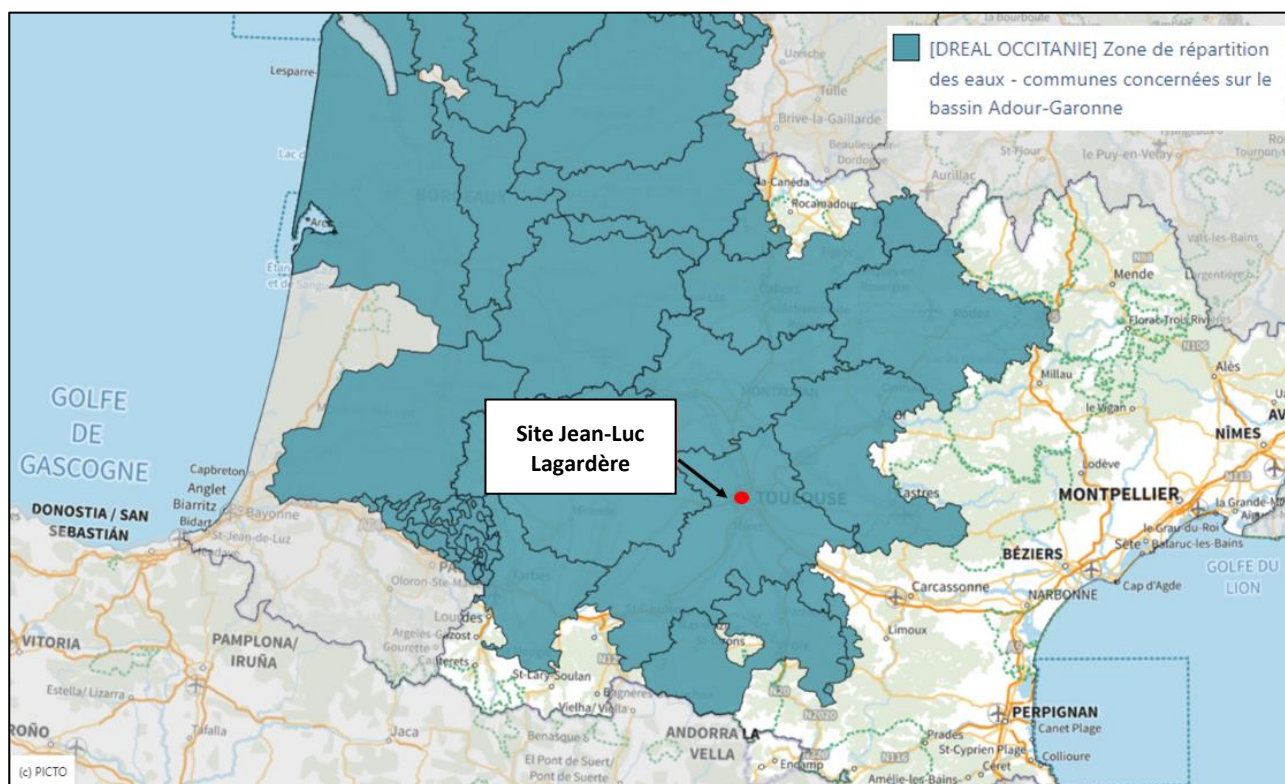


Figure 15 : Localisation des Zones de Répartition des Eaux du bassin Adour-Garonne

Au titre de la catégorie de projet 17-d) pour le dépassement du seuil des 8 m<sup>3</sup>/h pour les opérations de prélèvements en ZRE, le SDI relève de la procédure d’évaluation environnementale au titre de l’examen au cas par cas. Le SDI étant visé par ailleurs par l’évaluation environnementale au titre d’une autre catégorie de

projet (voir paragraphe suivant), ces opérations de prélèvement seront étudiées au sein de l'étude d'impact (voir le fascicule Eau disponible en **annexe PJ4.1** de cette étude).

### **5.3 CATEGORIE DE PROJET 39 (TRAVAUX, CONSTRUCTIONS ET OPERATIONS D'AMENAGEMENT)**

#### **5.3.1 Catégorie de projet 39 a)**

Dans le cadre du SDI, l'ensemble des projets entraînera la création de 52 743 m<sup>2</sup> d'emprise au sol et 69 049 m<sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaires.

Au regard de l'emprise au sol cumulée nouvellement créée, l'ensemble des projets dépasse le seuil de 40 000 m<sup>2</sup> et est donc soumis à une évaluation environnementale systématique au titre de la rubrique 39-a) de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement.

#### **5.3.2 Catégorie de projet 39 b)**

Au regard de la définition de la notion d'aménagement et du terrain d'assiette affecté par les projets, le développement du site **dépasse le seuil des 10 ha et est donc soumis à une évaluation environnementale systématique au titre de la rubrique 39-b)** de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement.

## 6. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 25 : EXTENSION DU L80

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet d'extension du L80.

Ce projet est lié à la montée en cadence de la ligne d'assemblage final.

### 6.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

#### 6.1.1 Situation actuelle

Le bâtiment L80, situé au nord du site, est un bâtiment de 5 000 m<sup>2</sup> utilisé actuellement pour le stockage de pièces aéronaf en provenance des hangars logistiques du Barquill (DAHER, Airlog 1 et Airlog 2), du site de Saint-Martin-du-Touch (M75), du site CORLOG (DAHER). Les tronçons et voilures arrivent par Beluga.

La localisation de ce bâtiment au sein du site est présentée ci-dessous.

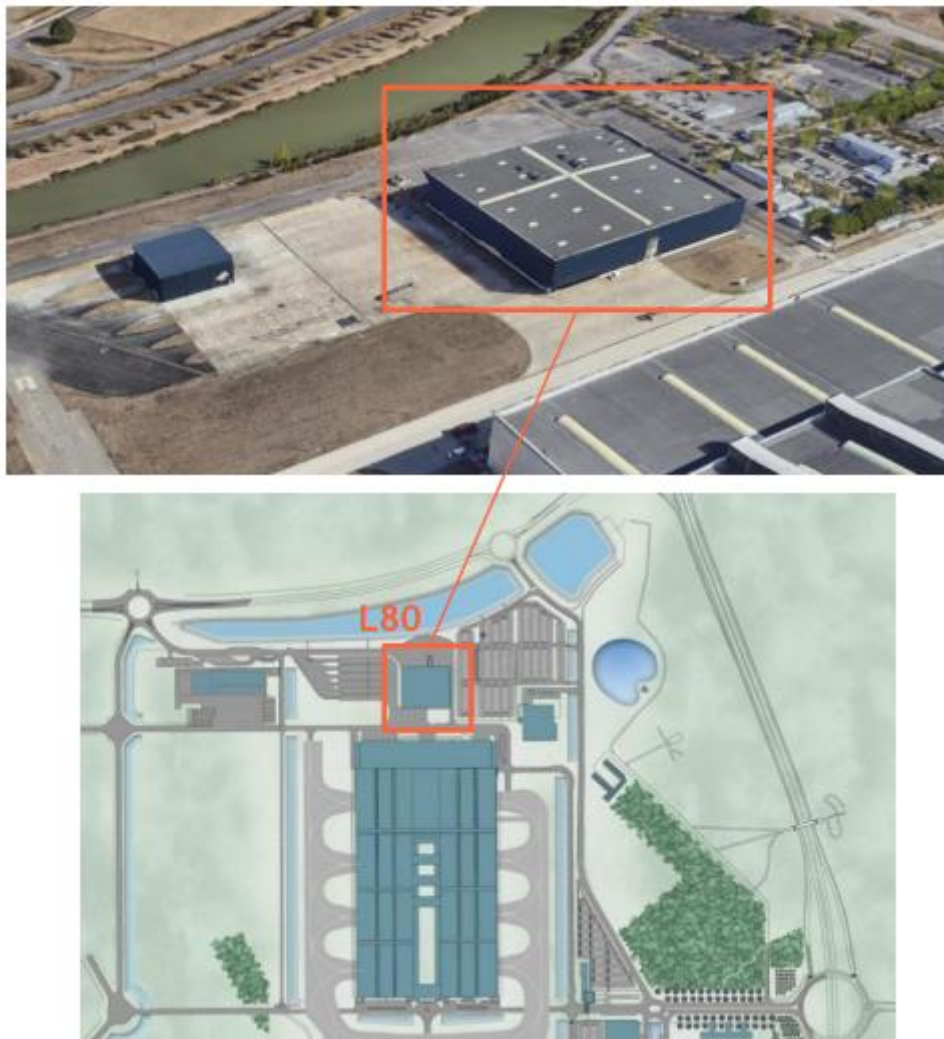


Figure 16 : Localisation du bâtiment L80 au sein du site Jean-Luc Lagardère

Les activités actuelles réalisées au sein du bâtiment sont détaillées ci-dessous :

1. Zone de déchargement des camions en provenance d'Airlog 1 et 2 et regroupement des pièces dans des chariots correspondant aux activités ;
2. Market Place : Stockage des pièces pour approvisionnement;
3. Atelier ;
4. Rack de stockage Logistique ;
5. Espace de stockage Logistique + Espace de recharge en Rdc et en rochelle R+1.



Figure 17 : Activités actuelles au sein du bâtiment L80

### 6.1.2 Situation projetée

Le projet du L80 consiste en une extension de 6 440 m<sup>2</sup> et une restructuration de certains espaces existants pour assurer les activités logistiques et de production en lien avec la montée en cadence du site. En situation projetée, le trafic logistique proviendra des sites Airlog, du site CORLOG et des transports par avions de type BELUGA.

Cette extension entraînera une imperméabilisation supplémentaire des sols de 900 m<sup>2</sup>.

Les extensions du bâtiment prévues dans le cadre du projet sont présentées ci-dessous :

1. Zone de charge nord
2. Zone Cross Dock Sud
3. Zone de charge Sud
4. Noria (zone regroupant tous les chariots qui repartent et qui sont triés en fonction des destinataires)
5. Magasin logistique
6. Magasin logistique
7. Magasin logistique
8. Atelier
9. Bureaux logistiques

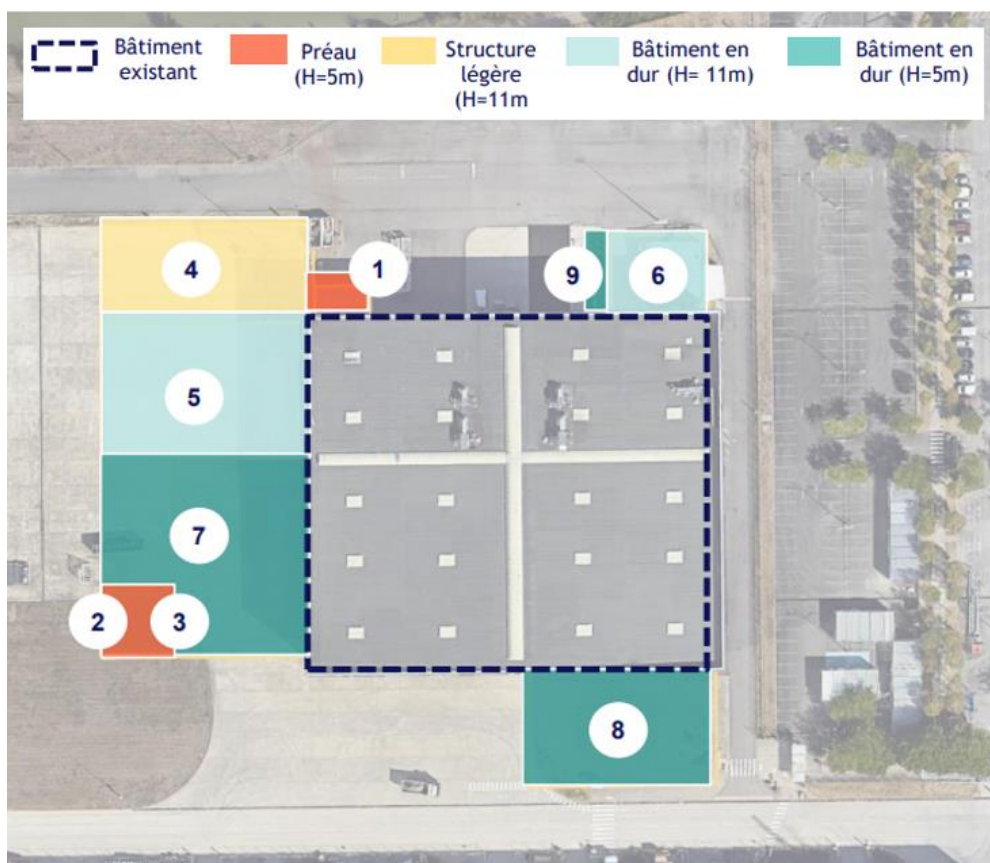


Figure 18 : Extensions prévues pour le projet du L80

## 6.2 DESCRIPTION DES FLUX ASSOCIES AU PROJET

### 6.2.1 Flux logistiques entrant au L80

Les flux logistiques entrant au niveau du bâtiment L80 sont présentés ci-dessous :

1. Flux logistique des grandes pièces avions et pièces: flux par camion semi-remorque depuis le poste de garde Nord jusqu'au Cross Dock (CD) L80 situé dans le Magasin et Manutention pour la livraison des pièces au MKP LP et MKP PA. Après livraison, les camions contournent le L80 par l'Est (sens

- unique) pour poursuivre leurs tournées de livraison aux Cross Dock L7X / L5X situés au niveau du hangar SA (projet 1) ;
2. Flux Grouping : flux par camion semi-remorque depuis le poste de garde Nord jusqu'au Cross Dock Sud L80 ;
  3. Flux 31 J : flux par chariot élévateur pour le transfert des protections / outillages depuis le 31J du L72 jusqu'au 31J du L80.

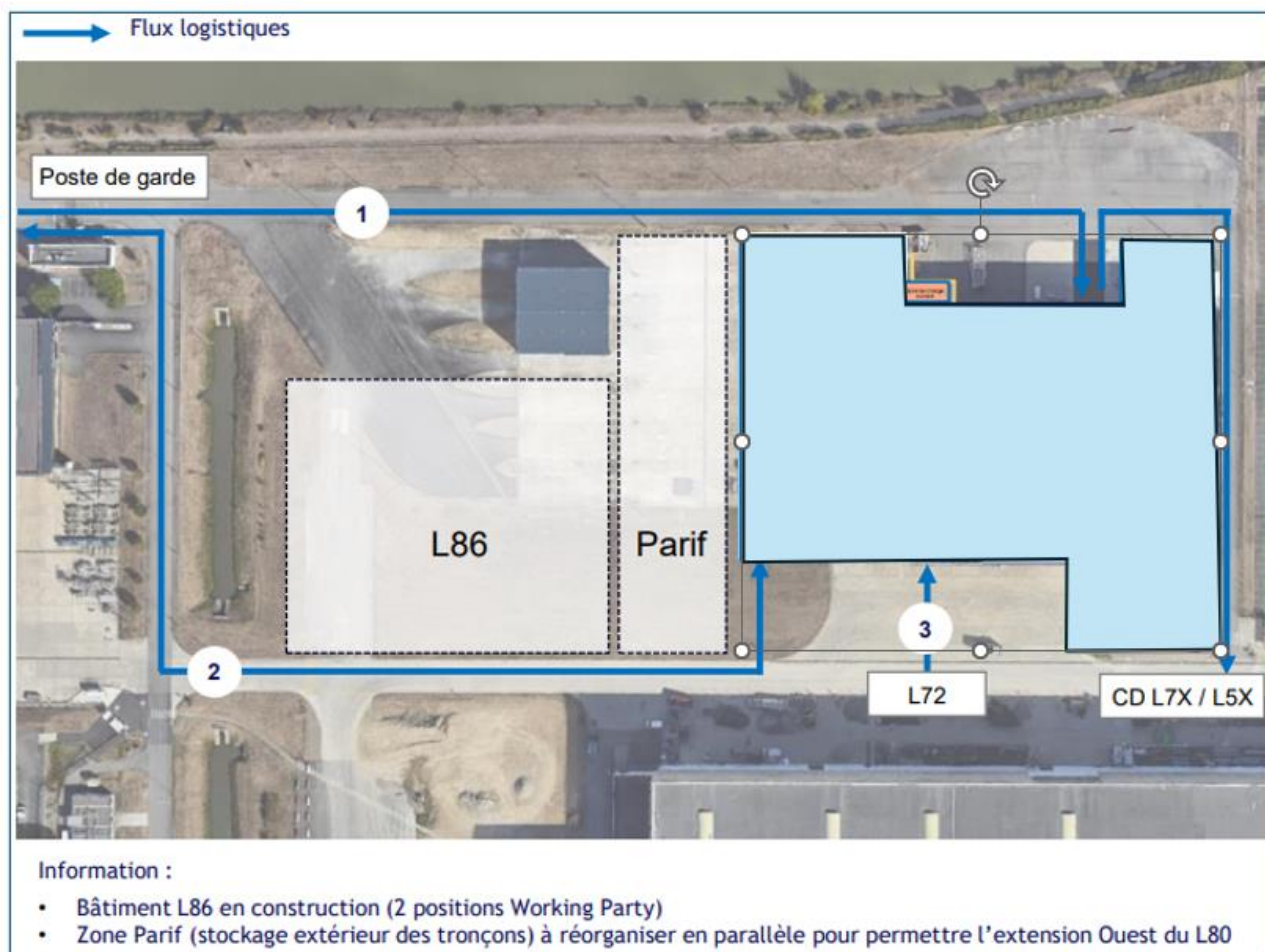


Figure 19 - Flux logistiques entrant au L80

### 6.2.2 Flux logistiques sortant du L80

Les flux logistiques sortant du bâtiment L80 sont présentés ci-dessous :

1. Flux Large Parts par camion : chargement par camion de certains Large Parts au Cross Dock L80 situé dans le magasin et livraison des pièces au Cross Dock L5X ;
2. Flux Large Parts & Atelier : transfert par chariot élévateur des Large Parts au L7X / L5X par la porte sectionnelle du L72/L73 ;
3. Flux 31J : flux par chariot élévateur pour le transfert des protections / outillages depuis le 31J du L80 jusqu'au 31J du L72 ;
4. Flux Grouping : chargement des chariots préparés au Grouping au niveau du Cross Dock Sud L80 pour livraison aux Cross Dock L7X et L5X.

Les flux sortants du bâtiment L80 vont en direction de la FAL A321 localisée au sud.

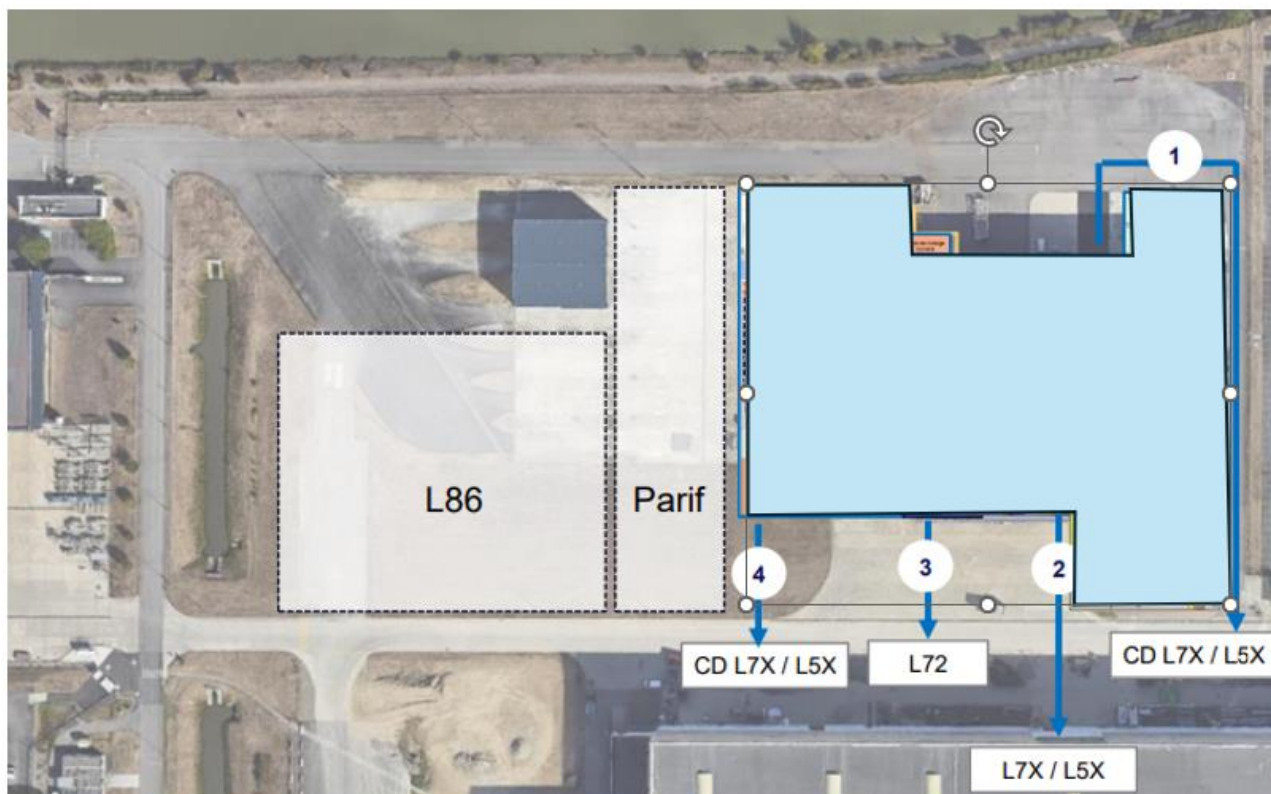


Figure 20 - Flux logistique sortant du L80

### 6.3 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET

Au regard des surfaces imperméabilisées, la réalisation de l'extension du bâtiment L80 entraînera un volume de déblais de 1 278 m<sup>3</sup>.

### 6.4 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET

En situation actuelle, le bâtiment L80 présente un stockage de produits combustibles déclaré à 450 tonnes. En situation projetée, le projet 25 d'extension du bâtiment entraînera une augmentation de la quantité de produits combustibles stockés sans impact sur la quantité déclarée de 450 tonnes.

En application du guide ministériel relatif aux entrepôts combustibles de juin 2024, le stockage réalisé au L80 ne se cumule pas avec d'autres stockages du site.

Dès lors, les activités réalisées au sein du projet 25 ne pourront pas faire l'objet de cumul avec d'autres stockages environnants et ne seront pas classées au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature ICPE.

## 7. DESCRIPTION DETAILLÉE DU PROJET 25BIS : AGRANDISSEMENT DE LA ZONE PARIF

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet d'agrandissement de la zone PARIF. Ce projet est lié à la montée en cadence de la ligne d'assemblage final.

### 7.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

#### 7.1.1 Situation actuelle

En situation actuelle, la zone PARIF localisée à proximité du bâtiment L80 est utilisée pour le stockage extérieur de pièces aéronautiques (tronçons, voitures, VTP et HTP) en provenance des hangars logistiques du C40. La localisation de cette zone est présentée ci-dessous.



Figure 21 : Localisation de la zone PARIF en situation actuelle

#### 7.1.2 Situation projetée

En situation projetée, cette zone sera agrandie pour prendre en compte la montée en cadence du site. Cet agrandissement entraînera une imperméabilisation des sols de 1 400 m<sup>2</sup>. En situation projetée, le trafic logistique proviendra uniquement du Barquillet et du site CORLOG.

La zone en situation projetée est présentée ci-dessous.

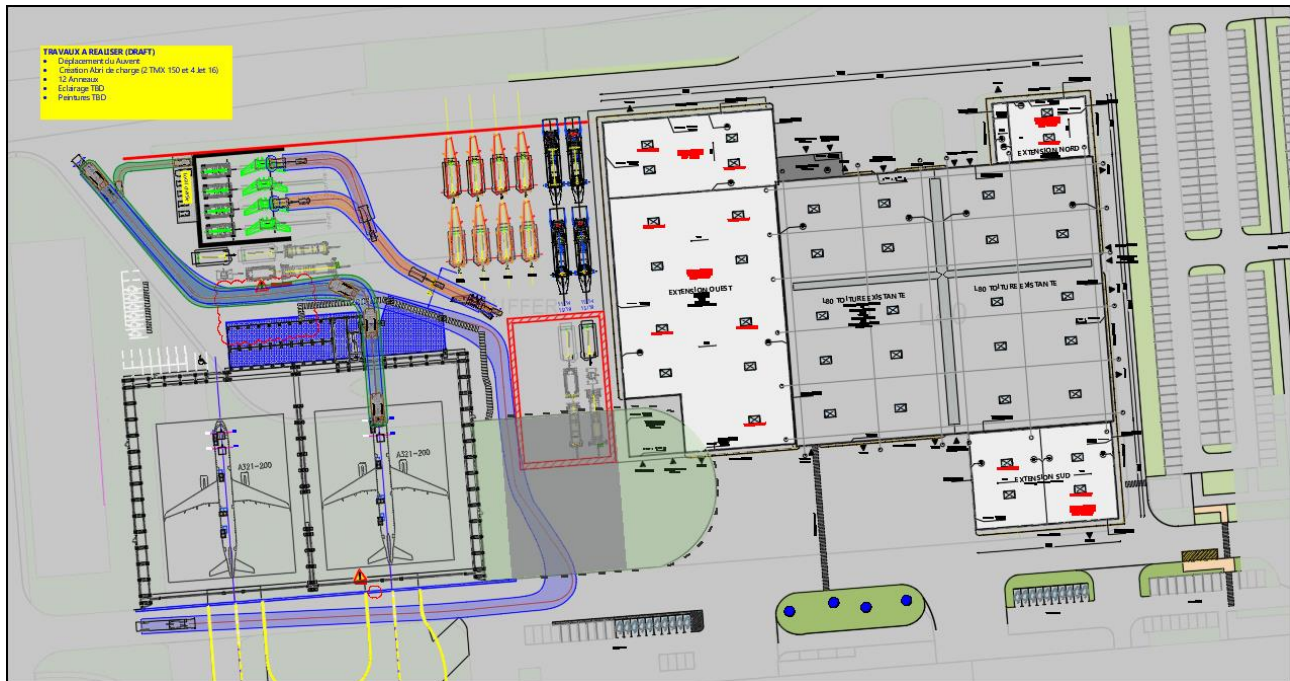


Figure 22 : Zone PARIF en situation projetée

Un local de charge d'une puissance de 81 kW sera aménagé.

## 7.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET

Au regard des surfaces imperméabilisées, la réalisation de l'agrandissement de la zone PARIF entraînera un volume de déblais de 1 987 m<sup>3</sup>.

## 7.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET

La zone de stockage ouverte (préau) sera déplacée à plus de 40 m de l'extension ouest du bâtiment L80.

Dès lors, les activités réalisées au sein du projet 25bis ne pourront pas faire l'objet de cumul avec d'autres stockages environnants et ne seront pas classées au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature ICPE.

Au regard de la puissance délivrable par le local de charge nouvellement créé, cette activité sera soumise au régime de la déclaration au titre de la rubrique 2925-1 de la nomenclature ICPE.

## 8. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 1 : MODIFICATION HANGAR : SA

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet de Modification Hangar : SA.

Ce projet est lié à la montée en cadence de la ligne d'assemblage final.

### 8.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

Au sein du site, l'arche (VSM) est utilisée pour la chaîne d'assemblage des aéronefs dont les pièces, réceptionnées au niveau du bâtiment L80. La localisation de cette arche au sein du site est présentée ci-dessous.

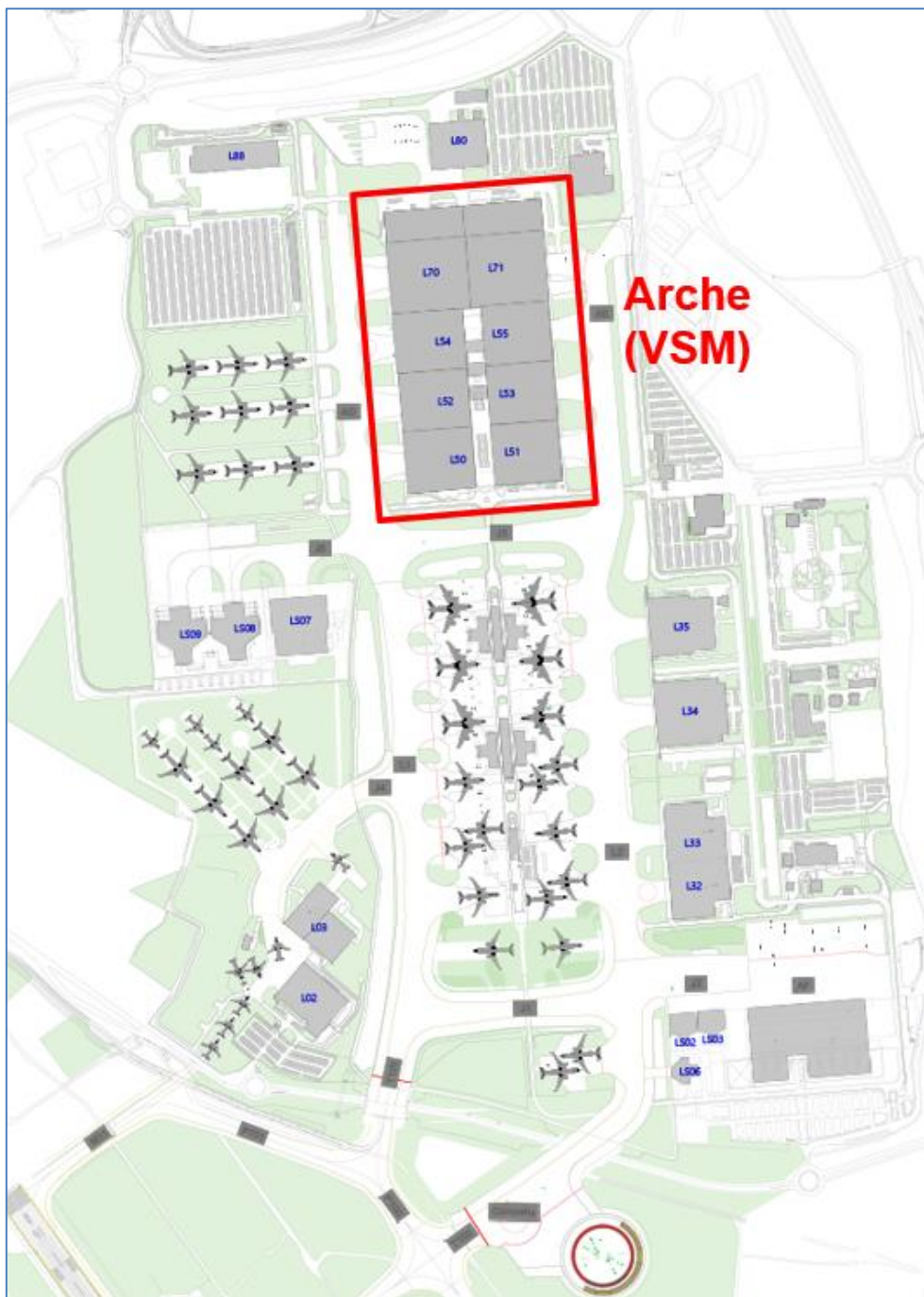


Figure 23 : Localisation du bâtiment arche (VSM) au sein du site Jean-Luc Lagardère

À la suite de l'arrêt du programme A380, AIRBUS souhaite restructurer ce bâtiment pour développer la chaîne de production des aéronefs suivants : l'A320, l'A321 ACF et l'A321 XLR.

Cette restructuration sera effectuée en deux phases avec la mise en place de deux lignes d'assemblage (une ligne par phase) pour le suivi de la montée en cadence.

#### **8.1.1 Lignes d'assemblage**

Les lignes de la FAL A321 sont constituées des stations suivantes :

α Station 44, station 42/43, station 41, station 40, station 37 et station 35 ;

α Stations 25 et station Cabine Completion au niveau du L54/L52 ;

Les stations localisées au sein du bâtiment s'enchainent de manière logique selon le cycle de la chaîne d'assemblage.

#### **8.1.2 Description des flux associés au projet**

Les flux entrants dans la FAL A321 proviennent du bâtiment logistique L80 et les flux sortants vont vers les aires avions extérieures.

### **8.2 GROUPES DE PRODUCTION**

Associé aux stations mises en œuvre pour les opérations de la chaîne d'assemblage, le projet nécessitera l'aménagement des bureaux managers et des supports métiers afin de piloter et d'assister les compagnons dans la réalisation de leur travail (Groupes de production).

### **8.3 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET**

Dans le cadre du projet de modification du hangar pour l'accueil des activités d'assemblages d'avions de type A321, aucune imperméabilisation des sols ni travaux de terrassement n'est prévu.

### **8.4 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET**

Le site est actuellement soumis au régime de la déclaration au titre de la rubrique 2560-2 pour les activités réalisées au sein du bâtiment L73.

Dans le cadre du projet 1, aucune augmentation du volume d'activité soumis au titre de la rubrique 2560 n'est prévue.

## 9. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 16 : TRANSFORMATION DE 12 AIRES AVIONS A380 EN 24 AIRES AVIONS SA

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet de transformation de 12 aires avions A380 en 24 aires avions Single Aisle.

Ce projet est lié à la montée en cadence de la ligne d'assemblage final.

### 9.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

#### 9.1.1 Situation actuelle

##### 9.1.1.1 Localisation des aires extérieures

Les aires des extérieures de stockage avions sont localisées en aval de la chaîne d'assemblage décrite dans le projet 1.

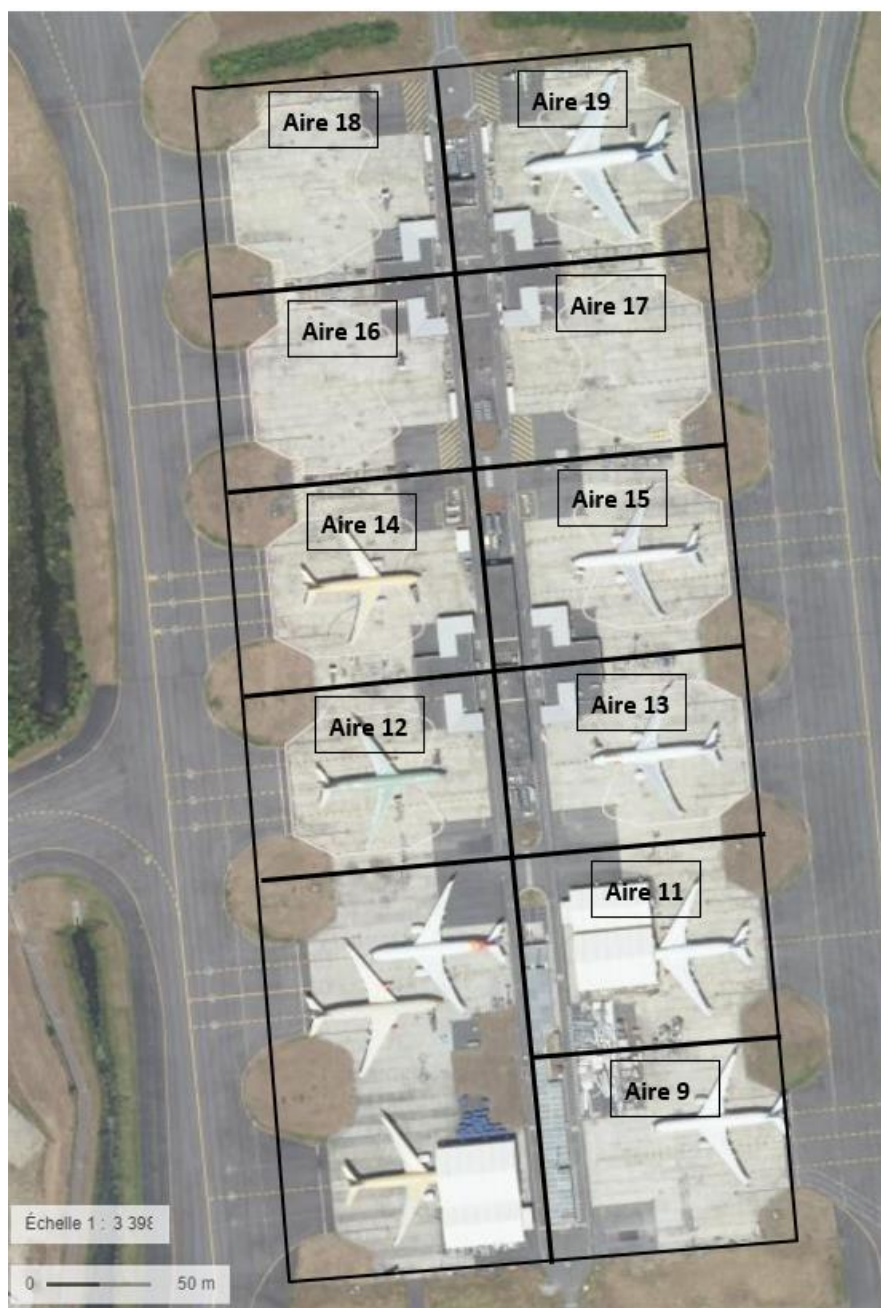
Leur localisation au sein du site est présentée ci-dessous.



Figure 24 : Localisation des aires de stockage avions sur le site.

### 9.1.1.2 Description des activités sur aires extérieures

Les activités réalisées au sein de ces aires sont présentées ci-dessous.



**Figure 25 : Localisation des aires avions**

Deux types de postes de travail se partagent ces aires.

α Le poste P18 qui consiste à effectuer des essais sur des dispositifs techniques. Les réservoirs des avions sont remplis de carburant puis vidés à la fin des essais.

α Le poste P15 consiste à mettre pour la première fois l'avion en situation opérationnelle.

Ces tests sont une série d'action consommant du carburant comme le démarrage des réacteurs, les vérifications lors du roulage et du sur-place ainsi que l'accélération-stop. Ces tests ayant un besoin de carburant, aucune reprise de carburant n'est normalement effectuée au terme de ces actions.

Le tableau ci-dessous identifie les postes respectifs aux aires, les activités actuelles et futures de ces aires.

| Aire | Poste | Activité avant-projet              |
|------|-------|------------------------------------|
| A9   | /     | Stockage et/ou entretien programmé |
| A11  | P15   | Stockage et/ou entretien programmé |
| A12  | P15   | Stockage et/ou entretien programmé |
| A13  | P15   | Stockage et/ou entretien programmé |
| A14  | P15   | Stockage et/ou entretien programmé |
| A15  | P15   | Stockage et/ou entretien programmé |
| A16  | P18   | Essai carburant pour un A380       |
| A17  | P18   | Essai carburant pour un A380       |
| A18  | P18   | Essai de mise en vol pour un A380  |
| A19  | P18   | Essai de mise en vol pour un A380  |

**Tableau 11 : Description des aires avion en situation actuelle**

Ces aires dimensionnées pour des avions A380 étaient initialement alimentées en carburant de type Jet A-1 au moyen d'un réseau hydrant en provenance de la station carburant TotalEnergies située à proximité du site. Ce réseau a été inerté en 2023 par bétonnage des chambres de distribution et inertage des conduites à l'azote. L'alimentation des aires en carburant est depuis réalisée au moyen de camions citernes. La modification de l'approvisionnement en carburant et l'inertage de ce réseau ont fait l'objet d'un porté à connaissance auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne. Cette dernière a acté par son courrier en date du 21 mars 2023 que les travaux d'inertage pouvaient être réalisés.

En situation actuelle, chacune des aires avions dispose d'un réseau de caniveaux connectés à un séparateur hydrocarbure pour la collecte et le traitement des eaux pluviales.

### 9.1.2 Situation projetée

Dans le cadre de la montée en cadence du site, les aires d'essais extérieures, initialement conçues pour accueillir 12 avions de type A380 seront modifiées pour accueillir 24 avions A321. Cette modification entraînera une imperméabilisation supplémentaire de 7 638 m<sup>2</sup>.

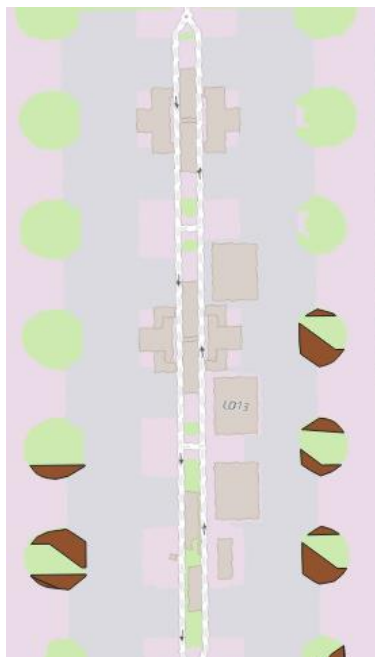


Figure 26 : Imperméabilisation réalisée dans le cadre du projet 16

Les aires existantes seront scindées en deux. Chacune des nouvelles aires disposera de son propre réseau de collecte des effluents (caniveaux de collecte et séparateur hydrocarbure).

La figure ci-dessous présente les réseaux de collecte présents au niveau d'une aire avion.

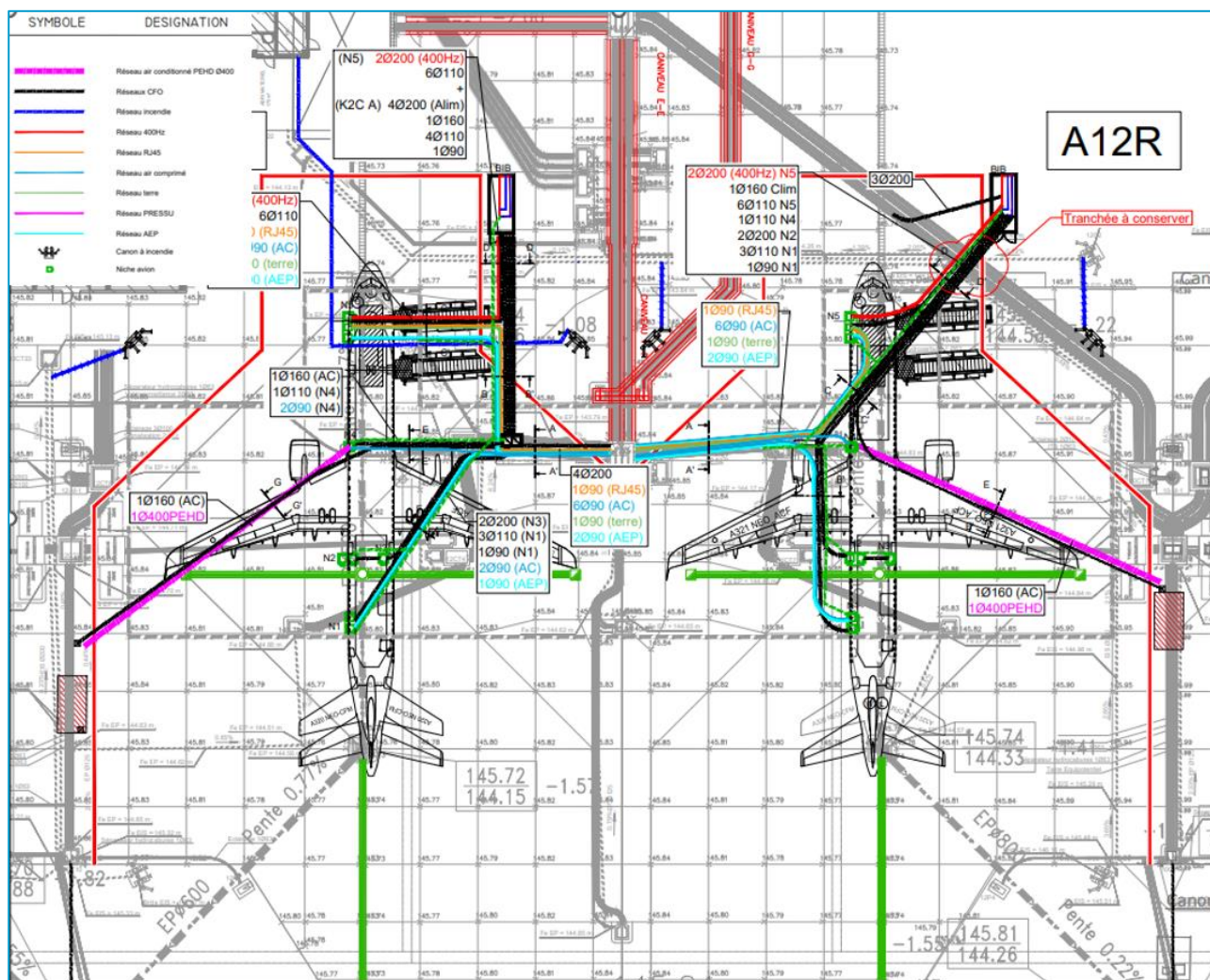


Figure 27 : Réseau de collecte des eaux pluviales des aires projetées

Le mode de fonctionnement des aires d'essais ne sera pas modifié par rapport à la situation actuelle (postes P15 et P18).

Le mode d'alimentation des aires en carburant sera réalisé uniquement par camion. Le trafic associé à l'alimentation carburant sera modifié pour correspondre à la montée en cadence du site.

## 9.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET

Dans le cadre du projet de modification des aires d'essais extérieures, des travaux de terrassement sont prévus entraînant une imperméabilisation supplémentaire de 7 638 m<sup>2</sup> et un volume de déblais de 10 843 m<sup>3</sup>.

## 9.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET

Dans le cadre du projet 16, aucune activité classée au titre de la nomenclature ICPE ne sera réalisée.

## 10. DESCRIPTION DETAILLÉE DU PROJET 4 : ASM1 : POSITIONS AVIONS 5+3\*WB (WIDE BODIES)

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet ASM1.

Ce projet a pour objet de pallier une impossibilité de livrer des avions aux clients.

### 10.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

#### 10.1.1 Situation actuelle

En situation actuelle, la zone du projet est constituée d'un taxiway utilisé pour le stockage extérieur de trois avions Wide Bodies.

La localisation de la zone projet en situation actuelle au sein du site est présentée ci-dessous.



Figure 28 : Présentation de la zone projet 4 en situation actuelle

Les avions sont tractés pour accéder à ce taxiway. Les avions sont stockés avec des réservoirs présentant du carburant pour éviter l'assèchement des joints de l'aéronef. Pour le stockage des avions sur le long terme, les réservoirs sont généralement remplis à 10 %. Pour les avions stockés en conditions « Flight Ready Conditions<sup>1</sup> », soit prêt à partir sous 48h, les quantités de carburant peuvent être plus importantes.

<sup>1</sup> Paré au vol

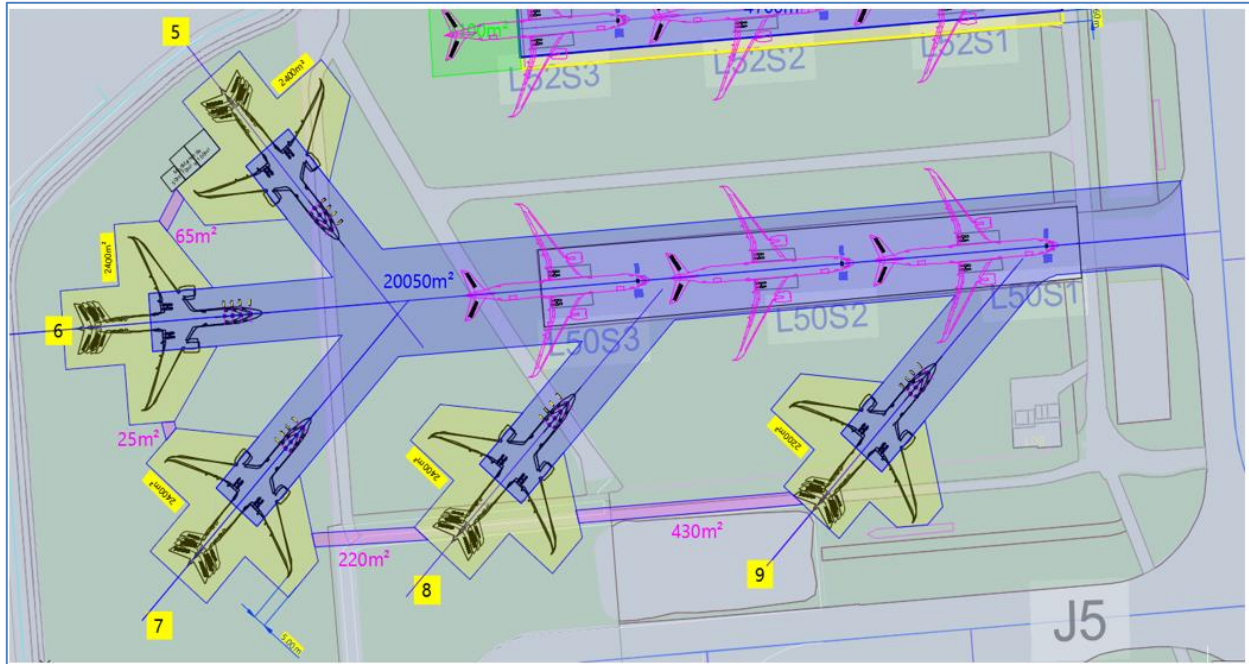
### 10.1.2 Situation projetée

#### 10.1.2.1 Description des activités

Dans le cadre de la montée en cadence du site, le projet ASM1 consiste en la création de 5 aires avions supplémentaires. Ces aménagements permettent de stocker jusqu'à 8 avions au sein de cette zone.

Ce projet entraînera une imperméabilisation supplémentaire des sols de 25 980 m<sup>2</sup>.

Les aires avions du projet 4 sont présentées en suivant.



**Figure 29 : Présentation du projet 4**

Le projet ne modifiera pas les conditions d'accès des aéronefs aux aires ni la configuration des aéronefs (présence de carburants dans les avions).

Chaque aire pourra accueillir un appareil de type Wide Bodies.

Les aires envisagées accueilleront :

- α En priorité des avions sans moteurs (dans l'incapacité de voler et devant être stockés) devant faire l'objet de maintenance : inspections régulières, opérations ponctuelles,
- α Mais également des avions avec moteur devant également faire l'objet de maintenance en l'attente de pouvoir le livrer au client.

Ces opérations nécessitent l'équipement des aires en utilités pour ASM1 : électricité, climatisation, air comprimé,....

Les réseaux disposés à proximité permettent d'alimenter la zone. Toutefois, un nouveau transformateur sera nécessaire.

Une zone sera également aménagée pour le stockage des outillages et la charge de ces outillages.

#### 10.1.2.2 Description des aménagements

Les aménagements prévus ont été conçus en prenant comme critères :

- α les besoins liés aux opérations,
- α la trajectographie des appareils, des tracteurs avion et des véhicules de secours,
- α les règles de sécurité afférentes à l'avion,
- α la limitation de l'imperméabilisation de la zone.

Ces aires seront aménagées avec des pentes connectées à un réseau de caniveaux de manière à collecter des eaux de ruissellement et tout écoulement accidentel de carburant. Un séparateur hydrocarbure complémentaire sera installé afin de traiter les écoulements. Il sera connecté au réseau d'eaux pluviales existant.

#### **10.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET**

Au regard des surfaces imperméabilisées, l'aménagement des aires avions entraînera un volume de déblais de 36 882 m<sup>3</sup>.

#### **10.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET**

Dans le cadre du projet 4, aucune activité classée au titre de la nomenclature ICPE ne sera réalisée.

## 11. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 3 : ASM2 : REFECTION DE DEUX BANDES DE TAXIWAYS 6\* WIDE BODIES

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet ASM2.

Ce projet a pour objet de pallier une impossibilité de livrer des avions aux clients.

### 11.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

#### 11.1.1 Situation actuelle

En situation actuelle, la zone du projet est constituée de deux bandes de taxiways utilisés pour le stockage extérieur de 6 avions Wide Bodies.

La localisation de la zone projet en situation actuelle au sein du site est présentée ci-dessous.



Figure 30 : Présentation de la zone projet 3 en situation actuelle

Les avions sont tractés pour accéder à ce taxiway. Les avions sont stockés avec des réservoirs présentant du carburant pour éviter l'assèchement des joints de l'aéronef. Pour le stockage des avions sur le long terme, les réservoirs sont généralement remplis à 10 %. Pour les avions stockés en conditions « Flight Ready Conditions<sup>2</sup> », soit prêt à partir sous 48h, les quantités de carburant peuvent être plus importantes. Dans le cas d'un avion stocké avant une installation moteur, du carburant sera tout de même présent dans ses réservoirs.

Les taxiways ne sont pas énergisés.

<sup>2</sup> Paré au vol

### 11.1.2 Situation projetée

Le projet ASM2 consiste en la réfection et en l'agrandissement des bandes de taxiways existantes pour l'accueil de 6 avions de type Wide Bodies.

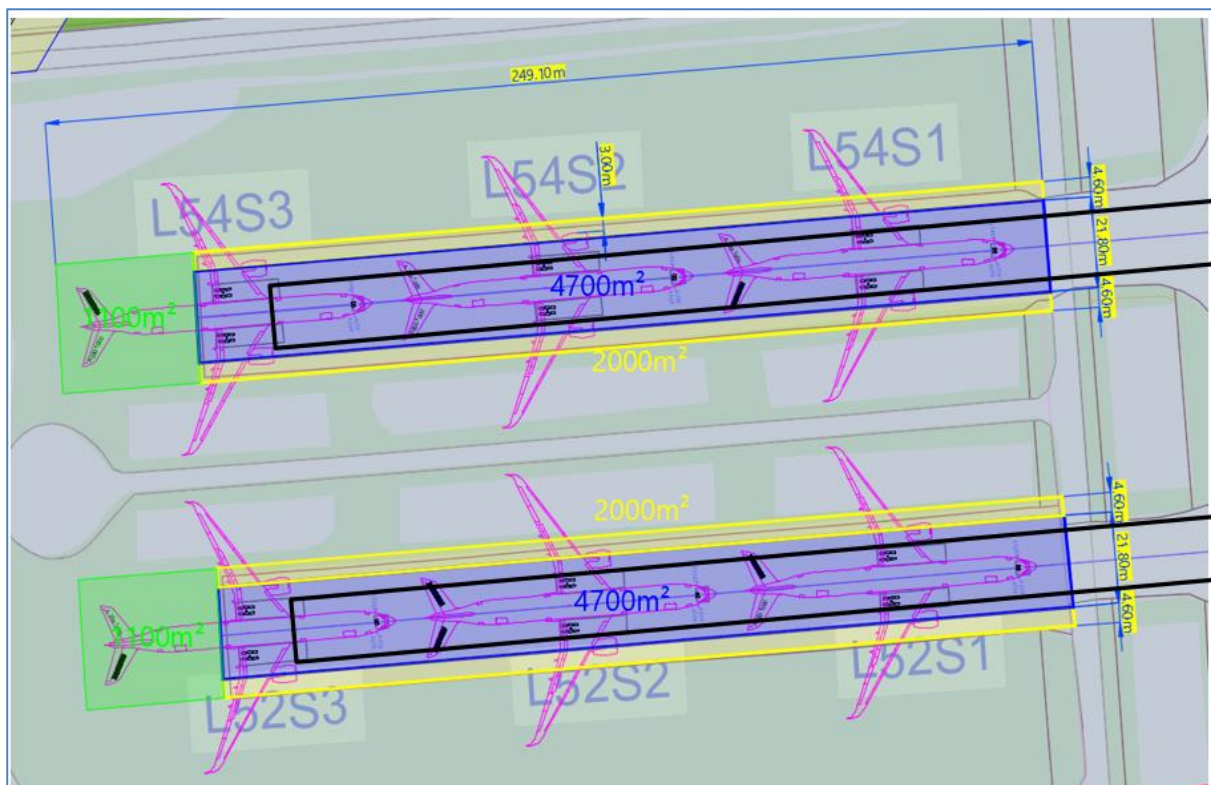


Figure 31 : Présentation du projet 3

Ce projet entraînera une imperméabilisation supplémentaire de 3 230 m².

Le projet ne modifiera pas les conditions d'accès des avions aux aires.

Les aires envisagées accueilleront en priorité des avions sans moteurs (dans l'incapacité de voler et d'être stockés ailleurs) devant faire l'objet de maintenance : inspections régulières, opérations ponctuelles.

#### 11.1.2.1 Description des aménagements

Les aménagements prévus ont été conçus en prenant comme critères :

- α les besoins liés aux opérations,
- α la trajectographie des appareils, des tracteurs avion et des véhicules de secours,
- α les règles de sécurité afférentes à l'avion,
- α la limitation de l'imperméabilisation de la zone.

Ces aires sont destinées à des avions stockés et non pas des activités de maintenance. Aucune activité de maintenance n'est prévue et ces aires ne sont pas énergisées. Les opérations effectuées sur ces aires sont des opérations de surveillance avions qui ne nécessitent pas d'énergie.

Ces aires seront aménagées avec des pentes connectées à un réseau de caniveaux de manière à collecter des eaux de ruissellement et tout écoulement accidentel de carburant.

### 11.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET

Au regard des surfaces imperméabilisées dans le cadre du projet, l'aménagement des aires avions entraînera un volume de déblais de 4 585 m³.

### **11.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET**

Dans le cadre du projet 3, aucune activité classée au titre de la nomenclature ICPE ne sera réalisée.

## 12. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 2 : ASM3 : POSITIONS AVIONS 4+2\*WB

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet ASM3.

Ce projet a pour objet de pallier une impossibilité de livrer des avions aux clients.

### 12.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

#### 12.1.1 Situation actuelle

En situation actuelle, la zone du projet est constituée d'un parking pour le site d'une superficie d'environ 40 000 m<sup>2</sup>.

La localisation de la zone projet en situation actuelle au sein du site est présentée ci-dessous.



Figure 32 : Présentation de la zone du projet 2 en situation actuelle

#### 12.1.2 Situation projetée

Dans le cadre du projet, l'ensemble de la surface du parking sera démolie.

Sur les 40 000 m<sup>2</sup> de surface imperméabilisée en situation actuelle, à l'exception des 22 000 m<sup>2</sup> en lien avec le projet ASM3, les 18 000 m<sup>2</sup> restant seront renaturés.

Les 22 000 m<sup>2</sup> en lien avec le projet seront utilisés pour l'aménagement de 4 aires avions ainsi que d'un taxiway associé.

Les aires avions et le taxiway en configuration projetée sont présentées ci-dessous.

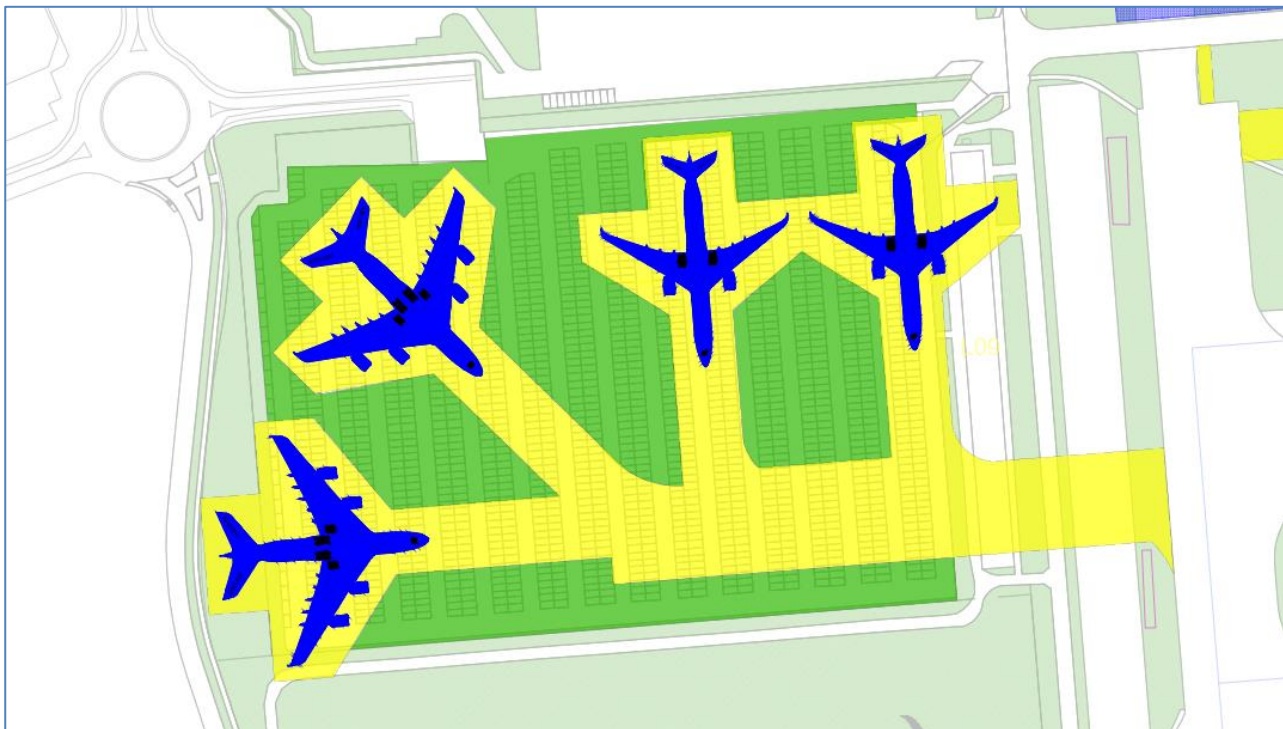


Figure 33 : Présentation du projet 2 : ASM3

L'ensemble des aménagements et des conditions opératoires de ces aires avions sont identiques à celles décrites au §10.1.2.2 du projet ASM1 (projet 4).

### **12.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET**

Au regard de la démolition de l'ensemble des surfaces imperméabilisées du parking existant, le projet ASM3 sera à l'origine d'un volume de déblais de 56 786 m<sup>3</sup>.

### **12.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET**

Dans le cadre du projet 2, aucune activité classée au titre de la nomenclature ICPE ne sera réalisée.

### 13. DESCRIPTION DETAILLÉE DU PROJET 17 : ASM4 : POSITIONS AVIONS 9\*SA (SINGLE AISLE) + NOUVEAU TAXIWAY

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet ASM4.

Ce projet est destiné à créer des zones d'attente dans les plannings de livraison des avions.

#### 13.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

##### 13.1.1 Situation actuelle

En situation actuelle, la zone du projet ASM4 est constitué d'un milieu naturel composé de friches mésophiles.

La localisation de la zone projet en situation actuelle au sein du site est présentée ci-dessous.



Figure 34 : Localisation de la zone du projet ASM4 en situation actuelle

Ces parcelles d'une superficie totale de 12,2 ha sont situées en dehors du périmètre actuel de la ZAC Aéroconstellation et du site de Airbus Operations SAS.

##### 13.1.2 Situation projetée

Dans le cadre du projet ASM4, une superficie de 22 830 m<sup>2</sup> va être imperméabilisée pour la création de 9 aires avions de type Single Aisle et du nouveau taxiway permettant l'accès à ces zones.

Les aires avions et le taxiway en configuration projetée sont présentées ci-dessous.



Figure 35 : Présentation du projet 17 : ASM4

L'ensemble des aménagements et des conditions opératoires de ces aires avions sont identiques à celles décrites au §10.1.2.2 du projet ASM1 (projet 4).

### **13.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET**

Au regard des surfaces imperméabilisées, l'aménagement des aires avions du projet ASM4 entraînera un volume de déblais de 32 411 m<sup>3</sup>.

### **13.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET**

Dans le cadre du projet 17, aucune activité classée au titre de la nomenclature ICPE ne sera réalisée.

## 14. DESCRIPTION DETAILLÉE DU PROJET 10 : POSITION AVION SUR LES AIRES A5/A6/A7 POUR 3\*WB OU 6\*SA

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet de positions avions sur les aires A5/A6/A7.

Ce projet est destiné à créer des zones d'attente dans les plannings de livraison des avions.

### 14.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

#### 14.1.1 Situation actuelle

En situation actuelle, la zone des aires A5/A6/A7 est constituée de deux aires partiellement imperméabilisées et non énergisées, utilisées pour le stockage d'avions de type A380.

Cette zone est présentée ci-dessous.



Figure 36 : zone des aires A5/A6/A7 en situation actuelle

Cet aménagement a fait l'objet d'un Porter à Connaissance dédié ainsi que d'un Dossier Espèces Protégées. Ce dernier a conduit à la publication de l'arrêté préfectoral N°31-2023-05 du 27 octobre 2023 portant dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées pour le projet d'aménagement des zones A5/A6/A7 situées au sein du site sur la commune de Blagnac (31).

L'aménagement de cette zone est en cours.

#### 14.1.2 Situation projetée

La zone du projet est actuellement partiellement imperméabilisée et de ce fait n'est pas adaptée au stockage d'avion. Airbus Operations SAS souhaite réaménager cette zone en mettant en service trois aires extérieures supplémentaires adaptées à plusieurs gammes d'appareils.

##### 14.1.2.1 Description des opérations

Chaque aire pourra accueillir soit deux appareils de la famille Single Aisle soit un appareil de la famille Wide Bodies.

Les aires A5/A6/A7 envisagées accueilleront :

- α En priorité des avions sans moteurs (dans l'incapacité de voler et d'être stockés ailleurs) devant faire l'objet de maintenance : inspections régulières, opérations ponctuelles,
- α Mais également des avions avec moteur devant également faire l'objet de maintenance ;
- α A moyen et long termes, les activités seront des postes série de type d'un poste 15 correspondant à la préparation de l'appareil pour un point fixe (essai moteurs), au démarrage moteur au sol, à des réparations diverses.

Ces opérations nécessitent l'équipement des aires en utilités.

Les réseaux disposés à proximité permettent d'alimenter la zone. Toutefois, un nouveau transformateur sera nécessaire.

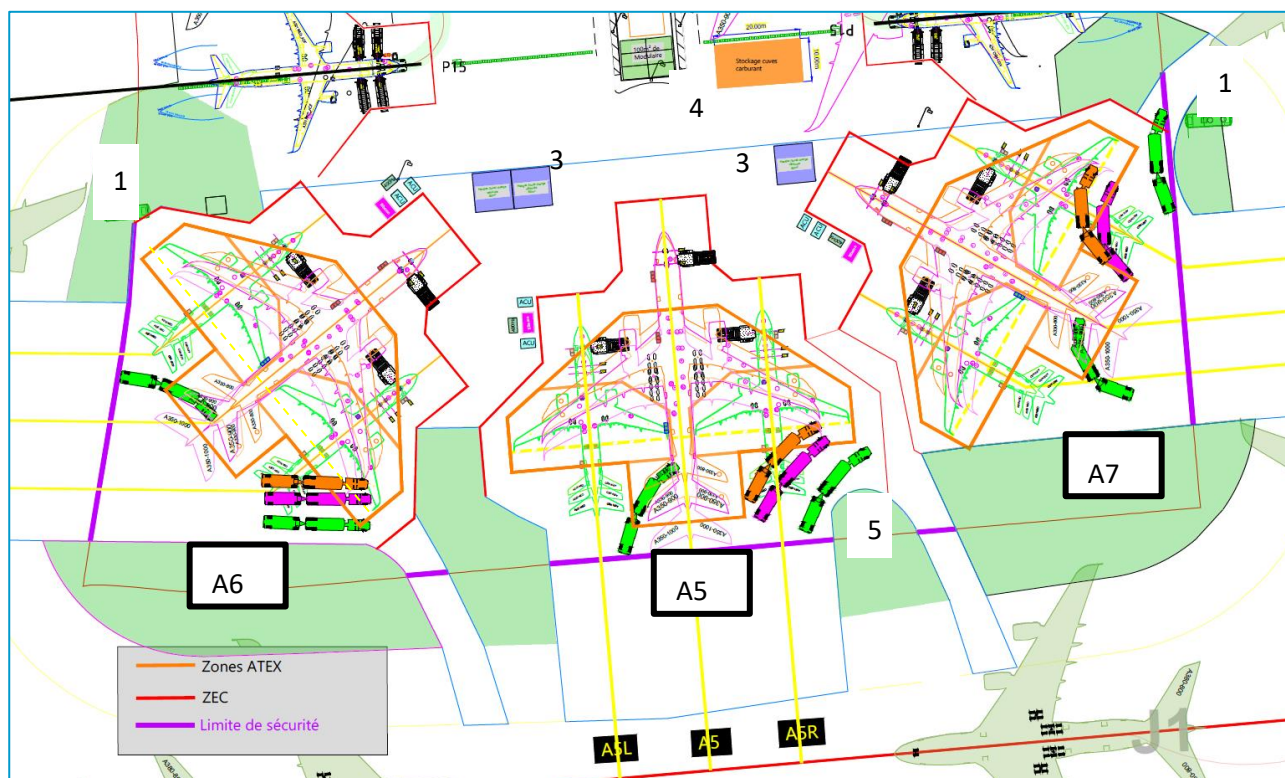
Par ailleurs, dans le cadre des opérations à réaliser, il peut être nécessaire de drainer et purger le carburant présent dans l'appareil ou au contraire de le réapprovisionner dans le cadre des opérations poste 15. Les opérations de reprise de carburant souillé sont réalisées par une société en charge de la gestion des déchets. Ce carburant est stocké dans des cuves disposées sur une zone drainée vers un séparateur d'hydrocarbures. Les opérations d'approvisionnement carburant seront réalisées par camions avitailleurs de type TD40/TD80. Une zone sera également aménagée pour le stockage des outillages.

#### 14.1.2.2 Description des aménagements

Les aménagements prévus ont été conçus en prenant comme critères :

- α les besoins liés aux opérations (mentionnés ci-avant),
- α la trajectographie des appareils, des camions avitailleurs, des tracteurs avion et des véhicules de secours,
- α les règles de sécurité afférentes à l'avion,
- α la limitation de l'imperméabilisation de la zone pour limiter l'impact du projet sur les stations de Trèfle écailloux localisées dans les fossés attenants.

Les aires sont représentées sur la figure ci-dessous :



ZEC : zone d'évolution contrôlée

1 : séparateurs hydrocarbures actuels

4 : aire de stockage des cuves carburant usagé

5 : camions citerne avitailleurs

3 : local de stockage engins et outillages

**Figure 37 - Localisation des aires aménagées**

Les délimitations orange, rouge et violette sont des contraintes de sécurité autour des appareils.

Ces aires seront aménagées avec des pentes connectées à un réseau de caniveaux (traits en pointillés jaunes) de manière à collecter des eaux de ruissellement et tout écoulement accidentel de carburant. Ces caniveaux seront connectés aux séparateurs hydrocarbures existants.

Un séparateur hydrocarbure complémentaire sera installé afin de traiter les écoulements en provenance de l'aire centrale (A5). Il sera connecté au réseau eaux pluviales existant.

La figure suivante présente en rose la surface imperméabilisée ajoutée dans le cadre du projet :



**Figure 38 - surfaces imperméabilisées ajoutées (en rose)**

#### **14.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET**

A noter que compte tenu de la topographie actuelle de la zone, l'ensemble de la zone du projet a fait l'objet d'un terrassement. Le volume de terres excavées lié à ce projet est de 25 000 m<sup>3</sup>. L'ensemble de ces terres est actuellement stocké au niveau de la butte au droit du projet 14.

Les fossés qui ceignent la zone ont fait l'objet d'un balisage dans le cadre de mesure d'évitement des stations de Trèfle écailleux.

#### **14.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET**

Dans le cadre du projet d'aménagement des aires A5/A6/A7, une activité classée au titre de la rubrique 1185 « Gaz à effet de serre fluorés (fabrication, emploi, stockage) » est mise en œuvre. Le site est déjà soumis à déclaration au titre de cette rubrique. Les volumes mis en œuvre dans le projet ne sont pas de nature à modifier la situation du site vis-à-vis de cette rubrique.

## 15. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 14 : POSITION AVION STOCKAGE

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet de position avion au niveau de la butte existante.

Ce projet est destiné à créer des zones d'attente dans les plannings de livraison des avions.

### 15.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

#### 15.1.1 Situation actuelle

En situation actuelle, la zone du projet 14 est utilisée pour le stockage de terre en provenance des déblais réalisés dans le cadre d'aménagements antérieurs sur le site.

La localisation de la zone projet en situation actuelle au sein du site est présentée ci-dessous.



Figure 39 : Présentation de la zone du projet 14 en situation actuelle

Les terres stockées au niveau de cette zone couvrent une surface de 15 800 m<sup>2</sup> pour environ 15 m de hauteur, soit un volume total de terres stockées d'environ 300 000 m<sup>3</sup>.

#### 15.1.2 Situation projetée

Dans le cadre du projet, l'ensemble des terres stockées dans la zone sera enlevé et une imperméabilisation de 13 320 m<sup>2</sup> sera réalisée pour l'aménagement de deux aires avions WB ou 4 aires avions SA comme présenté ci-dessous.

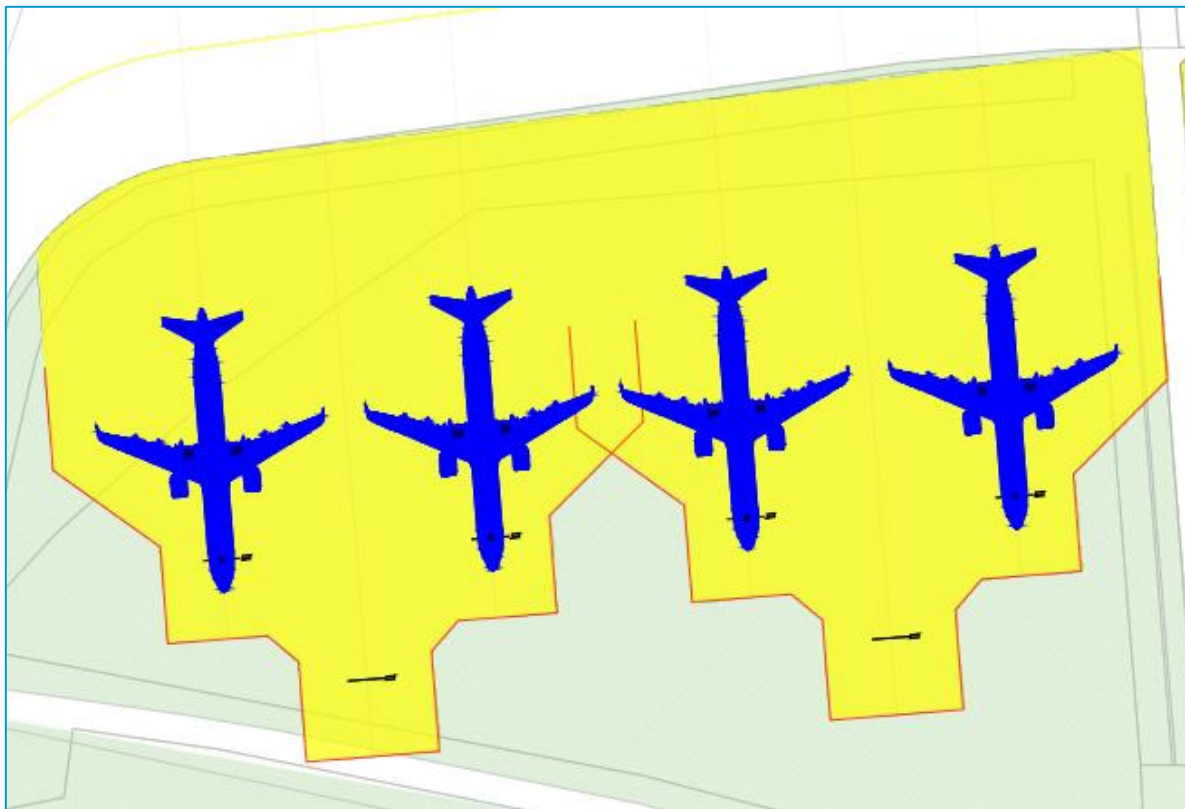


Figure 40 : Présentation du projet 14 : position de stockage avion

L'ensemble des aménagements et des conditions opératoires de ces aires avions sont identiques à celles décrites au §11.1.2 du projet 3 ASM2.

### **15.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET**

Dans le cadre du projet, les 300 000 m<sup>3</sup> de terres actuellement stockées au niveau de la zone du projet seront déblayés. L'aménagement des aires avions entraînera également 18 678 m<sup>3</sup> de déblais supplémentaires. Le volume total de déblais nécessaire sera de 318 678 m<sup>3</sup>.

### **15.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET**

Dans le cadre du projet 14, aucune activité classée au titre de la nomenclature ICPE ne sera réalisée.

## 16. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 6 : HALLS AVIONS POUR LA REALISATION D'OPERATIONS SUR AERONEFS

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet de halls avions.

### 16.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

#### 16.1.1 Situation actuelle

En situation actuelle, la zone du projet est actuellement utilisée pour le stockage d'avions.

La localisation de la zone projet en situation actuelle au sein du site est présentée ci-dessous.



Figure 41 : Présentation de la zone du projet 6 en situation actuelle

#### 16.1.2 Situation projetée

Ce projet a été autorisé au sein de l'arrêté préfectoral complémentaire du 12 novembre 2024. Les aménagements réalisés en lien avec ce projet sont présentés ci-dessous.

##### 16.1.2.1 Aménagements en phase chantier

###### 16.1.2.1.1 Base vie du chantier

Les travaux associés au projet consisteront en la construction de halls avions de type A321/A320 sur le site Jean-Luc Lagardère. Associées à ces halls seront créés des surfaces de taxiways pour le déplacement des avions ainsi que des voies d'accès logistiques. La superficie imperméabilisée supplémentaire associée à ce projet est de 39 539 m<sup>2</sup>.

Durant cette phase chantier, une base vie sera installée à proximité de la zone travaux et accueillera les éléments suivants :

- α Un poste de garde ;
- α Des bureaux MOA/MOE ;

- α Un réfectoire, des vestiaires et des sanitaires ;
- α Une zone de stockage des matériaux ;
- α Une zone de stockage des terres excavées.

La localisation de la base vie pour la phase chantier du projet est présentée ci-dessous (zone en pointillés roses).

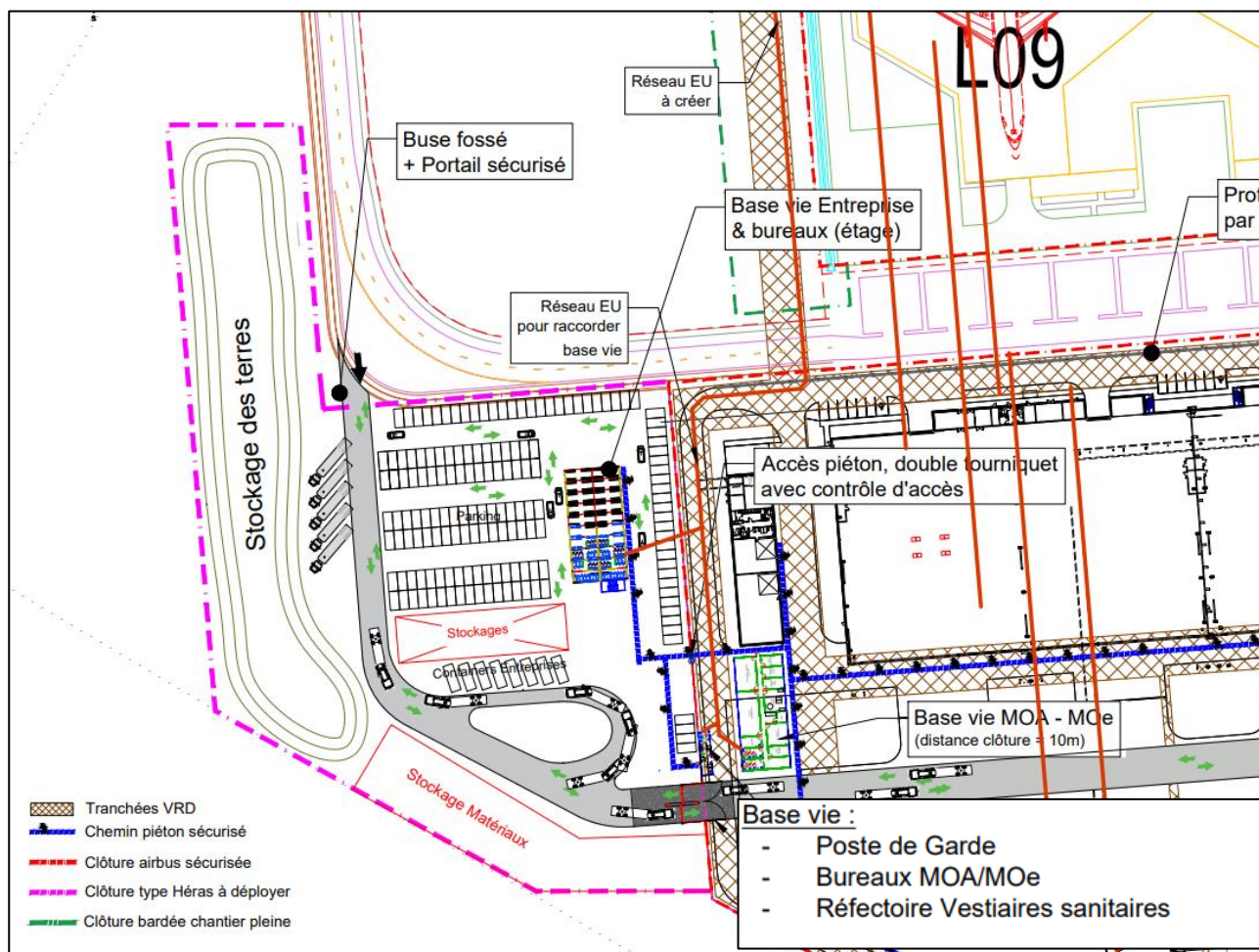


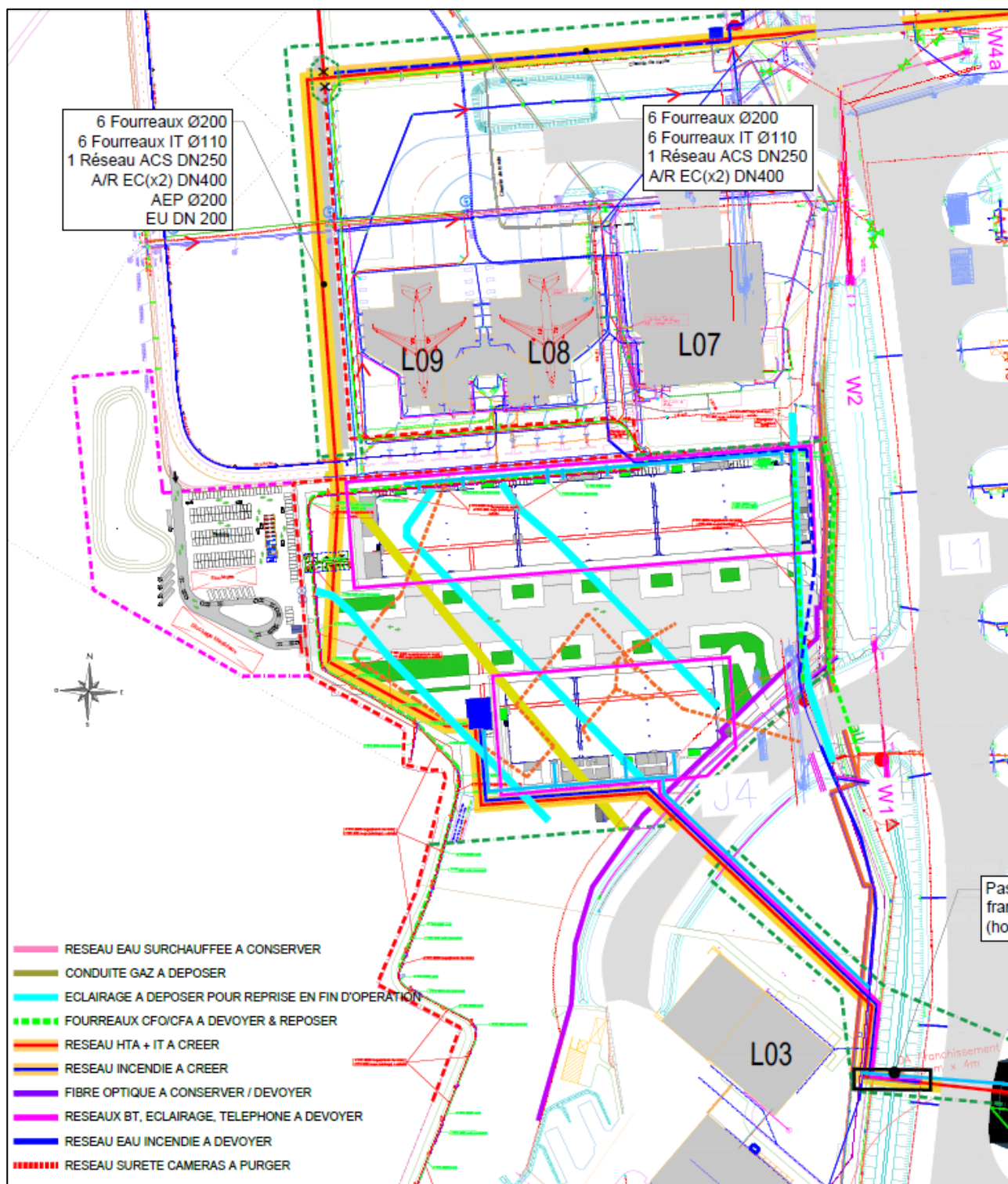
Figure 42 : Localisation de la base vie de la phase chantier du projet de halls

#### 16.1.2.1.2 Réseaux

Durant la phase chantier, des réseaux seront à mettre en place concernant notamment des réseaux Haute-Tension et informatique ainsi que les réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Une partie de ces réseaux sera aménagée le long des bâtiments de SATYS au nord du projet et une autre partie sera aménagée au sud-est du projet à proximité du bâtiment L03 et enjambera le waterway W1.

La localisation de ces réseaux est présentée ci-dessous.



**Figure 43 : Localisation des réseaux à créer ou à dévier durant la phase chantier des halls**

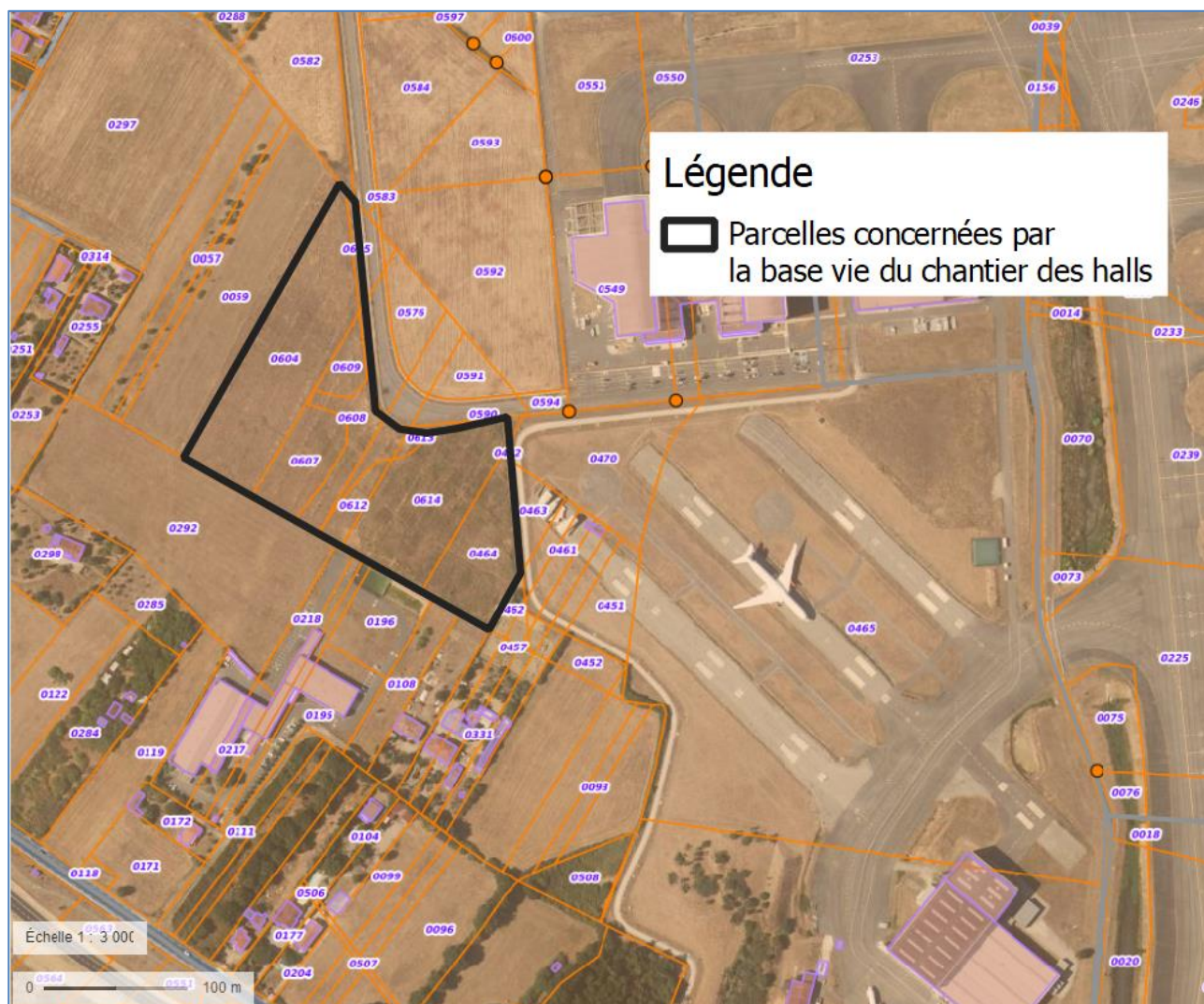
Les plans et les réseaux d'eau incendie et eau potable associés avec le projet des halls sont présentés sur le **plan PJ 48**.

#### 16.1.2.1.3 Parcelles concernées par la phase chantier

Les parcelles concernées par la phase chantier du projet sont présentées dans le tableau et la figure ci-dessous.

| Commune      | Section cadastrale | N° Parcelle cadastrale | Superficie (ha) | Base vie (ha) | Réseaux (ha) |
|--------------|--------------------|------------------------|-----------------|---------------|--------------|
| Blagnac      | BZ                 | 20                     | 0,4723          | Non           | Oui          |
|              |                    | 449                    | 8,9578          | Non           | Oui          |
| Cornebarrieu | AI                 | 464                    | 0,4463          | Oui           | Non          |
|              |                    | 465                    | 9,1013          | Non           | Oui          |
|              |                    | 469                    | 0,0106          | Oui           | Non          |
|              |                    | 472                    | 0,0037          | Oui           | Non          |
|              |                    | 513                    | 0,0686          | Non           | Oui          |
|              |                    | 592                    | 1,2363          | Non           | Oui          |
|              |                    | 593                    | 0,496           | Non           | Oui          |
|              |                    | 594                    | 0,0472          | Non           | Oui          |
|              |                    | 600                    | 0,0865          | Non           | Oui          |
|              |                    | 601                    | 0,0093          | Non           | Oui          |
|              |                    | 604                    | 1,013           | Oui           | Non          |
|              |                    | 607                    | 0,2846          | Oui           | Non          |
|              |                    | 608                    | 0,2343          | Oui           | Non          |
|              |                    | 609                    | 0,1101          | Oui           | Non          |
|              |                    | 610                    | 0,0005          | Oui           | Non          |
|              |                    | 611                    | 0,0726          | Oui           | Non          |
|              |                    | 612                    | 0,0948          | Oui           | Non          |
|              |                    | 613                    | 0,0363          | Oui           | Non          |
|              |                    | 614                    | 0,7049          | Oui           | Non          |
|              |                    | TOTAL                  |                 |               |              |

Tableau 12 : Parcelles cadastrales de la phase chantier du projet



**Figure 44 : Parcelles concernées par la base vie du chantier des halls**

#### 16.1.2.2 Aménagements en phase d'exploitation

##### 16.1.2.2.1 *Description générale du projet*

Le projet porte sur la création d'une « zone dédiée à la configuration client (Customer Line) et d'une zone dédiée aux opérations de finalisation à des fins de mise en vol (VSM) » sur une emprise de 39 539 m<sup>2</sup>, il comprend :

- α Halls avions A321 d'environ 49 m x 60 m,
- α Des annexes entre les halls,
- α Des galeries souterraines en béton armé pour recueillir les gaines techniques et les eaux susceptibles d'être polluées,
- α Une zone de tractage avions (taxiways),
- α Des voies de circulation / logistique / piétonne,
- α Des réseaux humides et secs,
- α Des bassins de stockage de gestion des eaux pluviales/collecte des eaux d'extinction incendie dédiés exclusivement à ce projet.

Le plan du projet est présenté ci-dessous.



**Figure 45 : Plan du projet de halls avions sur le site Jean-Luc Lagardère**

#### 16.1.2.2.2 Descriptions détaillées des halls

Chaque hall s'organise autour de 2 principaux pôles :

- α Un hall destiné aux avions ou zone d'exploitation ;
- α Une zone accueillant du personnel, avec des bureaux et des locaux sociaux.

La partie Exploitation est elle-même constituée de plusieurs zones réunies dans le même volume :

- α L'aire de stationnement de l'avion ;
- α Les aires de travail en périphérie ;
- α Les zones de stockage (stockage matériel, outillages ...) qui peuvent être complétées selon les besoins par des aménagements spécifiques dans des locaux ou des modulaires (ex : zone climatisée pour produits ...) ;
- α Les zones de remisage du matériel : fenwick, nacelles, grue ... ;
- α Et selon les besoins des locaux du personnel (bureaux production ...) sous forme de boquettes.

La conception du hall prend en compte les critères suivants :

- α Le stationnement d'un avion A320 / A321 : en position avant de l'appareil en premier ;

- α Une zone libre de circulation dans l'axe de l'avion + une porte de sortie pour un tracteur-avion à l'opposé de celle de l'entrée de l'avion pour éviter les manœuvres dans le hall ;
- α Les dégagements périphériques nécessaires pour le placement de l'avion ;
- α Un aménagement fonctionnel visant à faciliter l'accomplissement des tâches à réaliser et l'implantation de différentes zones de stockage autour de l'avion ;
- α Des flux très bien différenciés entre le personnel, les engins de manutention, les tracteurs avions.

#### 16.1.2.2.3 Organisation des halls dédiés à la configuration client (Customer Line)

Les halls de la Customer Line accueilleront des avions plein de carburant. Ces halls seront regroupés par deux et séparés par des murs coupe-feu REI 120.

#### 16.1.2.2.4 Organisation des halls dédiés aux opérations de finalisation à des fins de mise en vol (VSM)

Les halls dédiés aux opérations de finalisation à des fins de mise en vol abriteront des avions pleins de carburant. L'organisation des halls sera similaire à celle de la Customer Line avec la présence de mur REI 120 entre le double hall et le hall simple

#### 16.1.2.2.5 Parcelles concernées par la phase d'exploitation

Les parcelles concernées par la phase d'exploitation du projet sont présentées dans le tableau et la figure ci-dessous.

| Commune      | Section cadastrale | N° Parcelle cadastrale | Superficie (ha) | Bati (ha) | Bati + Voirie (ha) |
|--------------|--------------------|------------------------|-----------------|-----------|--------------------|
| Cornebarrieu | AI                 | 451                    | 0,2408          | Non       | Oui                |
|              |                    | 453                    | 0,0853          | Non       | Oui                |
|              |                    | 455                    | 0,0887          | Oui       | Oui                |
|              |                    | 458                    | 0,0997          | Oui       | Oui                |
|              |                    | 461                    | 0,0808          | Oui       | Oui                |
|              |                    | 463                    | 0,137           | Oui       | Oui                |
|              |                    | 465                    | 9,1013          | Oui       | Oui                |
|              |                    | 469                    | 0,0106          | Non       | Oui                |
|              |                    | 470                    | 0,7411          | Oui       | Oui                |
| TOTAL        |                    |                        |                 | 10,24     | 10,58              |

Tableau 13 : Parcelles concernées par la phase d'exploitation du projet des halls

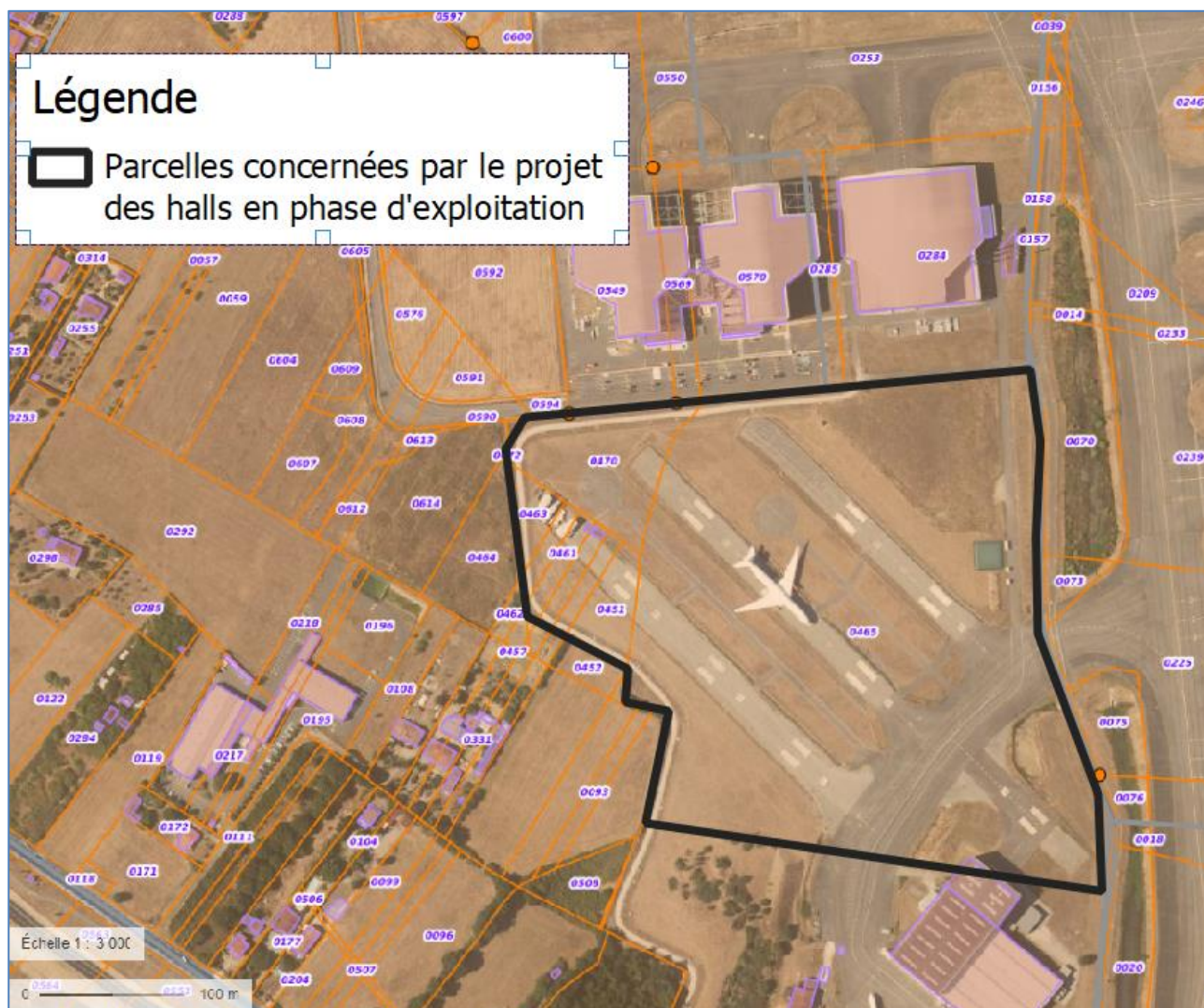


Figure 46 : Parcelles cadastrales concernées par le projet des halls en phase d'exploitation

### 16.1.2.3 Opérations réalisées en phases d'exploitation

En phase d'exploitation, les halls avions seront utilisés pour la réalisation d'opérations de maintenance ainsi que pour des activités de retouche peinture de manière occasionnelle pour une quantité maximale de peinture appliquée inférieure à 10 kg/j. La préparation de la peinture sera réalisée au sein du local de préparation du bâtiment L35 (salle de peinture avion non modifiée par le SDI).

## 16.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET

Le projet entraînera le terrassement en déblai de **49 150 m<sup>3</sup>** de terres pour la mise à niveau de la plateforme basse<sup>3</sup> en vue d'un traitement à la chaux. Sur ce volume de déblai, **16 500 m<sup>3</sup>** seront réutilisés pour la constitution de la seconde couche de la plateforme traitée Chaux-Liant afin d'obtenir PF3<sup>4</sup>, ainsi que des remblais divers à hauteur de **1 618 m<sup>3</sup>**.

A cela s'ajoute :

- α Des travaux d'ouverture et fermeture de tranchées VRD autour des halls L06 et L07 du projet, pour alimenter et reboucler le projet, pour un volume de 13 000 m<sup>3</sup> de terre dont un excédent de **5 200 m<sup>3</sup>**

<sup>3</sup> Terrassement jusqu'à l'arase de terrassement

<sup>4</sup> Classe de portance de la couche de forme = 120 MPa

qui sera évacué et **7 800 m<sup>3</sup>** qui seront réutilisés dans les tranchées sous réserve de capacités géotechniques,

- α des travaux d'ouverture/fermeture de tranchées VRD autour du projet (travaux de desserte comprenant les réseaux vers SATYS et le L08 et l'ensemble des réseaux de contournement vers le L35) pour un volume de 10 000 m<sup>3</sup> dont un excédent de **4 000 m<sup>3</sup>** qui sera évacué et **6 000 m<sup>3</sup>** qui seront réutilisés dans les tranchées sous réserve de capacités géotechniques,

- α le terrassement des bassins en déblai de **9 200 m<sup>3</sup>**.

Durant la phase chantier, ces terres seront stockées au niveau de la base vie. Lorsque le devenir de ces terres est de sortir du site, elles seront acheminées vers les filières de traitement adaptées selon la procédure standard d'Airbus Operations SAS.

Des remblaiements complémentaires par apport externe de **19 356 m<sup>3</sup> de grave non traitée (GNT) et de grave reconstituée humidifiée (GRH)** en couche de forme pour bâtiments et Taxiway sont également prévus.

Une réutilisation des éléments de démolition des aires avions pourra également être mise en œuvre pour assurer la protection des plateformes sur les zones de circulation chantier.

### **16.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET**

Dans le cadre du projet 6, une activité de retouche peinture classée au titre de la rubrique 2940 de la nomenclature ICPE sera réalisée au sein des halls avions. Le volume de cette activité sera inférieur à 10 kg/j. Le site actuel est déjà soumis à enregistrement au titre de cette rubrique. Dès lors, le projet n'est pas de nature à modifier la situation du site vis-à-vis de la nomenclature ICPE.

## 17. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 22 : CREATION DU HANGAR L34 BIS

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet de création du hangar L34 bis.

### 17.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

#### 17.1.1 Situation actuelle

En situation actuelle, la zone du projet 22 est composée d'un espace naturel enherbé et d'un waterway attenant comme présenté ci-dessous.

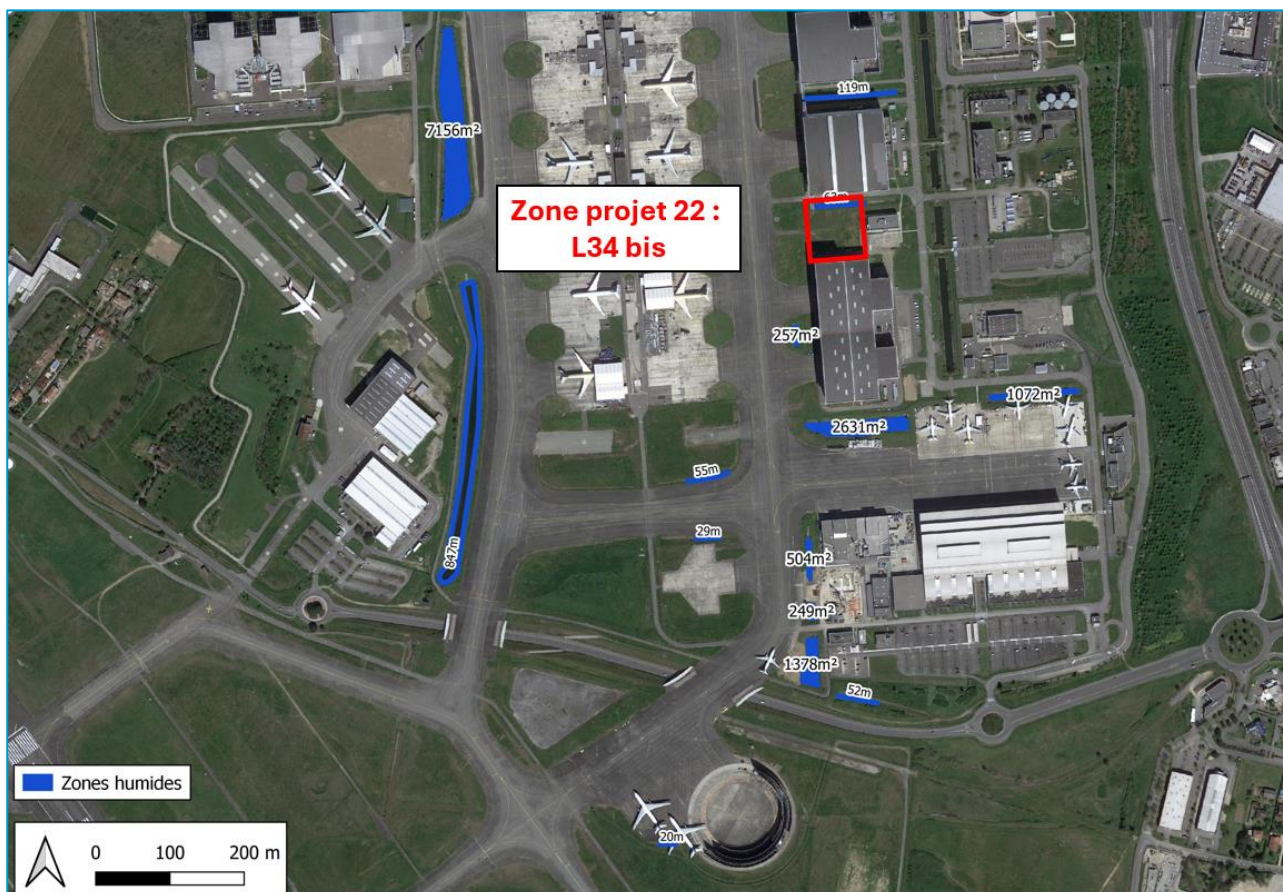


Tableau 14 : Zone du projet de L34 bis en situation actuelle

#### 17.1.2 Situation projetée

Dans le cadre du projet, une superficie de 5 300 m² sera imperméabilisée pour permettre la construction d'un hangar nommé L34 Bis possédant une emprise au sol de 2 354 m² et sera dédié au montage de cabines et de moteurs d'avions de type A350-1000. Les pièces utilisées pour ces opérations proviennent du bâtiment L80. La configuration du bâtiment projeté est présentée ci-dessous.

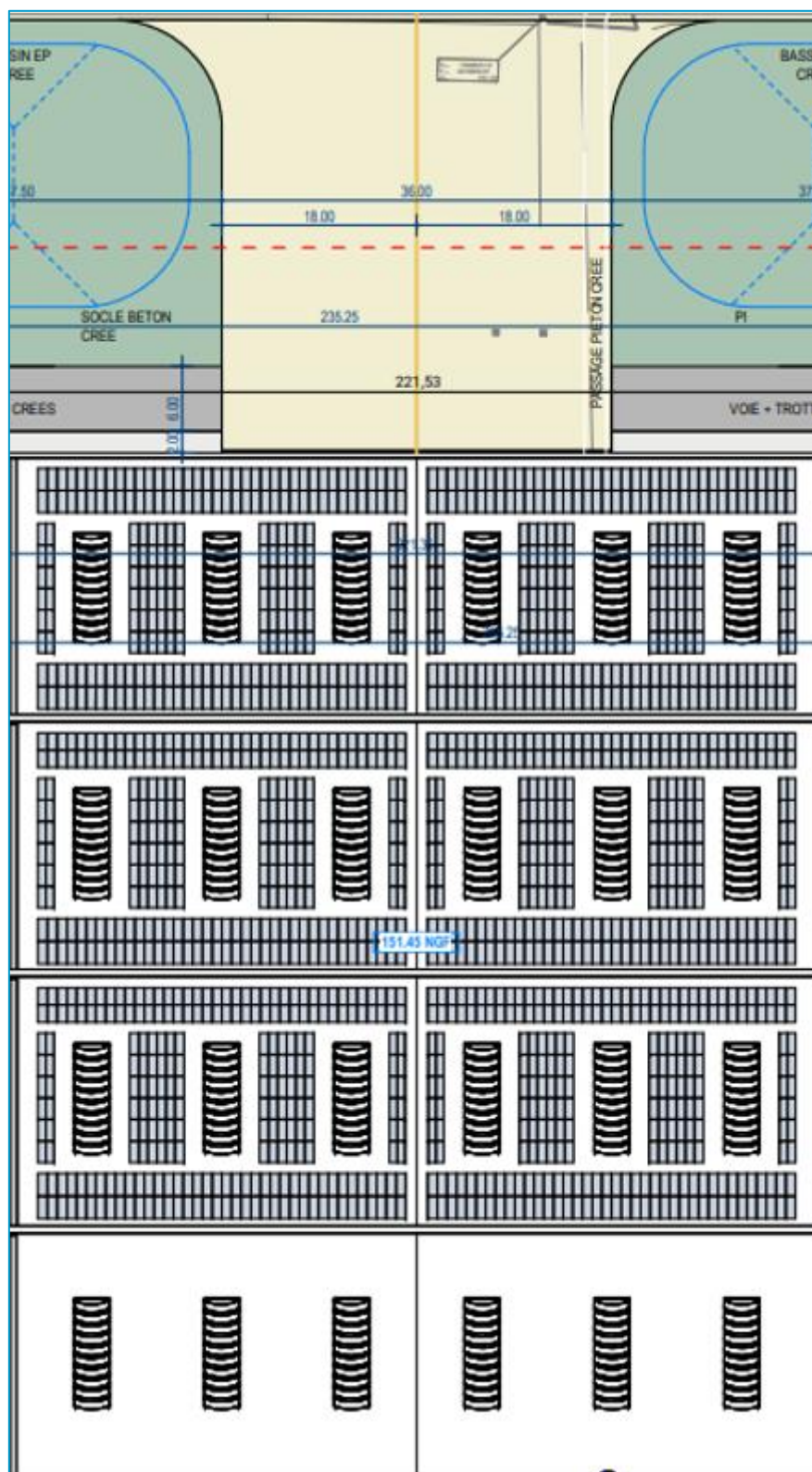


Figure 47 : Présentation du Hangar L34 Bis en vue de dessus

Les avions dans le hall seront non fuelés. Le dégazage des réservoirs fioul sera réalisé dans le bâtiment avant chaque opération de montage pour éliminer les gaz d'hydrocarbures par extraction à travers la ventilation.

## 17.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET

Au regard des surfaces imperméabilisées, la construction du hangar L34 bis entraînera un volume de déblais de 2 926 m<sup>3</sup>.

### **17.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET**

Dans le cadre du projet 22, aucune activité classée au titre de la nomenclature ICPE ne sera réalisée.

## 18. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 19 : CREATION D'UN HANGAR METALLO-TEXTILE L86

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet de création du hangar métallo-textile.

### 18.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

#### 18.1.1 Situation actuelle

En situation actuelle, la zone du projet est composée d'un espace naturel enherbé et de zones imperméabilisées comme présenté ci-dessous.



Figure 48 : Zone du projet de hangar L86 en situation actuelle

#### 18.1.2 Situation projetée

Le projet de hangar L86 entraînera une imperméabilisation de 4 930 m<sup>2</sup> pour la création d'un hangar métallo-textile d'une emprise au sol de 5 000 m<sup>2</sup> présenté ci-dessous.



**Figure 49 : Présentation du hangar L86 en situation projetée (zone bleue au centre de la figure)**

Ce hangar comprendra des positions avions non fuelés.

Les activités réalisées au sein de ce hangar sont de même nature que celles présentées au §16.1.2.2 pour la Customer Line et la VSM du projet 6.

### **18.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET**

Au regard des surfaces imperméabilisées, la construction du hangar métallo-textile entraînera un volume de déblais de 6 128 m<sup>3</sup>.

### **18.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET**

Dans le cadre du projet 19, aucune activité classée au titre de la nomenclature ICPE ne sera réalisée.

## 19. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 9 : CREATION DE BATIMENTS DE BUREAUX (3\*L14 ET 1\*L17)

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet de création de bâtiments de bureaux (3\*L14 et 1\*L17).

### 19.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

#### 19.1.1 Situation actuelle

En situation actuelle, la zone projet est localisée au niveau des aires d'essais avions comme présenté ci-dessous.

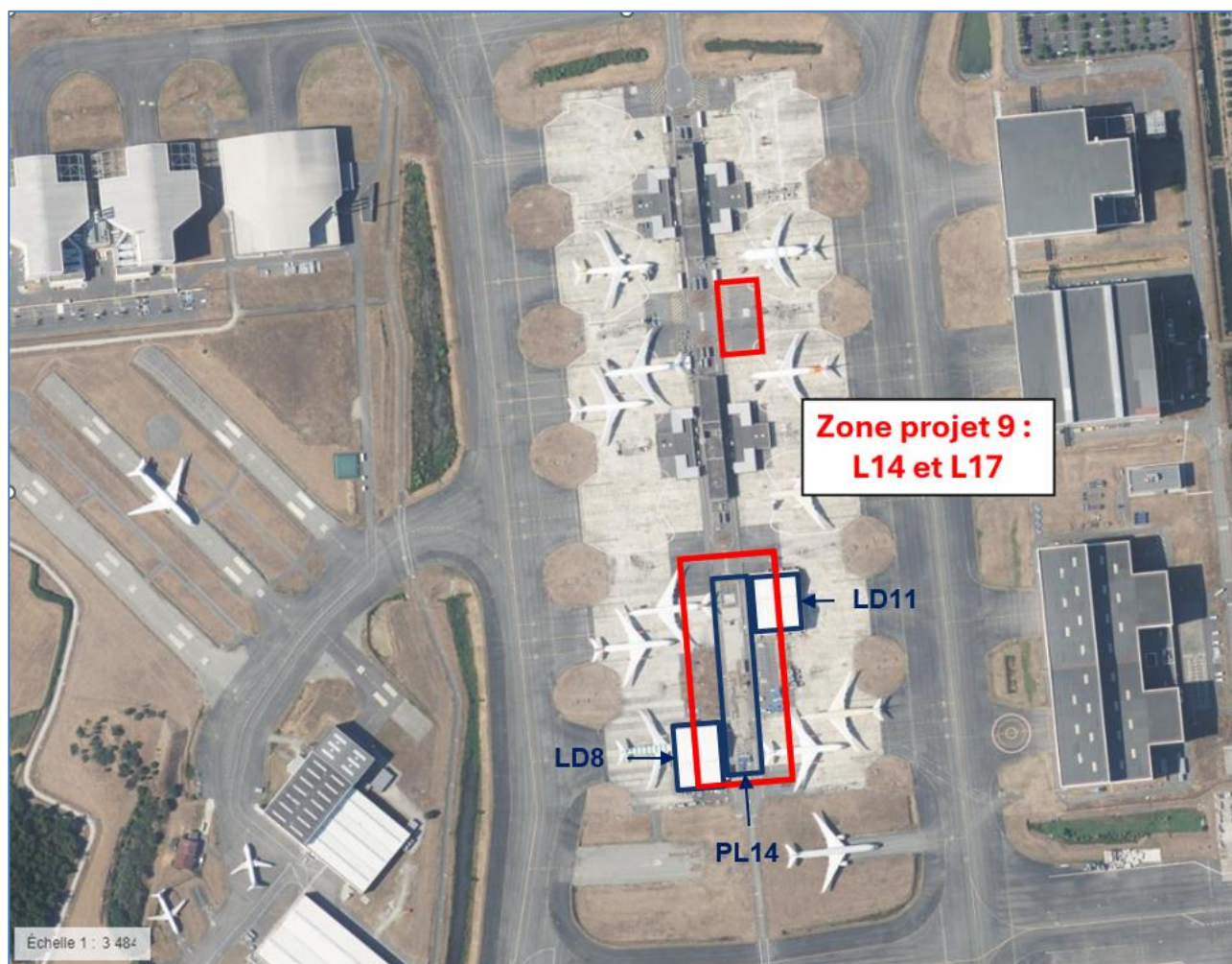


Figure 50 : Zone du projet 9 en situation actuelle

Les bâtiments PL14, LD11 et LD8 sont localisés au niveau de la zone projets des bâtiments L14. Ils seront démolis lors de la phase chantier du projet.

#### 19.1.2 Situation projetée

##### 19.1.2.1 Aménagements en phase chantier

###### 19.1.2.1.1 Base vie du chantier

La base vie de la phase chantier du projet du L14 sera localisée sur une dalle bétonnée à proximité de l'emprise du projet.

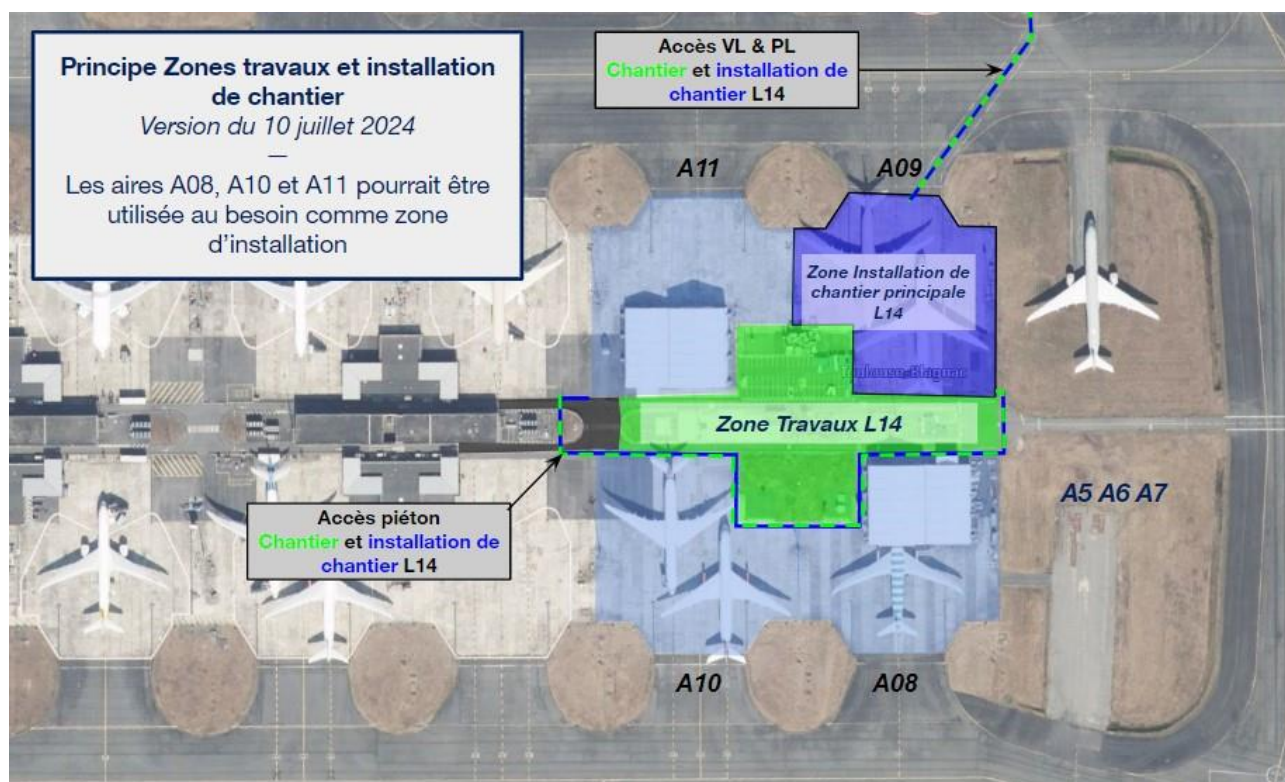


Figure 51 : Localisation de la base vie du chantier du projet 9

#### 19.1.2.1.2 Réseaux

Le projet L14 sera raccordé aux réseaux existants sur le site au droit de la zone du projet. Une partie des réseaux existants sur l'emprise du bâti devra être déviée ou neutralisée. La localisation de ces réseaux à dévier ou neutraliser est présentée ci-dessous

Les plans et les réseaux d'eau incendie et eau potable associés avec le projet L14 sont disponibles en **annexe PJ 48**.

Le projet L14 sera localisé sur des aires avions initialement alimentées en carburant Jet A-1 au moyen d'un réseau enterré. Ce réseau a été inerté en 2023 par bétonnage des chambres de distribution et inertage des conduites à l'azote. Le projet L14 ne sera pas localisé sur le tracé de ces conduites comme indiqué sur le plan ci-dessous.

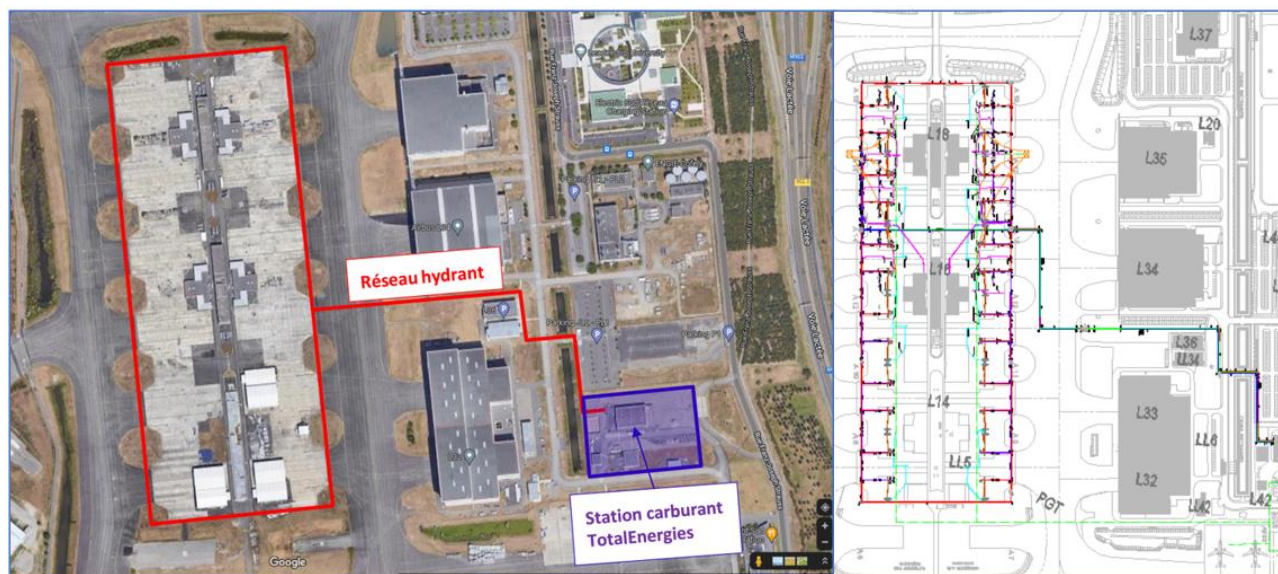


Figure 52 : Réseau hydrant inerté

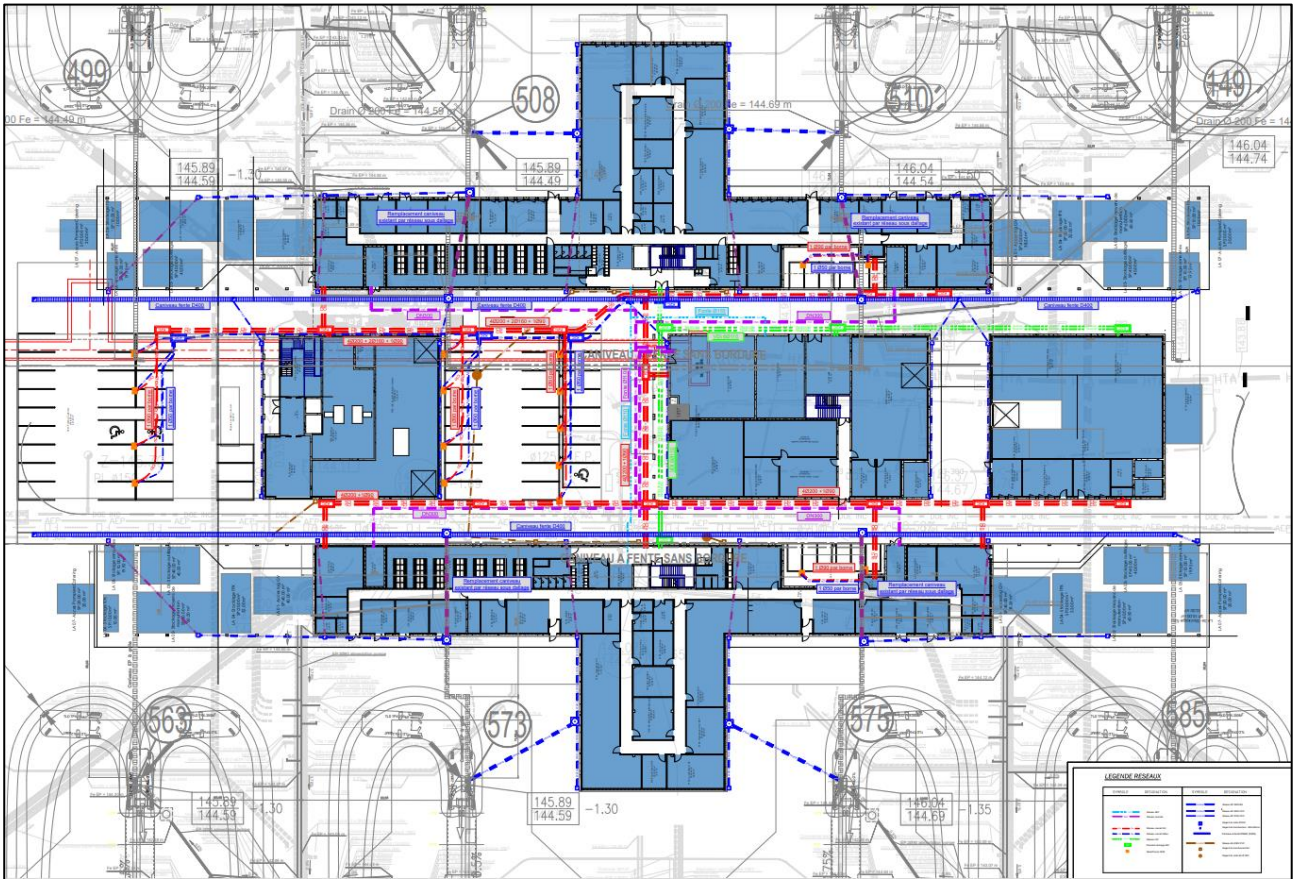
#### 19.1.2.2 Aménagements en phase d'exploitation

#### 19.1.2.2.1 Description générale du projet

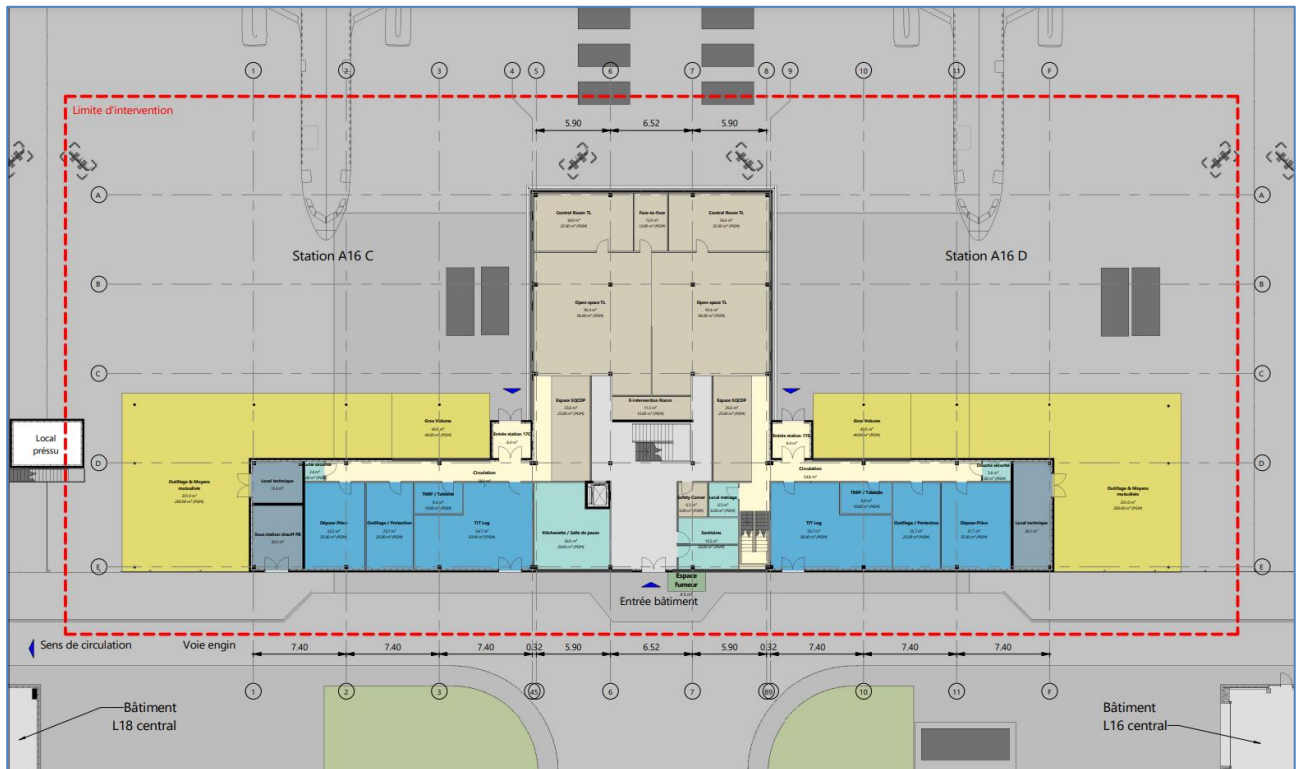
Le projet L14 porte sur la création d'un bâtiment central de 4 600 m<sup>2</sup> accompagné de deux groupes de production de 1 300 m<sup>2</sup> chacun ainsi que d'un bâtiment annexe de 1 000 m<sup>2</sup>.

Les activités prenant place au sein des ateliers permettent la réalisation des derniers tests avion avant la livraison au client. Ces derniers tests incluent notamment des tests en vol.

Le plan du projet est présenté ci-dessous.



**Figure 53 : Plan du bâtiment central et des groupes de production du projet L14 sur le site Jean-Luc Lagardère**



**Figure 54 : Plan du bâtiment annexe (appelé L17) du projet L14 sur le site Jean-Luc Lagardère**

#### 19.1.2.2.2 Parcelles concernées par la phase d'exploitation

Les parcelles concernées par la phase d'exploitation du projet L14 sont présentées dans le tableau et la figure ci-dessous.

| Commune | Section cadastrale | N° Parcelle cadastrale | Superficie (ha) |
|---------|--------------------|------------------------|-----------------|
| Blagnac | BZ                 | 101                    | 0,0124          |
|         |                    | 103                    | 0,0109          |
|         |                    | 104                    | 0,0541          |
|         |                    | 131                    | 0,1750          |
|         |                    | 157                    | 0,3237          |
|         |                    | 159                    | 3,7672          |
|         |                    | 80                     | 0,0480          |
|         |                    | 130                    | 0,2384          |
|         | CB                 | 132                    | 0,1872          |
|         |                    | 136                    | 0,0484          |
|         |                    | 138                    | 0,4172          |
|         |                    | 232                    | 0,4946          |
|         |                    | 235                    | 0,0813          |
|         |                    | 237                    | 1,1652          |
|         |                    | 242                    | 1,3540          |
|         |                    | 243                    | 0,8650          |
| TOTAL   |                    |                        | 9,2426          |

Tableau 15 : Parcelles concernées par la phase d'exploitation du projet L14

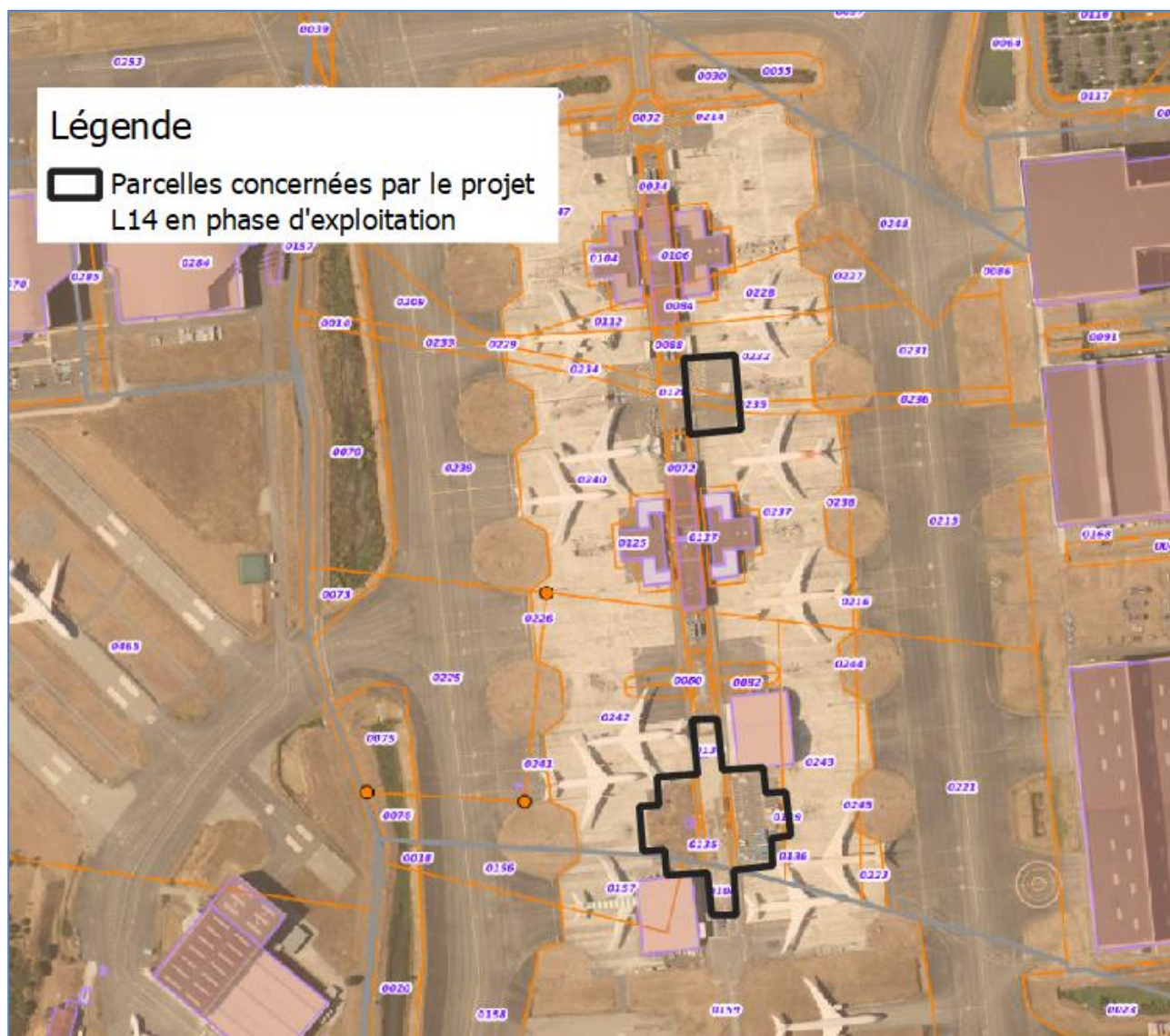


Figure 55 : Parcelles cadastrales concernées par le projet L14

## 19.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET

Dans le cadre du projet, des travaux de terrassement sont prévus pour la construction des bâtiments de bureaux. Ces travaux entraîneront un volume de déblais de 7 915 m<sup>2</sup>.

## 19.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET

Dans le cadre du projet 9, aucune activité classée au titre de la nomenclature ICPE ne sera réalisée.

## 20. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 13 : POSITION CAMPAGNE ESSAI ZEROE

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet ZEROe d'aire dédiée aux opérations au sol du démonstrateur A380.

### 20.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

#### 20.1.1 Situation actuelle de l'aire d'implantation

En situation actuelle, la zone projet, nommée aire A03 est utilisée pour du stockage avion. Cette aire est constituée d'une dalle béton d'une superficie de 5730 m<sup>2</sup>.

La localisation de la zone projet en situation actuelle au sein du site est présentée ci-dessous.



Figure 56 : Localisation de l'aire A03 sur le site Jean-Luc Lagardère

#### 20.1.2 Situation projetée

En situation projetée, cette aire sera utilisée pour la réalisation des opérations suivantes :

- α Opérations de maintenance du ZEROe : consignation du système électrique, inertage des lignes d'hydrogène, vérification de fuite ;
- α Opérations nécessaires aux campagnes d'essai en vol ;
- α Opérations de remplissage d'hydrogène liquide ;

**α** Opérations de remplissage des réservoirs de l'A380 en kérosène.

Le projet entraînera une imperméabilisation des sols supplémentaire de 3 820 m<sup>2</sup> comprenant une salle de contrôle de 600 m<sup>2</sup>.

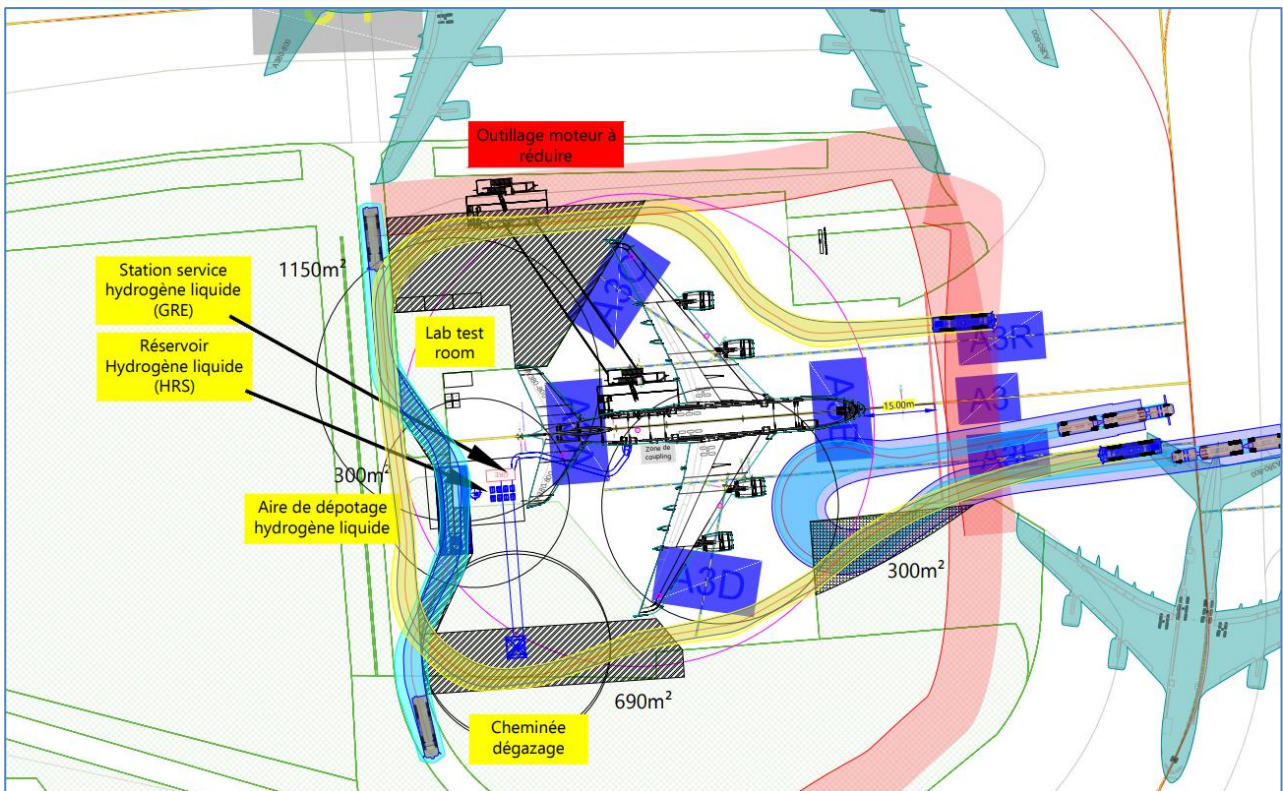
Les nouvelles installations sur le site seront donc les suivantes :

- α L’HRS (Hydrogen Refueling Station) : principalement composé d’un stockage d’hydrogène liquide cryogénique d’une capacité maximale strictement inférieure à 14 m<sup>3</sup> (861 kg).
- α Le GRE (Ground Refueling Equipment) : réseau de canalisation protégé thermiquement couplé à une zone technique qui permettra le transfert de l’hydrogène liquide du stockage du HRS vers le démonstrateur sol ou vol.
- α Deux cheminées de dégazage d’une hauteur d’environ 19 m. Chaque cheminée pourra être constituée de 2 ou 3 tuyaux distincts regroupés permettant de gérer différents flux de dégazage.
- α La salle de contrôle utilisée pour le monitoring des tests du démonstrateur – elle sera située dans un modulaire à proximité.

Les équipements existants conservés sont notamment :

- α** Un système de drainage le long de l'aire A03 permettant de canaliser toute fuite potentielle.

La zone dans sa future configuration est présentée dans la figure ci-dessous :



**Figure 57 : Présentation du projet 13 : position campagne essai ZEROe**

Les différentes opérations prévues d'être réalisées sont :

- α L'approvisionnement en LH2 par camion ;
- α Le stockage de LH2 et son transfert vers les installations de tests (test vol) ;
- α Le remplissage du réservoir du démonstrateur ;
- α Les vérifications pré et post vol ;

α Les essais prototypes propulsifs (moteurs avions).

L'ensemble des opérations mettant en œuvre de l'hydrogène est piloté depuis la salle de contrôle (1 modulaire).

#### 20.1.2.1 L'approvisionnement en LH2 par camion

##### 20.1.2.1.1 Opération

Le réapprovisionnement en LH2 du stockage fixe au sol du HRS est prévu par transfert depuis un camion-citerne, sur une fréquence hebdomadaire. Cet approvisionnement sera réalisé sans que la quantité totale d'hydrogène stockée sur le site ne dépasse 1 tonne. Un système de gestion de l'inventaire permettra de s'assurer du respect de cette limite.

Lors de l'opération d'approvisionnement en LH2, le transfert s'effectuera en position de départ en marche avant du camion-citerne afin de permettre une évacuation rapide en cas d'incident.

##### 20.1.2.1.2 Equipements

Le camion-citerne utilisé pour l'approvisionnement du stockage fixe du HRS aura une capacité maximale de 48 m<sup>3</sup> d'hydrogène liquide.

Le raccordement de la citerne au stockage fixe se fera au moyen d'un flexible. Un système de fermeture automatique de la vanne du camion-citerne permettra de réduire au maximum les risques de perte de confinement.

#### 20.1.2.2 Le stockage de LH2

##### 20.1.2.2.1 Fonctions

L'installation projetée comporte 9 fonctions principales représentées dans le schéma suivant.

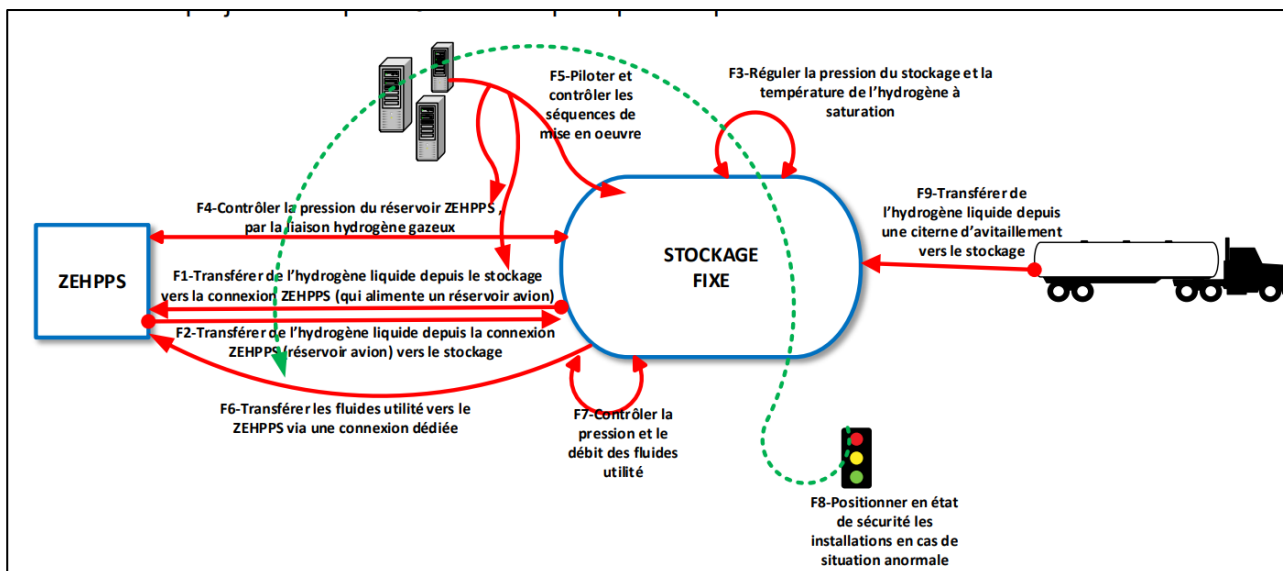


Figure 58 : Schéma de fonctionnement du stockage de LH2 sur l'aire A03

Les fonctions sont détaillées ci-après :

α F1-Transférer de l'hydrogène liquide depuis le stockage vers la connexion ZEHPPS (qui alimente un réservoir avion). Il s'agit de la mission principale de l'installation projetée, à savoir remplir les stockages bord (Airbus A380 Demo) à partir d'un stockage tampon d'hydrogène liquide à température de saturation (-252°C sous 1 atmosphère) à travers des lignes composées d'éléments rigides et flexibles, d'une longueur totalisant 40 mètres, aptes à garder l'état thermodynamique de l'hydrogène. Le moyen

envisagé est de créer une différence de pression entre le ciel gazeux du réservoir embarqué et celui du stockage fixe ;

- α F2-Transférer de l'hydrogène liquide depuis la connexion ZEHPPS (réservoir avion) vers le stockage. Cette fonction constitue le mouvement inverse de la fonction décrite en F1. Elle suit le même mode opératoire et contraintes associées. Si l'état thermodynamique ou la quantité d'hydrogène est incompatible avec son « restockage » vers les installations sol, il sera évacué directement en cheminée avec les mêmes précautions que celles décrites en F1 ;
- α F3-Réguler la pression du stockage et la température de l'hydrogène à saturation. Elle consiste soit à maintenir, ou monter ou baisser la pression du stockage. En phase d'attente, la pression est stable, et conduit à un dégazage de très faible débit ;
- α F4-Contrôler la pression du réservoir ZEHPPS, par la liaison hydrogène gazeux. Il faut assurer la pressurisation du réservoir bord et sa dépressurisation, y compris dans des situations dégradées ;
- α F5-Piloter et contrôler les séquences de mises en œuvre. Il s'agit de tout le système de contrôle, de mesure et de commande des fonctions mises en œuvre ;
- α F6-Transférer les fluides « utilité » vers le ZEHPPS via une connexion dédiée. Il s'agit d'une connexion complémentaire de fluides gazeux vers l'avion pour des opérations d'assainissement ou de maintenance ;
- α F7-Contrôler la pression et le débit des fluides « utilité ». Cette fonction permet de gérer la fourniture des fluides décrits en F6 à l'aide de l'installation sol ;
- α F8-Positionner en état de sécurité les installations en cas de situation anormale. Cette fonction regroupe tous les moyens mis en œuvre pour positionner en état sûr l'installation sol en situation d'urgence ;
- α F9- Transférer de l'hydrogène liquide depuis un camion-citerne vers le stockage. Cette fonction regroupe l'ensemble des moyens mis en œuvre pour transférer l'hydrogène liquide depuis une citerne routière vers le stockage fixe sol ;

Le stockage d'hydrogène peut subir des pertes suite à différents phénomènes :

- α Du phénomène de boil-off (phénomène d'évaporation) qui se produit au niveau du stockage fixe de LH2 et du réservoir LH2 sur avion (émission de l'ordre de quelques kilogrammes par jour) ;
- α Du phénomène de vaporisation de LH2 au moment du remplissage de ces réservoirs (1 remplissage par semaine pour le réservoir fixe, 3 remplissages de réservoirs par semaine pour les essais). Ces émissions d'hydrogène seront captées, collectées et dirigées vers deux cheminées pour des raisons de sécurité.

#### 20.1.2.2.2 Opérations

L'installation projetée met en œuvre un ensemble de processus discontinus, décrits ci-après :

- α Remplissage du stockage sol en hydrogène liquide ;
- α Approvisionnement des stockages Gaz : il s'agit principalement de rotation de bouteilles de gaz haute pression, par ensembles appelés « cadres » de 9 à 18 bouteilles de 50 litres unitaire, de fluides composés essentiellement d'azote et hydrogène. Il est prévu une rotation par semaine environ ;
- α Conditionnement des lignes de remplissage : avant de procéder au transfert de liquide, il est nécessaire de préparer l'ensemble des tuyauteries pour que l'ambiance soit apte à recevoir de l'hydrogène liquide. Le seul gaz compatible étant l'hydrogène gazeux, une évacuation des gaz résiduel est réalisée par un balayage à l'hydrogène gazeux, avec un rejet en cheminée d'une élévation de 19 mètres environ, avec un faible débit de rejet. Dans le cas où un gaz incompatible avec l'hydrogène est présent dans les circuits mis en œuvre, un balayage préalable avec de l'azote, ou par tirage au vide (pour les liaisons de faible volume) sera réalisé ;

- α Connexion au système avion : un système de « couplings » permet le raccordement aux interfaces avion, avec d'un côté l'alimentation en hydrogène liquide, et de l'autre la collecte du dégazage. Lors de cette phase, une connexion type information permet la communication entre l'avion et le système sol, afin de coordonner les opérations et de prendre des actions de sécurité le cas échéant ;
- α La mise en froid des circuits puis le transfert de liquide. Afin de procéder au transfert de LH2, il est nécessaire de préparer thermiquement les tuyauteries impliquées par une phase progressive de mise en température. Une fois, les critères atteints, le transfert proprement dit peut-être lancé ;
- α A l'issue du transfert d'hydrogène liquide (dès l'atteinte du niveau de remplissage requis des réservoirs avion), il est nécessaire d'évacuer l'hydrogène présent dans les tuyauteries sous forme liquide et gaz afin de les déconnecter en toute sécurité. Chaque rejet est collecté et évacué dans une zone apte à sa diffusion sûre (cheminée de 19 m de hauteur).
- α Déconnexion des couplings.

#### 20.1.2.2.3 Equipements

Le HRS sera constitué principalement de :

- α Un stockage d'hydrogène liquide d'une capacité maximale strictement inférieure à 14 m<sup>3</sup>, de forme cylindrique, disposé en version verticale au sol ;
- α Un réseau de canalisations, protégées thermiquement par une coque isolante, ou double enveloppe, avec des organes techniques de type robinets de commandes manuels ou pilotés, détendeurs de gaz, clapets de non-retour, soupapes de surpression, échangeurs à air, et instrumentation associée. Ce sous-ensemble est regroupé dans une structure de type cadre de conteneur ISO 20 pieds de dimension 6m x 2,5m x 2,5m, nommé GRE, d'une masse totale inférieure à 20 tonnes. Le GRE regroupera également un petit local technique contenant de l'électronique de commande. Ce GRE pourra être acheminé par porte-conteneur et déchargé par un chariot ou autre moyen de levage dédié ;
- α Un système de liaisons semi-flexibles de 40m de long et outillage de manutention afin de pouvoir connecter le GRE au système avion ;
- α Un ensemble de cadres de bouteilles utilités (au maximum 8) contenant des gaz stockés à 200 bars (hydrogène, nidron, azote, hélium). L'hydrogène gazeux pourra être conditionné à des pressions pouvant aller jusqu'à 700 bars ;
- α Un système de réchauffage de l'ensemble du tank (d'un volume strictement inférieur à 14 m<sup>3</sup>) via un réchauffeur électrique ;
- α Deux cheminées de dégazage de 19m d'altitude.

Les équipements sont représentés schématiquement ci-dessous :

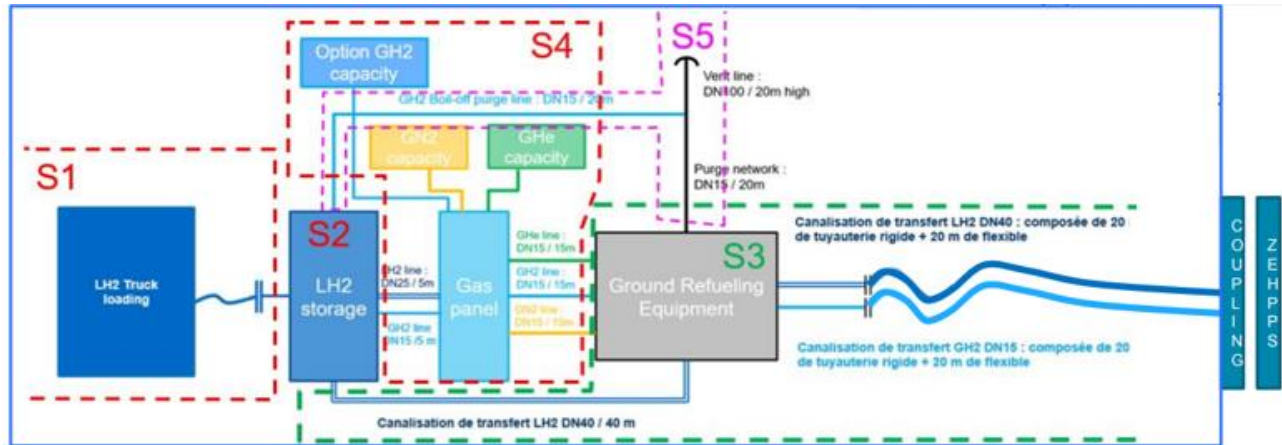


Figure 59 : Schématisation des équipements de stockage de LH2

La quantité maximum d'hydrogène liquide présent dans le HRS est dépendante du volume maximum de la cuve de stockage soit strictement inférieure à 14 m<sup>3</sup> (quantité inférieure à 1 tonne<sup>5</sup>).

La conception et la fourniture du stockage fixe sol et du GRE seront réalisées par Ariane Group.

## 20.2 DESCRIPTION DES ZONES CONNEXES AUX OPERATIONS

### 20.2.1 La salle de contrôle

La salle de contrôle sera aménagée sans un bâtiment modulaire.

Elle sera reliée au réseau électrique existant et au réseau d'eau potable du site, notamment pour l'usage des sanitaires qui seront le poste le plus consommateurs en eau du site (170 m<sup>3</sup> par an).

### 20.2.2 Les locaux/zones techniques

Les zones techniques se trouvent à proximité de cette aire. Elles accueilleront les locaux suivants :

- α un local transformateur existant ;
- α un local TGBT ;
- α une ou plusieurs zones de charge pour équipements / engins électriques dont le nombre et les emplacements n'ont pas encore été définis et qui respectera les dispositions de l'arrêté ministériel du 03 août 2018 pour la rubrique 2925 de la nomenclature ICPE et l'arrêté préfectoral du site de Jean-Luc Lagardère ;
- α une zone de stationnement des équipements / engins électriques qui respectera les dispositions citées précédemment.

### 20.2.3 Zone déchets

Une zone de tri des déchets sera localisée au niveau de l'aire ainsi qu'à proximité de la salle de contrôle.

## 20.3 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET

Au regard des surfaces imperméabilisées, l'aménagement de l'aire pour les opérations en lien avec le projet ZEROe entraînera un volume de déblais de 5 423 m<sup>3</sup>.

## 20.4 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET

Dans le cadre du projet 13, deux activités classées au titre de la nomenclature ICPE seront réalisées :

<sup>5</sup> Sur la base d'une masse volumique de 0,0708 kg.L-1 pour l'hydrogène liquide à une température de – 253°C

- α** 4715.1 « Substances et mélanges nommément désignés : Hydrogène (numéro CAS 133-74-0) » : dans le cadre du projet, la quantité susceptible d'être présente dans l'installation est inférieure à 1 tonne. Cette activité étant actuellement au régime de l'autorisation (arrêté préfectoral du 19 juillet 2024) passera au régime de la déclaration.
- α** 1414.3 « Installations de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés. » : activité réalisée dans le cadre du remplissage des réservoirs du démonstrateur. Cette activité est déjà déclarée au sein de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2024.

## 21. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 7 : ADAPTATION DU HANGAR L34 POUR LE PROJET ZEROE

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet d'adaptation du hangar L34 au projet ZEROe.

### 21.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

#### 21.1.1 Situation actuelle

En situation actuelle, le hangar L34 est affecté à l'assemblage des avions de transports Airbus de type « Beluga XL ».

La localisation de ce hangar est présentée ci-dessous.

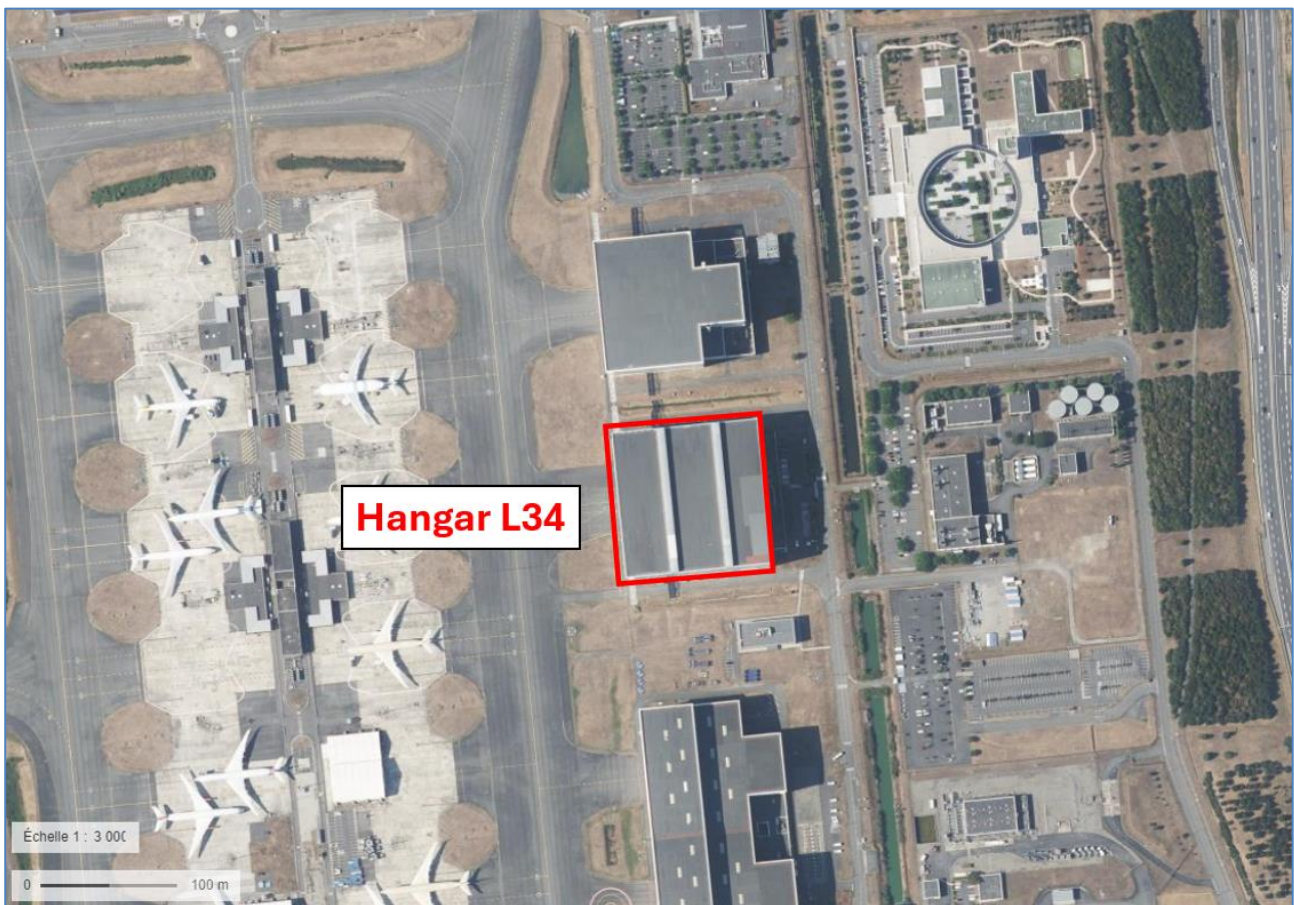


Figure 60 : Localisation du Hangar L34 sur le site Jean-Luc Lagardère

Ce hangar dispose d'un emplacement avion. Il représente une emprise au sol d'environ 10 000 m<sup>2</sup> et mesure environ 45 m de hauteur. L'accès de l'appareil se fait selon un axe ouest-est. Une partie du bâtiment accueille des locaux de type bureaux, vestiaires, sanitaires dans une bande nord-sud implantée à l'est du bâtiment.

#### 21.1.2 Situation projetée

##### 21.1.2.1 Préparation de l'A380

##### 21.1.2.2 Opérations en amont de l'entrée au sein du hangar

Lors des rentrées prévues pour la préparation de l'appareil, les opérations suivantes seront réalisées en amont :

- α Circuit kérosène : vidange des réservoirs de kérosène jusqu'à l'impompable (environ 1 000 litres résiduels dans l'appareil). L'élimination des gaz d'hydrocarbures sera réalisée par extraction à travers la ventilation ;
- α Circuit hydrogène (FC) : dépressurisation des réservoirs à hydrogène et vidange complète et l'inertage de l'ensemble des canalisations dans lesquelles circule l'hydrogène (opération réalisée au niveau l'ERUF). Dans cette configuration, l'A380 rentrera dans le hangar L34 sans présence d'hydrogène dans ses réservoirs.

#### 21.1.2.3 Equipements

De l'hydrogène gazeux étant susceptible d'être utilisée pour les phases de tests d'étanchéité des circuits, une ventilation spécifique et une détection d'hydrogène seront maintenues.

En l'absence de kérosène dans les réservoirs, les caniveaux de drainage, la protection basse ainsi que les équipements mobiles pour détection de fuite initialement prévus ne seront plus nécessaires.

Des plateformes de travail seront positionnées autour de l'A380 dans le hangar.

Un cadre mobile, sera utilisé pour apporter au besoin les gaz industriels nécessaires aux opérations. Hors utilisation le système cadre mobile sera disposé à l'extérieur du bâtiment, à 10 m minimum de l'appareil stationné dans le hangar.

#### 21.1.2.4 Produits mis en œuvre

Pour la réalisation des opérations de préparation de l'A380, les principales matières utilisées sont listées ci-dessous :

- α Dégruppants, huiles en quantités minimales ;
- α Des gaz industriels : hydrogène, nidron, azote, hélium. Un cadre mobile, sera utilisé pour apporter au besoin les gaz industriels nécessaires aux opérations. Hors utilisation le système cadre mobile sera disposé à l'extérieur du bâtiment, à 10 m minimum de l'appareil stationné dans le hangar.

### 21.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET

Dans le cadre du projet d'adaptation du hangar L34, aucune imperméabilisation des sols ou travaux de terrassement n'est prévu.

### 21.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET

Dans le cadre du projet 7, les activités réalisées ont été autorisées au sein de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2024. À la suite de l'évolution du projet ZEROe, les activités du L34 ne seront plus classées (absence d'hydrogène dans le démonstrateur).

## 22. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 15 : TRAVAUX COMPAS SINGLE AISLE

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet de travaux au niveau de la zone Compas pour les avions Single Aisle.

### 22.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

#### 22.1.1 Situation actuelle

En situation actuelle, la zone projet est utilisée dans le cadre du réglage des appareils de navigation des avions de type Single Aisle.

La localisation de cette zone est présentée ci-dessous.



Figure 61 : Zone Compas SA en situation actuelle

#### 22.1.2 Situation projetée

En situation projetée, l'activité réalisée au sein de cette zone ne sera pas modifiée.

Les travaux réalisés au niveau de cette zone consistent en le remplacement du réseau enterré d'eaux pluviales en béton armé par un réseau en béton fibré et plastiqué et en l'arrêt ou le dévoiement de certains réseaux existants.

Le plan ci-dessous présente les réseaux qui seront arrêtés, modifiés ou dévoyés dans le cadre du projet.

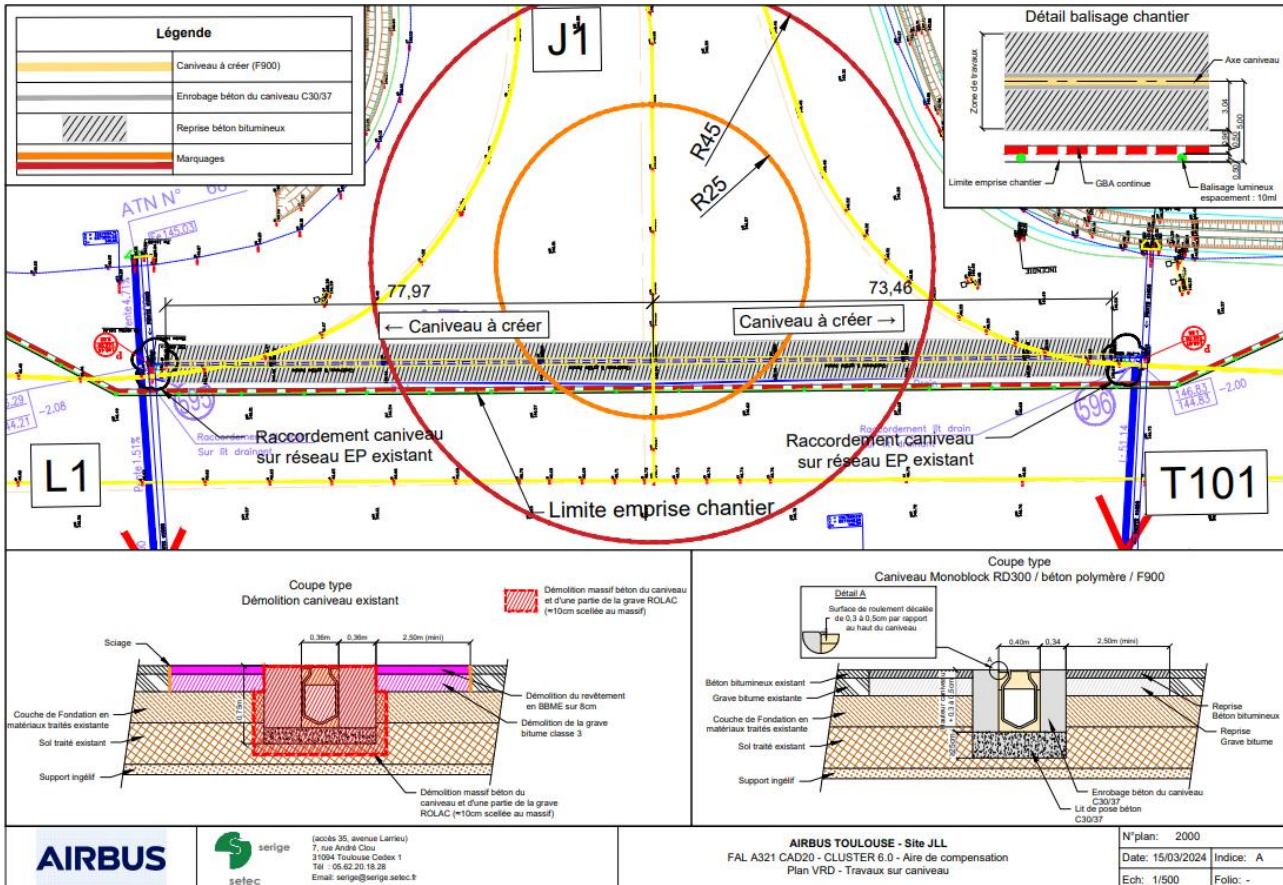


Figure 62 : Plan des travaux du projet 15

## 22.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET

Les travaux réalisés dans le cadre du projet n'entraîneront aucune imperméabilisation supplémentaire ou de terrassement.

## 22.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET

Dans le cadre du projet 15, aucune activité classée au titre de la nomenclature ICPE ne sera réalisée.

## 23. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 23 : AGRANDISSEMENT D'UNE ROUTE

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet d'agrandissement de la route.

### 23.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

#### 23.1.1 Situation actuelle

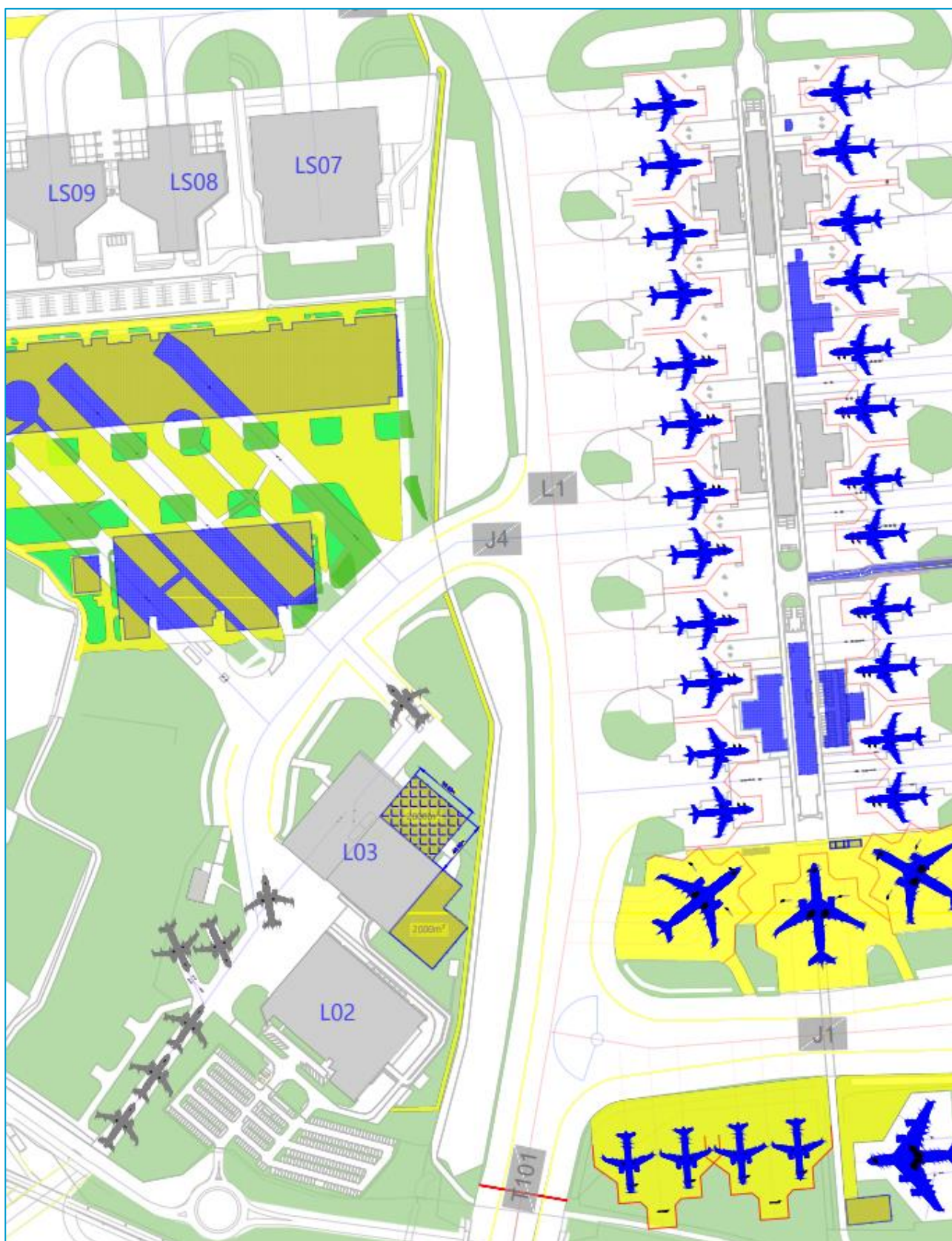
En situation actuelle, la route existante est une route à une voie présentée ci-dessous.



Figure 63 : Présentation de la route en situation actuelle

#### 23.1.2 Situation projetée

Le projet d'agrandissement de la route consiste en un doublement de la voie existante et en la création d'un accès au niveau du bâtiment L02 comme présenté ci-dessous.



**Figure 64 : Projet d'agrandissement de la route existante**

Ce projet entraînera une imperméabilisation supplémentaire de 3 900 m².

### **23.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET**

Les travaux réalisés dans le cadre du projet d'agrandissement de la route nécessiteront des travaux de terrassement avec un volume de déblais de 5 537 m<sup>3</sup>.

### **23.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET**

Dans le cadre du projet 23, aucune activité classée au titre de la nomenclature ICPE ne sera réalisée.

## 24. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 21 : CREATION ROUTE PARKING P1

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet de route parking P1.

### 24.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

Le projet de création de route de liaison sera réalisé au nord du bâtiment L33 et comportera trois éléments, la création d'une surface routière de 1 010 m<sup>2</sup>, la création d'une surface piétonne de 175 m<sup>2</sup> et la réfection d'une couche de roulage déjà imperméabilisée de 800 m<sup>2</sup>.

La localisation de ce projet est présentée ci-dessous.

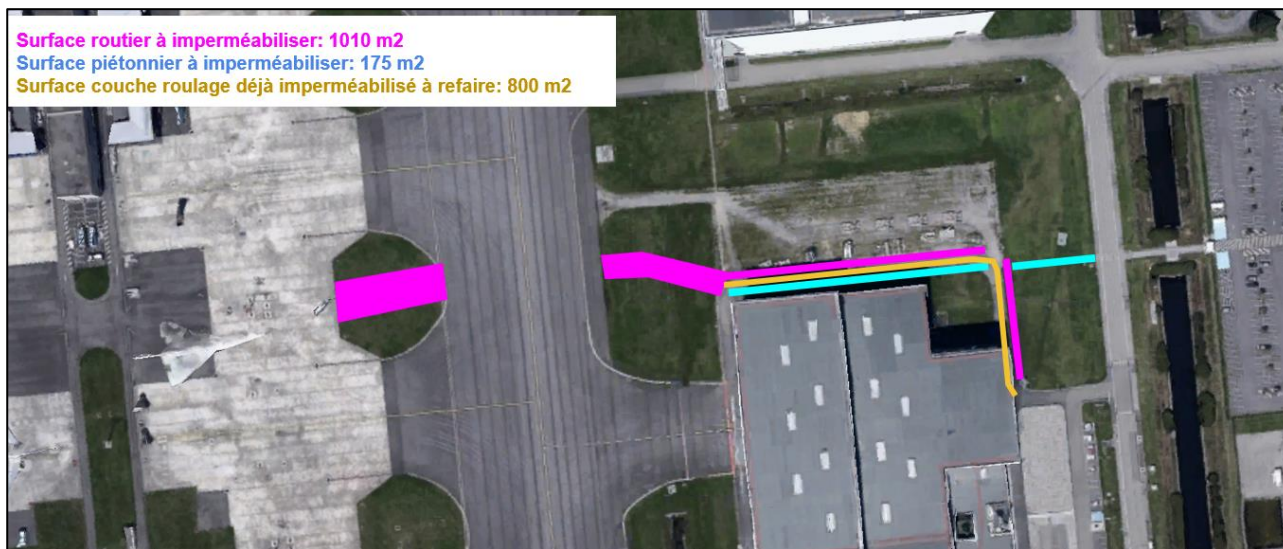


Figure 65 : Localisation du projet de construction de route parking P1

Cette route permettra la connexion entre le parking P1 et les aires avions A321.

### 24.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET

Le projet de route parking P1 entraînera une imperméabilisation de 1 085 m<sup>2</sup>. Ces opérations entraîneront l'excavation de 1 191 m<sup>3</sup> de terres.

Le projet de route nécessitera la réutilisation de 5 000 m<sup>3</sup> de terres provenant des déblais des autres projets du SDI.

### 24.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET

Dans le cadre du projet 21, aucune activité classée au titre de la nomenclature ICPE ne sera réalisée.

## **25. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 5 : REFECTION DE TAXIWAYS ET MARQUAGES/CATADIOPTRES**

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet de réfection de taxiways et marquages/catadioptres.

### **25.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES**

Le projet consistera en une réfection de l'ensemble des taxiways du site, comprenant une mise à jour du marquage des voies et l'installation de catadioptres.

### **25.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET**

Le projet de réfection de taxiways n'entraînera ni travaux de terrassement ni d'imperméabilisation supplémentaire.

### **25.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET**

Dans le cadre du projet 5, aucune activité classée au titre de la nomenclature ICPE ne sera réalisée.

## 26. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 20 : CREATION D'UN PARKING SILO P76/P7

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet de création de parking silo P76/P7.

### 26.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

#### 26.1.1 Situation actuelle

En situation actuelle, la zone du projet correspond au parking P76/P7 comme présenté ci-dessous.



Figure 66 : Zone du projet de parking silo en situation actuelle

#### 26.1.2 Situation projetée

Dans le cadre du projet ASM3, le parking existant à proximité du L09 sera entièrement démoli. Pour combler la perte de place de stationnement, un parking silo de 4 étages est prévu à l'emplacement du parking P6/P7 du site. Ce parking occupera une emprise au sol de 3 300 m<sup>2</sup> pour une surface de plancher de 16 400 m<sup>2</sup>.

Les dispositions constructives de ce parking seront identiques à celle du parking M61 présent sur le site de Saint-Martin-du-Touch.

Le projet sera aménagé sur la majeure partie du parking existant sans imperméabilisation supplémentaire des sols.

### 26.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET

Les travaux de terrassement en lien avec le projet de parking entraîneront un volume de déblais de 4 685 m<sup>3</sup>.

### **26.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET**

Dans le cadre du projet 20, aucune activité classée au titre de la nomenclature ICPE ne sera réalisée.

## 27. DESCRIPTION DETAILLÉE DU PROJET 18 : AGRANDISSEMENT DE LA ZONE DE STOCKAGE DECHETS (PADI).

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet d'agrandissement de la zone de stockage déchets.

### 27.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

#### 27.1.1 Situation actuelle

En situation actuelle, la zone PADI est une zone imperméabilisée au nord du site et utilisée comme une zone de stockage temporaire des déchets du site avant leur transfert vers le site Clément Ader.

La zone en situation actuelle est présentée ci-dessous.



Figure 67 : Zone PADI en situation actuelle

Cette zone permet le stockage de déchets non dangereux sous forme de benne (métal, bois, ...). Les déchets dangereux sont stockés dans une armoire spécifique sur rétention.

Les côtés ouest et sud de la zone PADI présentent un merlon d'une hauteur de 3 m en limites séparatives du site.

#### 27.1.2 Situation projetée

En situation projetée, le projet d'agrandissement sera réalisé au nord de la zone actuelle, sur une surface déjà imperméabilisée, comme présenté ci-dessous.



Figure 68 : Zone PADI en situation projetée

Associé à cet agrandissement de la zone, des aménagements de zones de stockage fixes sont prévus :

- α Un stockage de bois en parpaing de 4,2 m de hauteur sans toiture et ouvert sur la face nord ;
- α Un local de stockage de matériels de 12,7 m de long, 4,88 m de large et 3,5 m de hauteur.

Les schémas de principes de ces zones de stockages sont présentés ci-dessous.

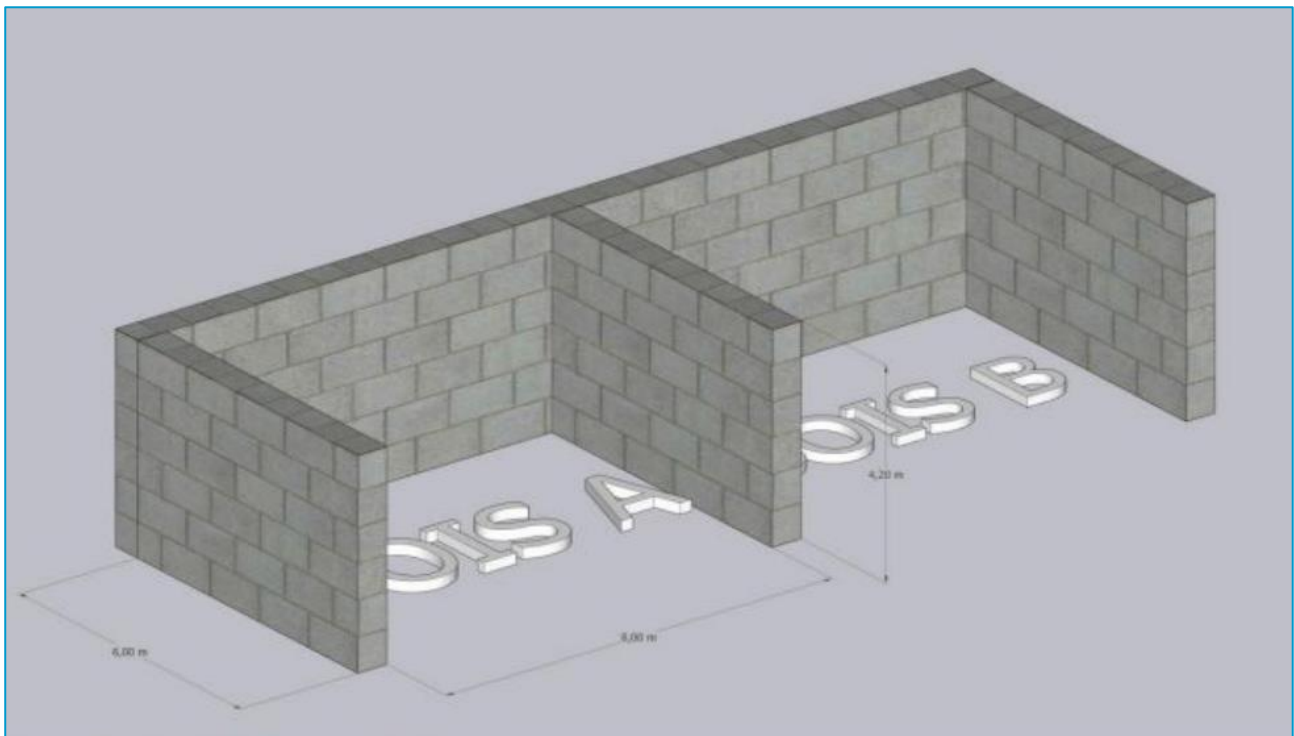


Figure 69 : Zone de stockage bois en situation projetée

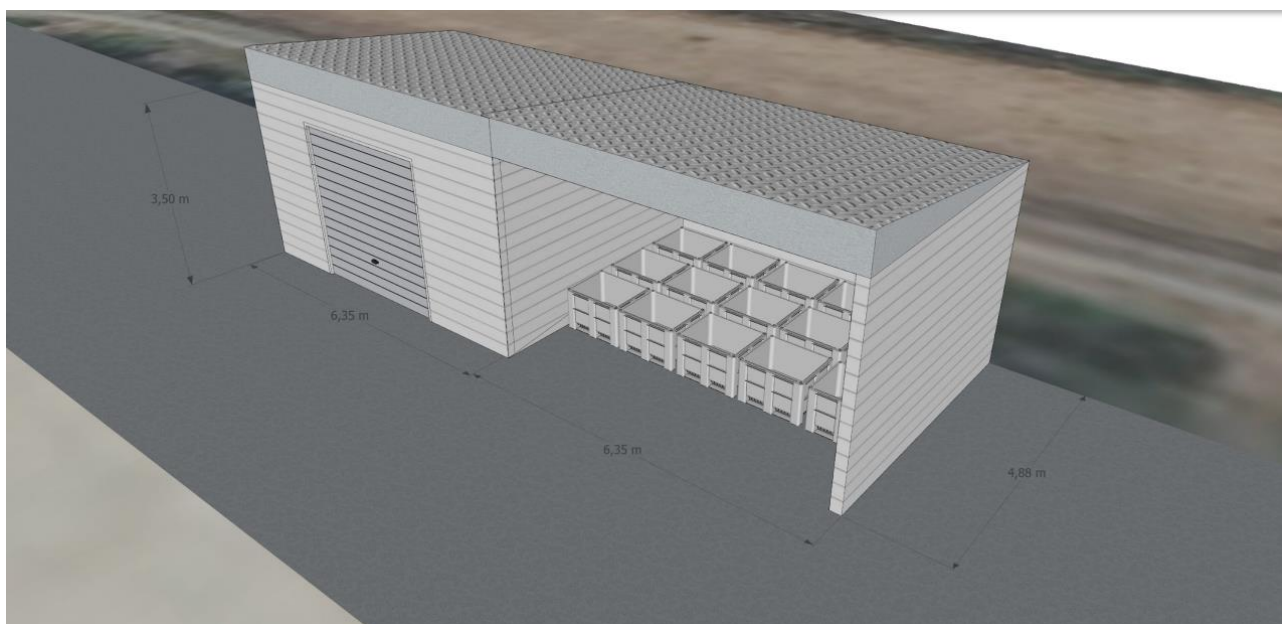


Figure 70 : Local de stockage matériel en situation projetée

### **27.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET**

Le projet d'agrandissement de la zone de stockage déchets n'entraînera pas de travaux de terrassement. Cet aménagement sera à l'origine de la création de déblais sur 0,6 m de profondeur pour la création de dallage béton en lieu et place de l'enrobé existant à l'entrée de la zone PADI.

### **27.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET**

Dans le cadre du projet 18, aucune activité classée au titre de la nomenclature ICPE ne sera réalisée.

## 28. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET 24 : APIIC AGRANDISSEMENT SES L03B

Un plan à une échelle appropriée fourni avec les plans réglementaires en **annexe PJ 48** permet de repérer l'ensemble des installations projetées sur le site en lien avec le projet d'agrandissement du bâtiment L03B.

### 28.1 DESCRIPTION DES OPERATIONS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

#### 28.1.1 Situation actuelle

Le bâtiment L03B est aujourd'hui occupé par des activités industrielles de recherche et développement sur des systèmes propulsifs.

Le site de Saint-Eloi Satellite dans sa configuration actuelle est présenté ci-dessous.



Figure 71 : Site de Saint-Eloi Satellite en situation actuelle

Le site de Saint-Eloi Satellite est actuellement un site administrativement indépendant. Ce site étant indépendant, il ne bénéficie pas du système de chauffage (réseau de chaleur du site Jean-Luc Lagardère). Il dispose d'une chaudière de 300 kW au L02.

#### 28.1.2 Situation projetée

L'objectif du projet est de sécuriser une surface de validation des solutions industrielles d'intégration en série des futurs ensembles propulsifs.

Ce projet permettrait le regroupement du bâtiment L03B existant avec l'extension.

La localisation de cette extension est présentée ci-dessous.



**Figure 72 : Localisation du projet 24 en situation projetée**

Cette extension entraînera une imperméabilisation supplémentaire de 2 200 m<sup>2</sup> pour la création d'un bâtiment présentant une emprise au sol de 2 200 m<sup>2</sup>.

Le plan de masse de ce projet est présenté ci-dessous.

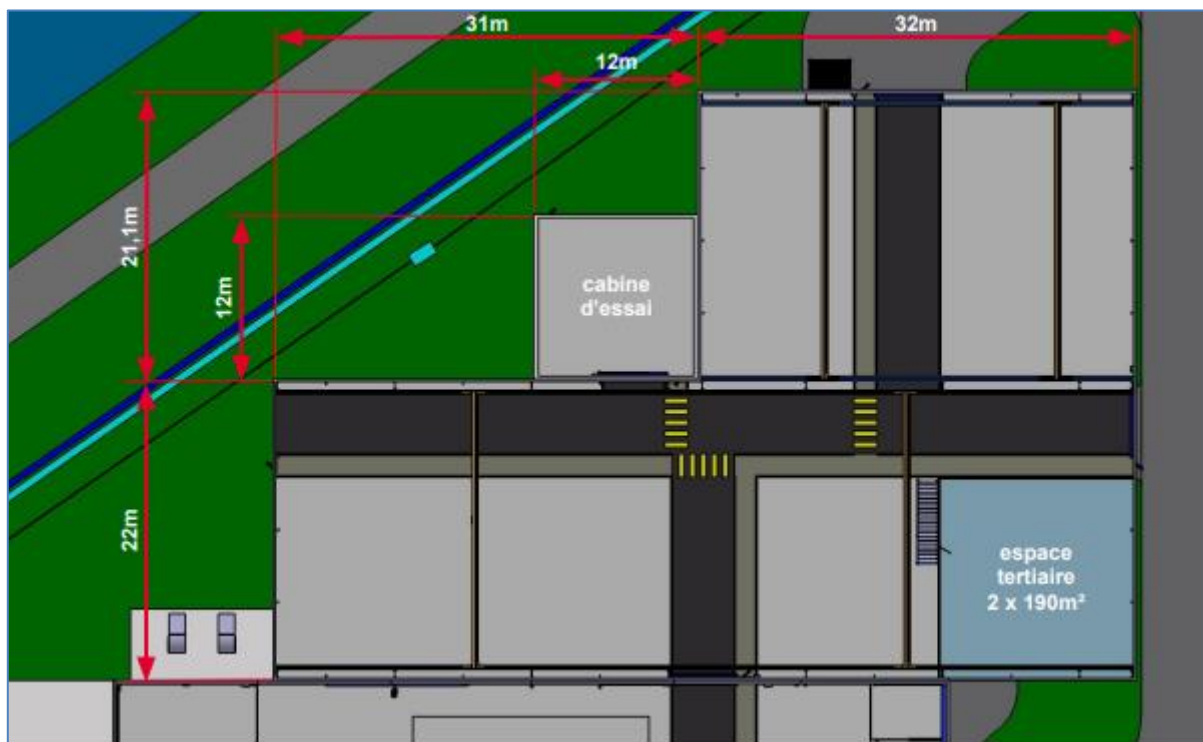


Figure 73 : Plan de masse du projet d'extension du L03B

En situation future, Airbus souhaite intégrer les activités du site de SES à l'Autorisation environnementale du site de Jean-Luc Lagardère en fusionnant administrativement les activités du site de SES au site de Jean-Luc Lagardère compte tenu de la proximité géographique, et de la présence de ces installations SES au sein même de la ZAC Aéroconstellation et bénéficient des Equipements d'Intérêt Général présents sur cette dernière. La chaudière existante ne sera pas modifiée par le Schéma Directeur Industriel.

### **28.2 MOUVEMENTS DE TERRES EN LIEN AVEC LE PROJET**

Les travaux de terrassement en lien avec le projet d'agrandissement du L03B entraîneront un volume de déblais de 3 124 m<sup>3</sup>.

### **28.3 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET**

Au sein du site actuel de Saint-Eloi Satellite, deux activités classées au titre de la nomenclature ICPE sont réalisées. Il s'agit des activités de travail mécanique des métaux et d'un atelier de charge de véhicules électriques classées respectivement aux rubriques 2560-2 et 2925 sous le régime déclaratif.

Dans le cadre de la fusion des sites de Jean-Luc Lagardère et de Saint-Eloi Satellite et de l'agrandissement du bâtiment L03B, les régimes auxquels sont soumises les activités actuelles ne seront pas modifiés.

## 29. LES PRODUITS DANGEREUX MIS EN ŒUVRE

En situation actuelle et projetée, les installations de Airbus Operations SAS mettront en œuvre des produits considérés comme dangereux pour l'environnement selon le classement CLP. La liste des principaux produits est présentée ci-dessous :

- α Le solvant ARDROX,
- α Le carburant Jet A-1,
- α Le liquide hydraulique de type Hyjet V,
- α Des résines (époxydes et isocyanates),
- α Kit peinture.

Ces produits sont stockés avec des rétentions adaptées (volume et matériaux) et mises en œuvre au niveau de zones étanches.

La description de ces produits est disponible au sein de la PJ49 « Etude de Danger ».

## 30. FOURNITURE DES UTILITES

### 30.1 ALIMENTATION ELECTRIQUE

Le poste de répartition prévu dans le cadre du projet des halls avions (projet 6) déjà autorisé par l'arrêté préfectoral complémentaire du 12 novembre 2024 permettra d'étendre l'alimentation électrique à la zone.

En situation projetée, un poste de livraison et de transformation sera aménagé au niveau du L45 et permettra de transformer le courant 63 kV en provenant du réseau RTE en courant 20 kV pour l'alimentation des zones EST et OUEST du site Jean-Luc Lagardère.

### 30.2 LIAISONS TELEPHONIQUES

L'ensemble du personnel opérant sur les projets disposera de téléphones mobiles. Si un besoin de communication existe avec des zones présentant un risque ATEX, des téléphones et/ou des radios adaptés seront mis en place. Ces mesures seront liées aux résultats de l'analyse ATEX qui sera produite pour le projet 13.

### 30.3 RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU

Les projets seront alimentés en eau par le réseau d'eau potable existant du site.

En cas de sinistre, les bornes incendies localisées à proximité des projets seront alimentées en eau par la C.G.E (Compagnie Générale des Eaux) ou par le SIEPOT (Syndicat Intercommunal des eaux pour l'ouest de Toulouse).

### 30.4 RESEAU AIR COMPRIME

Dans le cadre du SDI, une modification du réseau d'air comprimé du site sera réalisée.

### 30.5 PRODUCTION DE FROID

La production de froid sur le site est actuellement assurée au moyen de groupes frigorifiques.

La quantité de fluide frigorifique en situation actuelle est présentée ci-dessous.

|               | Type de fluide |       |        |        |       | Total général |
|---------------|----------------|-------|--------|--------|-------|---------------|
|               | R134A          | R32   | R407C  | R410A  | R454B |               |
| Quantité (kg) | 236            | 46,42 | 351,37 | 325,42 | 318   | 1277,21       |

Tableau 16 : Quantité de fluide frigorifique en situation projetée

En situation projetée, la production de froid du site sera assurée de la même manière avec une quantité de liquide frigorifique à terme évaluée à 3 000 kg.

### 30.6 PRODUCTION DE CHALEUR

La production de chaleur au sein des nouveaux bâtiments sera assurée par le système de chauffage existant du site (réseau de chaleur), réalisé à partir d'eau surchauffée en provenance des installations de Constellation Utilités Services exploitées par ENGIE.

### 30.7 SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS ET DES ACCES

L'accès au site se fait par un poste de garde et ne sera pas modifié par rapport à la situation actuelle.

### 31. CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION

A ce jour, la pérennité des activités de Airbus Operations SAS n'est pas menacée et le site sera maintenu en parfait état au cours du temps.

Dans l'hypothèse où Airbus Operations SAS cesserait ses activités sur ce site, les articles R.512-39-1 à R.512-39-4 du titre 1er du livre V du Code de l'Environnement imposeraient à l'exploitant de notifier au Préfet l'arrêt de son installation au moins trois mois avant son arrêt définitif.

Cette notification comprendrait les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site (évacuation ou l'élimination des produits dangereux, interdictions ou limitations d'accès au site, surveillance des effets de l'installation sur son environnement, ...). Plus précisément, les exemples de mesures suivants sont donnés :

- α Élimination des matières et produits encore présents et stockés sur le site : les filières de valorisation seront privilégiées avant de considérer une élimination en tant que déchet. Dans tous les cas, le choix des voies d'élimination sera conforme à la réglementation en vigueur.
- α Nettoyage des infrastructures : les canalisations en particulier seront dégazées et nettoyées avant tout démontage.
- α Démontage des infrastructures : les autres déchets de démolition suivront les filières de valorisation et d'élimination adéquates.
- α Etc.

Ces opérations créeront ponctuellement des impacts visuels et sonores supplémentaires liés à la venue de grues pour assurer le démontage. Mais cette gêne temporaire ne durera que le temps des travaux. Le trafic routier lié à l'évacuation des déchets remplacera le trafic normal lié à la réception des pièces avions, tronçons et autres composants et l'évacuation des déchets. Toutes les mesures seront prises pour réduire l'impact lié à ces opérations, en particulier éviter l'émission de poussières.

Au moment de cette notification, l'exploitant transmettra au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, les plans du site et les études et rapports communiqués à l'administration sur la situation environnementale et sur les usages successifs du site, ainsi que ses propositions sur le type d'usage pour le site qu'il envisage. Il transmettrait dans le même temps au préfet une copie de ses propositions.

**A ce stade, en cas de cessation, l'usage futur du site serait de même nature qu'actuellement, usage industriel.**

La société Airbus Operations SAS fournira un plan à jour des terrains d'emprise de l'installation ainsi qu'un mémoire de réhabilitation. Ce mémoire intégrerait notamment les mesures suivantes :

- α les mesures de maîtrise des risques liés aux sols éventuellement nécessaires,
- α les mesures de maîtrise des risques liés aux eaux souterraines ou superficielles éventuellement polluées, selon leur usage actuel ou celui défini dans les documents de planification en vigueur,
- α en cas de besoin, la surveillance à exercer,
- α les limitations ou interdictions concernant l'aménagement ou l'utilisation du sol ou du sous-sol, accompagnées, le cas échéant, des dispositions proposées par l'exploitant pour mettre en œuvre des servitudes ou des restrictions d'usage.

**Le site sera laissé dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun danger ou inconvénient pour l'environnement.**

## **32. CAPACITE TECHNIQUES ET FINANCIERES**

Les capacités techniques et financières d’Airbus Operations SAS sont décrites dans **la PJ n°47 « Capacités techniques et financières »** du présent dossier.

## **33. ANNEXES**

### **33.1 ANNEXE PJ46.1 : COMMODAT AFUL**



24 avenue Georges Brassens - 31700 Blagnac

+ 33 (0) 5 34 36 88 22

[info@alphare-fasis.fr](mailto:info@alphare-fasis.fr) – [www.alphare-fasis.fr](http://www.alphare-fasis.fr)